



UN PROJET DE SALLE DE CONSOMMATION DE DROGUE A MOINDRE RISQUE A PARIS

**La difficile mise en forme d'un dispositif
controversé**

Clément Matray

Master 2 Recherche « Villes & Sociétés »

Septembre 2014

Présidente du jury : Gwenola Le Naour

Directeur de mémoire : Emmanuel Martinais

NOTICE ANALYTIQUE

	NOM	PRENOM	
AUTEUR	MATRAY	Clément	
TITRE DU MEMOIRE	Un projet de Salle de Consommation de drogue à Moindre Risque à Paris. La difficile mise en forme d'un dispositif controversé		
	ORGANISME D'AFFILIATION ET LOCALISATION	NOM PRENOM	
DIRECTEUR DE MEMOIRE	RIVES - ENTPE	MARTINAIS Emmanuel	
COLLATION	Nombre de pages du rapport : 145	Nombre d'annexes : 2 (3 pages)	Nombre de réf. biblio. : 41
MOTS CLES	Salle de Consommation à Moindre Risque – Réduction des risques – Toxicomanie – Ordre urbain		
TERMES GEOGRAPHIQUES	Paris – 10 ^{ème} arrondissement – Gare du Nord		
RESUME	<p>Pour certaines associations œuvrant à la réduction des risques liés à la consommation dans le Nord-est parisien, l'implantation du dispositif de salle de consommation à moindre risque permettrait de répondre à des besoins locaux. Cependant, ce dispositif est peu connu, controversé, accusé de générer des nuisances et n'a pas d'assise légale forte. Néanmoins, nous assistons à la mise en forme de ce dispositif dans un projet situé aux abords de la gare du Nord à Paris.</p>		
ABSTRACT	<p>To some associations working in harm reduction (associated with drug use), the opening of a drug consumption room would allow to answer local needs. Nonetheless, drug consumption rooms are little known, questionable, blamed for engendering problems and doesn't have a strong legal basis. However, we follow the shaping of a drug consumption room in a project around the "Gare du Nord" in Paris.</p>		

Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont accepté de me donner du temps et de me livrer leurs témoignages. J'espère avoir été fidèle à leurs points de vue.

Je tiens également à remercier Emmanuel Martinais pour sa disponibilité, ses conseils et ses relectures, Thierry Coanus pour le suivi de ce travail dans le cadre des cours de l'ENTPE et de l'IUL, et Gwenola Le Naour pour avoir accepté de l'expertiser dans un premier temps puis de se constituer en Présidente de Jury.

Enfin, j'ai une pensée pour les proches qui m'ont également apporté leur soutien.

Sommaire

Remerciements	3
Liste des acronymes	6
Introduction	7
1. Littérature mobilisée pour traiter le sujet	10
1.1. Cadre théorique, piste de réflexion et outils conceptuels.....	10
1.1.1. Cadre théorique de réflexion : la construction du bien commun [Lascoumes et Le Bourhis, 1998]	10
1.1.2. Une piste de réflexion : la dépolitisation	12
1.2. À propos de la réduction des risques.....	13
1.2.1. La réduction des risques comme approche du problème des drogues	13
1.2.2. L'approche en termes de réduction des risques et les autres logiques de traitement	14
1.2.3. Les politisations de l'objet.....	15
1.2.4. L'évaluation scientifique des salles de consommations comme appui.....	16
1.3. Acteurs et identités d'action	17
1.3.1. Trois acteurs locaux clés du traitement des problèmes liés à la drogue	17
1.3.2. La Police, un quatrième acteur primordial.....	18
1.3.3. Des acteurs locaux dans des systèmes politiques nationaux.....	18
1.4. La qualification de la situation	19
1.4.1. Qualifier les usages et les usagers.....	19
1.4.2. Les espaces publics comme enjeu.....	21
1.4.3. Le territoire particulier des environs de la gare du Nord	23
1.5. Hypothèse de recherche	24
Méthodologie	25
2. Entre local et national : l'émergence d'une Salle de Consommation à Moindres	
Risques comme projet envisageable à Paris	30
2.1. L'épreuve du diagnostic, ou comment tenter d'unir les qualifications du territoire	30
2.1.1. Des produits, des populations et des lieux : la construction d'une « géographie de la drogue » à Paris	30
2.1.2. La gare du Nord et son quartier : un territoire à enjeux.....	43
2.1.3. La gare du Nord et son quartier : un territoire à problèmes.....	49
2.2. Seconde épreuve : comment faire de Paris une ville souhaitant le dispositif ?..	58
2.2.1. Un acte militant initiateur	58
2.2.2. À la recherche d'une caution politique via un relais neutre : l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » s'implique	60
2.2.3. Un vote avec une caution scientifique mais sans appui gouvernemental ...	62
2.2.4. À la recherche de l'adhésion de l'opinion publique	65

2.2.5.	Un double objectif ?	66
2.2.6.	Paris candidate dans un contexte national favorable	67
	Conclusion Deuxième partie	70
3.	Comment mettre en forme un dispositif adapté au territoire.....	73
3.1.	L'épreuve du rassemblement des acteurs, ou comment fédérer une coalition de cause locale	73
3.1.1.	Le choix d'un arrondissement et d'une association porteuse	73
3.1.2.	La constitution d'un comité de pilotage : acteurs et relations.....	76
3.1.3.	Le comité de suivi : acteurs et relations	78
3.1.4.	Paris est choisi.....	83
3.2.	L'épreuve du choix du lieu et des modalités du dispositif : comment contourner contraintes et tensions par le compromis	85
3.2.1.	Différentes attentes dans un même cahier des charges	85
3.2.2.	Les contraintes du terrain, quand l'hôpital se détourne... ..	87
3.2.3.	Le choix « satisfaisant » du 39 de la Chapelle ?	89
3.2.4.	Des modalités discutées	92
	Conclusion Troisième partie	99
4.	Conclure la mise en forme du dispositif et le justifier	102
4.1.	L'épreuve de la concertation : comment remporter l'adhésion des riverains ..	102
4.1.1.	Quelles formes pour la concertation ?.....	102
4.1.2.	Quelle opposition locale ?.....	108
4.1.3.	L'argumentaire des opposants : un développement en deux phases.....	112
4.1.4.	Trancher pour convaincre les irréductibles.....	120
4.2.	Les deux épreuves des élections municipales et du changement de loi : comment soutenir un projet arrêté.....	126
4.2.1.	L'avis du Conseil d'Etat ou le retour en force de la question légale	126
4.2.2.	Les élections municipales, un retour à la « démocratie représentative » ?	129
4.2.3.	Le début d'une nouvelle épreuve : le changement de loi.....	131
4.2.4.	Que reste-t-il de la mise en forme du projet ?.....	134
	Conclusion Troisième partie	138
	Conclusion générale	140
	Bibliographie.....	142
	Annexes	146

Liste des acronymes

AP-HP : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

ARS : Agence Régionale de Santé

Asud : Auto-support des usagers de drogues

BST : Brigade Spéciale de Terrain

CAARUD : Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues

CSAPA : Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

ESPT : Elus, Santé Publique et Territoires

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MILDT : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

NIMBY : Not In My Backyard

LIDI : Lieux d'Injection de Drogues Illicites

PS : Parti Socialiste

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RDR : Réduction des risques

SCMR : Salle de Consommation à Moindre(s) Risque(s)

SDF : Sans Domicile Fixe

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

STEP : Seringues Tampons Eau Préservatifs

RFF : Réseau Ferré de France

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

VGNE : Vivre Gares du Nord et de l'Est

VIH : Virus de l'Immunodéficience humaine

Introduction

Constat Initial

Nés en Europe dans les années 1980, les centres d'injection supervisée (ou salles de consommation à moindres risques, SCMR) n'existent pas en France. Ces salles sont des lieux où les usagers de drogues peuvent venir s'administrer leur produit sous surveillance médicale. Elles sont présentes dans plusieurs pays d'Europe, dont la Suisse et l'Espagne, et font partie des dispositifs des politiques de réduction des risques.

Pour répondre aux besoins du Nord-est parisien et combler ce qui leur semble constituer un « retard français », des associations de réduction des risques (RDR) se regroupent en 2009 pour demander la mise en place de ce dispositif, alors peu connu en France. La question de l'ouverture d'un tel site se pose alors plus précisément, et particulièrement à partir de l'été 2010 avec une publication scientifique de l'Inserm se prononçant favorable pour une expérimentation. Il faut attendre 2012 et un contexte national favorable pour que des villes françaises, dont Paris qui est en avance sur le sujet, proposent leurs projets. Finalement, le projet du dixième arrondissement de Paris est retenu en février 2013, pour un dispositif aux alentours de la gare du Nord, quartier reconnu pour les problèmes liés à la drogue. La nouvelle crée un battage médiatique nationale, car le dispositif est controversé, et agitent les acteurs locaux. Des riverains se mobilisent face à l'association Gaïa et à la Mairie socialiste qui portent le projet, car ils considèrent que celui-ci va générer des nuisances. Cependant, le projet se construit et se définit, et en octobre 2013, on croit être à un mois de l'ouverture du dispositif au 39 boulevard de la Chapelle.

Cependant, le 8 octobre 2013 le Conseil d'Etat rend un avis défavorable à l'expérimentation, jugeant qu'il n'existe pas de sécurité légale suffisante pour celle-ci. Cet avis provoque un retour en force de la question légale, et repose la problématique sur un plan national et parlementaire. Cependant, les acteurs locaux ont justifié et continuent de justifier leur volonté de voir naître ce dispositif à proximité de la gare du Nord. Ils auront, durant plus d'un an, porté leur projet jusqu'à un haut niveau de définition, et tenté au maximum de convaincre de son utilité et de son bien fondé.

L'histoire de ce projet est donc celle d'un échec dans sa concrétisation mais d'une réelle construction en définition et en justification, malgré toutes les difficultés liées à l'implantation d'un tel dispositif. Pour les acteurs locaux, cette construction continue aujourd'hui, bien que différemment. C'est cette construction en définition et en justification, par des acteurs locaux, que nous voulons étudier ici.

Questionnement

En 2009, le dispositif de salle de consommation à moindre risque (SCMR) est peu connu en France. Ce sont surtout les structures œuvrant pour la réduction des risques liés à la consommation de drogue qui en connaissent le principe fondateur : la supervision de la consommation par un personnel qualifié, dans un lieu donné. Ces structures sont conscientes qu'un tel dispositif ne peut être implanté sans le soutien des élus locaux. De quelle manière ces structures publicisent et plébiscitent le dispositif auprès des élus ? Sur quelle analyse du territoire se construit la demande d'un tel dispositif ?

Interpellés par ce plébiscite, certains élus se saisissent de la question de l'ouverture de ces salles. Mais le principe fondateur de ces salles a de quoi faire controverse. En effet, la consommation de drogue illicite, même strictement personnelle, est prohibée par une loi de 1970. De plus, l'assistance médicale à ce qui est parfois considéré comme un acte « d'anéantissement » personnel est vue comme contradictoire. Comment des élus supportant le dispositif et connaissant son caractère controversé le présentent-ils face à leurs opposants politiques ? Et vis-à-vis de l'opinion publique ? En quoi cette présentation converge-t-elle ou diverge-t-elle de celle réalisée par les structures de réduction des risques ?

Ce dispositif a vocation à s'implanter seulement dans les territoires où la consommation de drogue dans l'espace public fait problème. Dans notre cas, les acteurs entreprennent l'implantation du dispositif dans le quartier de la gare du Nord à Paris. Pour réussir cette implantation, les acteurs à l'origine du projet (élus parisiens et structures de réduction des risques) ont besoin du soutien et des compétences d'autres acteurs territoriaux (Police, riverains, services sanitaires). Comment se constitue cette coalition de cause au niveau local ? Comment fonctionne-t-elle ? Quelles sont les liens entre ce projet local et la scène politique nationale ?

La mise en forme du dispositif doit s'adapter aux particularités du territoire et répondre à ses besoins. Il s'agit de diagnostiquer quels sont les problèmes présents sur le territoire et de définir quelle formulation du dispositif permettrait de les résoudre le plus efficacement. Comment s'établit ce diagnostic de territoire ? Est-il partagé ? Quelle est la mise en forme idéale du dispositif ? La réalité du territoire et de ses enjeux ainsi que les intérêts parfois divergents des acteurs créent des contraintes pouvant faire obstacle à la mise en forme du dispositif. Quelles sont ces contraintes ? Comment sont-elles contournées ? Le projet ainsi défini s'est-il éloigné de la mise en forme idéale du dispositif ?

L'adhésion au projet de la part des habitants du territoire est considérée comme une composante importante de sa mise en forme. Les tenants du projet s'adressent à ces habitants et tentent de contrer les différentes accusations portées à l'encontre du projet sur son principe mais surtout sur sa mise en forme, susceptible pour certains de générer des nuisances. Comment est entrepris ce travail de construction de l'adhésion des habitants ? Existe-t-il des contestations ? Sur quels éléments portent-elles ? Comment sont-elles prises en compte ou contrecarrées ?

La décision du Conseil d'Etat provoque un retour en force de la question légale et stoppe le projet. Comment en sommes-nous arrivés à cet arrêt à seulement un mois de l'ouverture du dispositif ? Qu'est-ce que provoque ce retournement de situation chez les acteurs ?

Notre question centrale regroupe ces questions : comment un dispositif peu connu, controversé, sans assise légale et accusé par certains acteurs de générer des nuisances parvient-il néanmoins à prendre forme localement ?

1. Littérature mobilisée pour traiter le sujet

1.1. Cadre théorique, piste de réflexion et outils conceptuels

1.1.1. Cadre théorique de réflexion : la construction du bien commun [Lascoumes et Le Bourhis, 1998]

Pour Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, le bien commun local est « plus un cadre qu'un contenu, davantage une catégorie à remplir qu'une substance préexistante » [Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 38]. Notre objectif est d'analyser la possible construction du bien commun dans la mise en forme du projet de salle de consommation à moindres risques (SCMR) à Paris. Notre étude ne place pas le dispositif de SCMR comme appartenant d'emblée au bien commun local, et dont l'implantation est évidente dans le but de créer un « mieux » pour le territoire. Plutôt, notre perspective tente de comprendre en quoi sa mise en forme correspond, ou ne correspond pas, au cadre de la construction du bien commun local décrit par les auteurs et que nous allons présenter.

Cette construction du bien commun se fait selon les auteurs dans le système de la « politique procédurale », signifiant un « type d'action publique qui opère par la mise en place territoriale d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisés a priori. Ces politiques procédurales contribuent à produire un "intérêt général" territorialisé. [...] L'action procédurale se propose de construire par étapes un "bien commun" localisé assurant la cohérence et la légitimité des décisions. » Ces politiques procédurales reposent sur deux grands types d'argument. Le premier est le « pragmatisme », « compris comme l'adaptation à des contextes spécifiques et à leur évolution temporelle », dont on verra le sens primordial dans notre cas. Le second est « l'ouverture démocratique » qui se manifeste sur trois plans : elle recherche une confrontation des intérêts locaux ; elle vise à ajuster les points de vue en présence ; elle instaure des structures de coopération sur la définition des enjeux locaux, les méthodes de travail et les décisions à prendre. Il s'agit pour notre étude de réaliser une « observation compréhensive d'interactions locales orientées vers la production de décisions par ajustement d'intérêts contradictoires » [p. 37-43]. Pour les auteurs, il existe trois étapes de réflexion dans la construction du bien commun.

La première étape est « la qualification et la pondération de la situation », la pondération d'une cause étant la « mise en relation avec des causes plus larges, avec d'autres enjeux de taille ou de valeur supérieure ». Les acteurs définissent d'abord la situation, or « toute définition situationnelle est un enjeu » et « toutes les situations sociales sont d'abord l'enjeu de qualifications concurrentes ». Plus simplement dit, les acteurs tentent chacun de

répondre à la question : « qu'est-ce qui ici fait problème ? », les réponses pouvant être différentes mais néanmoins, « elles n'en tracent pas moins un certain espace de définition de la situation » [p. 43-47]. Dans notre cas, les qualifications touchent de nombreux domaines que nous passerons en revue plus bas : la qualification des usages et des usagers, l'occupation des espaces publics, l'ordre urbain, la vision du territoire et le « pourquoi » de la concentration des problèmes de drogue, et enfin les conséquences des actions de la politique de réduction des risques. Chaque acteur construit différemment son « problème des drogues autour de la gare du Nord » face au même phénomène : il a une réaction propre, un certain registre d'arguments, utilise des déclinaisons variables et une mise en mots particulière ; il nous faudra comprendre tout ceci.

Dans la seconde étape, il s'agit de comprendre les « identités d'action des acteurs ». Il s'agit notamment du « statut sous lequel l'acteur s'engage ». Cependant ce statut « peut [...] varier selon les moments et les interactions », et « ses identités se superposent pour la plupart sans que l'une ou l'autre l'emporte de façon définitive sur les autres ». Notons que « le contexte dans lequel s'inscrit un "acteur" convoque également de façon sélective certaines de ses compétences et attributs, au détriment d'autres qui n'ont pas de pertinence dans ce cas. [...] Le statut sous lequel l'acteur s'engage peut donc varier selon les moments et les interactions. » Il s'agit de voir quel rôle prend l'acteur mais aussi qui se cache derrière son apparence : quel niveau social, quelle intégration, quelles activités prédominantes et modalités d'action, vers quels autres acteurs il communique, et quelles « valeurs » souhaite-il porter. Cette étape renvoie à la première, car il existe une « forte interdépendance entre la diversité des qualifications et la multiplicité des identités mobilisées dans les échanges » : il s'agit d'identifier cette interdépendance [p. 47-51].

La troisième étape de réflexion est le « tournoi » et ses « épreuves ». « Le tournoi est la confrontation des identités selon des modalités bien différenciées qui constituent autant d'épreuves. Mais ces situations sont constituées d'échanges hétérogènes. » Ce tournoi peut prendre différentes formes, il est davantage une « liaison » qu'une « opposition ». Dans notre cas, le projet de salle de consommation à moindres risques est un tournoi qui crée une succession d'épreuves (hétérogènes en termes de but, d'acteurs mobilisés, de fonctionnement) à analyser en cela qu'elles rassemblent des acteurs chacune à leur façon. Par exemple, la décision politique de mettre en place une salle de consommation est une première épreuve, sa validation juridique en est une autre, le choix du lieu et la campagne municipale en sont d'autres encore. Le tournoi se décline donc en séquence, les épreuves, où les argumentaires et les identités s'affinent : « C'est donc à travers des épreuves hétérogènes qu'est construit par

une action processuelle les contenu à donner à la notion de bien commun. » Il s'agira notamment de comprendre comment s'institutionnalise les épreuves, en « choisissant » et donc légitimant les acteurs (ou en les déboutant). Il s'agira aussi de comprendre comment se positionne chaque acteur dans ces épreuves et s'il en résulte des « changements relationnels » et « des valorisations de résultats » [52-66]. Ainsi nous n'empruntons pas le modèle de la controverse qui s'appuie davantage sur les incertitudes scientifiques et nous éloignerait de la dimension territoriale de notre problème. Les épreuves permettent de rendre compte de la dynamique de notre objet.

Enfin, notons que notre étude ne présuppose pas que la mise en forme de la SCMR entre en parfaite correspondance avec ce cadre d'analyse. À l'opposé de ce mode procédural, on pourrait retrouver ce que les auteurs nomment le modèle technico-administratif, plus traditionnel, « faiblement pluraliste », où « les qualifications de la situation et les identités d'action n'y sont pas remises en cause » et où l'on constate une « affirmation officielle d'un intérêt général d'évidence, détenu par l'autorité publique ». Dans ce cas, « la valeur d'une décision est fonction de la force reconnue à l'autorité légale » [p. 65-66] et non d'un consentement perpétuellement remis en cause.

1.1.2. Une piste de réflexion : la dépolitisation

À ce cadre théorique nous ajoutons une piste de réflexion qui nous permettra de compléter notre hypothèse.

Cette piste de réflexion, la « dépolitisation hygiénique », nous est proposée par Nicolas Carrier, chercheur canadien s'interrogeant sur la réussite rapide des politiques de réduction des méfaits (traduction canadienne de *harm reduction*) et notamment de l'attrait politique pour les lieux d'injection de drogues illicites (LIDI) [Carrier, 2003]. Selon lui, « l'appropriation politique de diverses stratégies de réduction des méfaits pourrait s'expliquer partiellement par la dépolitisation que ces stratégies permettent » [p. 71]. Il observe cette dépolitisation dans le discours des tenants de la RDR : « les promoteurs de pratiques de réductions des méfaits autoproclament leurs interventions à l'égard des personnes comme étant non-jugementales, non idéologiques, pragmatiques, amORALES, efficaces, n'ayant pour objet que les conséquences possibles de l'usage » [p. 70]. C'est pour lui « l'aguichant langage de la commensurabilité, de l'efficacité et de la certitude » qui donnerait les formes d'une « appréhension objective et une gestion commensurable dénuées de toute subjectivité » [p. 70]. Il voit dans cette dépolitisation le « pouvoir qu'exerce la pratique scientifique positiviste, particulièrement la médecine et l'épidémiologie, dans la définition politique des technologies

de gestion du corps » et s'interroge sur « l'attachement aveuglant à la science comme moyen a-idéologique d'assurer le progrès non seulement technique, mais aussi social » [p. 69]. Dans un autre article, Nicolas Carrier rappelle que « la science et les technologies qui fournissent des bases aux décisions politiques constituent, pour Habermas, une “nouvelle idéologie” qui “dégage complètement de l'organisation de la vie collective les critères de la justification idéologique” ». Il est essentiel de noter que c'est sur la base de la « science comme moyen a-idéologique » que se construit la dépolitisation de la réduction des risques, car « le savoir mis en chiffre s'y présente comme l'instrument tout désigné » [Carrier & Quirion, 2003, p. 14].

Il s'agit donc, si l'on souhaite explorer cette piste de la dépolitisation, d'être sensible à la production scientifique et à l'expertise, et surtout à leurs utilisations dans les processus de l'action publique, d'où l'emploi de quelques thèmes et outils conceptuels complémentaires. L'expertise est en effet le « modèle idéal de la décision rationnelle » [Lascoumes, 2002, p. 388]. En cela, elle se prête parfaitement à la justification des dispositifs de réduction des risques en fournissant des chiffres et des constats et donc en la présentant comme objective, a-idéologique, rationnel. Ici, Pierre Lascoumes nous offre de nouveau une clé d'analyse que nous emprunterons avec les instruments de l'action publique (IAP) produisant des justificatifs de la décision. À leur propos, l'auteur se demande d'ailleurs si leur prolifération « n'est-elle pas aussi une manière d'évacuer les questions politiques » [Lascoumes & Le Galès, 2005, p. 26]. Gageons également que cette dépolitisation appelée « hygiénique » car elle s'appuie essentiellement sur des données médicales, peut aussi être « sécuritaire » en démontrant que les dispositifs de RDR réduisent les nuisances associées à l'usage de drogue. Au passage, n'oublions pas que le « pragmatisme » attribué par les acteurs aux actions de la RDR repose également largement sur le contexte dans lequel il est invoqué et sur les données locales du problème, d'où notre attachement à prendre en compte le territoire et les moyens déployés pour le décrire. Enfin, il ne s'agit pas ici de penser la dépolitisation par l'expertise comme une manœuvre politicienne calculée à l'avance, mais comme un processus émergent progressivement car il s'impose comme le plus intelligible, efficace et rapide pour à la fois mettre d'accord les acteurs du projet et contrer ses détracteurs.

1.2. À propos de la réduction des risques

1.2.1. La réduction des risques comme approche du problème des drogues

La réduction des risques est « une politique pragmatique qui propose de réduire l'ensemble des dommages sociaux et sanitaires liés à l'usage de drogues en les hiérarchisant » [Jauffret-Roustide, 2009]. Le « parti pris » étant « qu'une société sans drogue n'existe pas », il

s'agit donc de réduire les risques de transmission de maladies infectieuses sans diriger pour autant les usagers de drogues vers le sevrage, ce qui en fait une rupture avec les politiques d'action publique précédentes [Chappard et Couteron, 2013].

Attardons-nous sur le terme de « pragmatisme » : Jean-Yves Trespos l'identifie comme une « idéologie professionnelle » qui « cimente les choix » des pratiques de la RDR, « plutôt comme lieu commun que comme véritable référence à un courant philosophique » [Trespos, 2003, p. 97]. En pratique, les acteurs de la RDR opposent leur « pragmatisme » aux autres idéologies du traitement des drogues. Ce terme appartient également au nouveau bagage sémantique induit par la RDR : du terme plus péjoratif de « drogué » ou plus judiciaire et médical de « toxicomane », les acteurs de la réduction des risques préféreront le terme plus large « d'usager de drogue » qui est censé embrasser l'ensemble des pratiques. Ce bousculement sémantique n'est cependant pas achevé et constitue même un signe de la « lutte de légitimité » que se livre les différents acteurs [Jaufret-Roustide, 2009]. En allant plus loin, il nous est possible de considérer ce changement sémantique comme un autre indice de la dépolitisation des pratiques de réduction des risques. Par exemple, Jean-Yves Trespos rappelle que le terme « dispositif » est employé dans un sens neutralisé [Trespos, 2003]. Nicolas Carrier décèle principalement la « dépolitisation » à l'intérieur des discours évoquant la RDR [Carrier, 2003]. Dans notre cas, la différence d'appellation qui existe entre « salle de consommation à moindres risques » et « salle de shoot » permet presque instantanément de distinguer la position « pour ou contre » le projet de celui qui l'emploie. Une attention particulière et fine à la « mise en mots » de la part des acteurs devra donc être portée, ce travail est attaché à la qualification mais renseigne aussi sur l'identité d'action de l'acteur : on verra ici toute l'interdépendance entre les deux étapes de réflexion.

1.2.2. L'approche en termes de réduction des risques et les autres logiques de traitement

Deux logiques de traitement des usages et des usagers de drogue ont précédé à l'approche en termes de réduction des risques. C'est d'abord la logique prohibitionniste qui « appelle la répression pour s'assurer de limiter à la fois l'offre et la demande des produits ». Ensuite, c'est la logique thérapeutique qui a elle-même trois orientations : « la quête de l'abstinence, la promotion d'un usage "approprié", et enfin, la prescription médicale de drogues autrement illicites ». Cette dernière logique a « longtemps été mariée idéologiquement au prohibitionnisme par l'idéal d'abstinence » [Carrier & Quirion, 2003, p. 4-5].

Certains auteurs ont vu l'avènement de la réduction des risques comme la naissance d'un nouveau paradigme venant disqualifier et remplacer progressivement les deux anciennes logiques. On a opposé cette nouvelle « logique sanitaire » à la plus ancienne « logique sécuritaire » qui appréhendait et appréhende encore l'utilisateur comme un délinquant [Toufik, 1995]. Ce constat était particulièrement vrai lors de la naissance, en Allemagne et en Suisse, des premières SCMR installées sur les scènes ouvertes de la drogue. Cependant, des travaux plus récents remettent largement en cause cette idée.

Carrier et Quirion notent que « la réduction des méfaits trouve sa place aux côtés des deux autres logiques, plutôt que de constituer un explicite mouvement de contestation ». En pratique, plusieurs éléments appuient cette constatation. Dans la majorité des pays qui la pratique, l'adoption de l'approche en termes de RDR n'a pas été suivie par la dépénalisation de la prise personnelle de stupéfiant. Elle s'inscrit dans un système de traitement complet aux côtés d'autres logiques plutôt que contre elles, comme en témoigne la politique des « quatre piliers » (prévention, thérapeutique, RDR, prohibition) à l'œuvre notamment en Suisse. D'un point de vue plus théorique, Carrier et Quirion pensent que ces logiques coexistent car elles ciblent trois objets différents qui leur permettent de ne pas s'exclure l'une de l'autre : le crime pour la prohibition, la pathologie pour le thérapeutique, les risques liés à l'usage pour la RDR. Pour eux, si l'approche en RDR a bel et bien remis en question l'idéal d'abstinence, elle n'a atteint ni « le droit de punir » ni le soin visant la pathologie [Carrier et Quirion, 2003].

Ces deux auteurs vont encore plus loin en proposant que ce qu'ils appellent la « périllisation », c'est-à-dire le langage de « mise en péril » de la RDR, non seulement ne remet pas en cause mais également renforce les deux autres logiques dites « de contrôle » [Carrier et Quirion, 2003]. Cet aspect est développé plus loin lorsque nous aborderons la notion d'ordre urbain.

1.2.3. Les politisations de l'objet

On peut admettre une portée « idéologique » à la réduction des risques, en cela qu'elle confère à l'utilisateur plus de responsabilité dans sa consommation, et ne vise pas fondamentalement le sevrage et l'éradication des usages, au contraire des politiques de traitement précédentes [Le Naour, 2010].

Cependant, cette portée idéologique est loin d'être celle mise en avant par les partisans de la réduction des risques. Comme dit plus haut, Nicolas Carrier, réalisant une analyse de la réécriture médiatique des arguments en faveur des salles de consommation au Canada, montre que les fondements des interventions en réduction des risques sont présentés comme « non-

jugementales, non idéologiques, pragmatiques, amORAles, efficaces, n'ayant pour objet que les conséquences possibles de l'usage » [Carrier, 2003]. On met systématiquement en avant les chiffres de l'épidémie de maladies infectieuses, donc des données statistiques sanitaires : la question idéologique est évincée. Les opposants aux salles de consommation se voient souvent accusés de porter des jugements moraux ou idéologiques, auxquels on oppose le « pragmatisme » et l'évaluation scientifique. Or nous verrons que d'éventuels opposants peuvent retourner ces accusations aux tenants de la RDR : chacun dépolitise et politise le sujet à sa manière. C'est donc aussi dans la teneur politique et idéologique du débat (ou prétendument apolitique et a-idéologique) qu'il faudra se plonger. Cette teneur est en lien avec les identités d'action des acteurs locaux.

1.2.4. L'évaluation scientifique des salles de consommations comme appui

Les salles de consommations à moindre risques (SCMR) sont un élargissement de la gamme des modalités d'action de la réduction des risques. Ces salles ou ces sites « sont des structures où les usagers de drogues par injection (UDI) peuvent venir s'injecter des drogues – qu'ils apportent – de façon plus sûre et plus hygiénique, sous la supervision de personnel qualifié. Ils sont toujours insérés dans un réseau de services pour les usagers de drogues par injection, dont ils représentent un élément très spécialisé, lié à la question de l'injection » [Hedrich, 2004, cité par l'Inserm, 2010].

Leur évaluation scientifique fait partie des débats nationaux et locaux. En France, c'est l'évaluation de l'Inserm, publiée en 2010, qui est la plus citée et utilisée par les acteurs. Cette étude conclue de manière positive sur « la possibilité d'atteindre des populations marginalisées et à haut risques, la satisfaction des usagers, la sécurité des usagers et du personnel du centre, la réduction de la morbidité et mortalité associées aux overdoses/surdoses, la diminution des risques liés à l'injection et à la transmission de maladies virales, l'amélioration des accès aux soins et services sociaux, un effet neutre sur le nombre d'usagers de drogues et la fréquence des injections, la diminution des nuisances, un effet neutre sur la criminalité » [Inserm, 2010]. Cependant, certaines publications scientifiques peuvent nuancer ces conclusions. De surcroît, l'Académie de Médecine et plus récemment l'Ordre des Pharmaciens ont rendu un avis défavorable, avis qui peut être considéré comme « caution scientifique » pour les opposants. La mobilisation de la littérature scientifique à ce sujet par les acteurs est un autre point sur lequel il faudra être attentif : il renseigne à propos de quel corps scientifique il se réfère, on peut donc voir dans ce cas des alliances d'acteurs différents autour de mêmes identités d'action.

1.3. Acteurs et identités d'action

1.3.1. Trois acteurs locaux clés du traitement des problèmes liés à la drogue

Les premiers initiateurs de la politique de réduction des risques sont les associations médicales de terrains (par exemple Médecins du Monde). Comme nous l'avons vu, l'arrivée des principes et actions de la réduction de risque constitue la naissance d'un nouveau paradigme, naissance qui ne peut s'effectuer que sur un temps long et non sans se confronter aux méthodes préexistantes. Gwenola Le Naour raconte comment les initiateurs de la réduction des risques à Marseille se sont confrontés aux « intervenants en toxicomanie » préalablement installés. D'étape en étape, les nouveaux acteurs sont reconnus, les nouvelles pratiques validées, les acteurs coexistent puis coopèrent voire même collaborent. Cependant, les pratiques de réduction des risques n'ont pas entièrement remplacé les pratiques plus anciennes dirigées vers le sevrage, donc différentes pratiques peuvent exister au même moment. Si ces associations dialoguent avec et existent grâce aux élus locaux (notamment les maires), il s'agit pour elles de se démarquer en faisant valoir leur caractère apolitique [Le Naour, 2010].

Les élus locaux sont la deuxième catégorie d'acteurs. Sans eux et sans décision politique locale, il n'y a pas de mise en place de dispositifs de réduction des risques. Ils peuvent soit s'opposer au développement des dispositifs, souvent par la « crainte des administrés » et de leur réaction à ces décisions [Reynaud, 2001] mais ils peuvent en être les moteurs : l'association d'élus locaux « Elus, Santé Publique et Territoires » donne en 2010 un nouvel élan à cette politique en France. Les élus peuvent être la cible directe des plaintes à l'encontre des dispositifs de réduction des risques, et les périodes d'élections municipales sont propices à ces plaintes [Le Naour, 2010].

Cette politique de « réduction des risques » se met en place avec et par les acteurs locaux : les associations de la société civile s'y mêlent également. L'impératif démocratique de l'action publique conduit les acteurs de la mise en place de la réduction des risques à prendre en compte les remarques des riverains. Cependant, cette prise en compte peut prendre différentes formes, de la « gestion des plaintes » à un travail de coopération. Dans ses travaux, Gwenola Le Naour, parallèlement à la position des acteurs de la réduction des risques, identifie plusieurs postures des habitants, de la « contestation » qui perdure (où il s'agit pour les habitants de « faire faire » les actions publiques aux autorités, notamment les élus) à un partenariat (où il s'agit cette fois de « faire avec ») et même une coopération avec l'émergence « d'acteurs intermédiaires ». Ces différences de mode d'action ont pour cause,

selon l'auteure, les identités des associations impliquées, leur adhésion ou non aux idées de la réduction des risques et leurs relations avec ses acteurs, et enfin de la perception du territoire habité et son histoire [Le Naour, 2010].

C'est donc un trio d'acteurs (élus locaux, associations d'habitants, associations de réduction des risques) que l'on retrouve dans les opérations de réduction des risques, et notamment dans notre cas du projet de salle de consommation. Ce sont sur ces trois acteurs que nous focaliserons notre étude, et dont nous chercherons à identifier les identités d'action.

1.3.2. La Police, un quatrième acteur primordial

À ces trois premiers acteurs, il convient d'ajouter les services de Police pour plusieurs raisons. D'abord, la Police est depuis longtemps impliquée dans le traitement des drogues, par la logique de prohibition pénalisant leur usage et leur commerce. En cela, les agents de la Police œuvrant sur le terrain sont en confrontation constante avec les usagers de drogues. Cette confrontation quotidienne fait d'eux des « experts » à part entière dans ce domaine : « la Police est dans une disposition bien meilleure que beaucoup d'autres pour constater la complexité des usages de drogues et de leur contrôle, en les observant directement et parfois en supportant les méfaits sociaux qu'ils provoquent » [Bayoumi et *al.*, 2012]. En outre, la Police notamment locale est dans une très grande majorité des cas en relation, même conflictuelle, avec les associations de réduction des risques [Le Naour, 2010]. Elle est parfois accusée d'entraver les actions de RDR. La présence policière est également reliée à la crainte d'être découvert par les usagers, crainte pouvant accroître les épisodes de prise de risques au moment de la consommation [Darke et *al.*, 2001]. La Police est quasiment toujours partie-prenante des projets de SCMR, ce qui se vérifiera dans notre cas [Bayoumi et *al.*, 2012].

1.3.3. Des acteurs locaux dans des systèmes politiques nationaux

Si elles sont d'impulsions locales, l'ouverture de salles de consommation à moindres risques, et plus globalement les politiques de réduction des risques ont à se frotter aux systèmes politiques nationaux. Notons que les premières salles de consommation ont ouvert et ont perduré dans des pays fédéraux donnant plus de pouvoir décisionnel aux autorités locales, comme la Suisse ou l'Allemagne, où ces initiatives parfois même illégales étaient soutenues par les décideurs politiques locaux [Chappard et Couteron, 2013]. C'est ce qu'explique Daniel Kubler qui analyse le cas suisse : « Il apparaît clairement que le fédéralisme ainsi que l'autonomie locale en matière de santé publique et d'action sociale représentaient une ouverture stratégique cruciale pour la coalition pour la réduction des risques. Cela lui donnait

l'occasion de mettre en place des projets au niveau local pour ensuite monter aux niveaux supérieurs de l'État » [Kubler, 2002]. Il conviendra de s'interroger sur comment s'articulent le local et le national dans notre cas français, d'autant plus que la scène locale parisienne entretient des liens avec la scène politique nationale.

Notons également que la « validation » juridique et législative de ces initiatives s'est parfois faite dans la douleur : au Canada, il a fallu que l'affaire judiciaire opposant les responsables de la salle *Insite* et l'État canadien se poursuive jusqu'en Cour Suprême (plus haut niveau de la justice canadienne) avant que celle-ci ne donne raison aux premiers. L'exemple français ne déroge pas à la règle, la récente décision du Conseil d'État qui a gelé le projet de SCMR à Paris et la volonté de réécriture de la loi en témoignent.

L'opinion publique et son évaluation s'invite dans le débat [Jauffret-Roustide, 2013] tandis que la presse nationale à large diffusion traite également le sujet et la polémique, en relayant les avis des personnalités politiques d'envergure nationale. Les médias sont des « infrastructure de prises de position et de controverses ». Ils produisent « une contrainte de justification, d'argumentation et éventuellement de prise en considération de points de vue développés par d'autres acteurs » dans les controverses [Callon et *al*, 2001]. Ce débat national et médiatique ainsi que cette confrontation entre problème local et enjeux nationaux influencent de manière évidente sur les acteurs locaux. Il s'agira donc d'évaluer le possible écart entre le débat national et le jeu des acteurs territoriaux ainsi que les probables échanges entre les deux. Ces derniers éléments peuvent construire, déconstruire, changer ou déplacer les identités d'action des acteurs locaux.

1.4. La qualification de la situation

1.4.1. Qualifier les usages et les usagers

Etudier les problèmes liés à la drogue, c'est d'abord qualifier les usages et les usagers de drogues. Nombreuses sont les disciplines scientifiques à traiter des usages de drogues : la sociologie mais également différents champs de la médecine (psychologie, psychiatrie, neurobiologie, toxicologie, etc.). Cependant, aucune ne semble donner à elle seule une définition tranchée et une compréhension définitive de l'objet, comme l'écrit Robert Castel : « Il n'existe pas [...] de discours de vérité sur les drogues, ni clinique, ni biologique, ni politique, ni sociologique, mais seulement des éléments de connaissance pratique et théorique qui nous permettent de penser les drogues comme un objet de recherche » [Castel, 1994, cité par Jauffret-Roustide, 2009].

Les sciences humaines et sociales, champ disciplinaire dans lequel s'inscrit cette étude, n'en sont pas à leur premier coup d'essai dans cette entreprise. Howard Becker s'y attèle dans la deuxième moitié du XXème siècle, avec son ouvrage *Outsiders* dans lequel il remet en cause certains présupposés du sens commun. Ainsi l'usage de drogue est une déviance nous dit Becker, cette déviance ne découle pas ni de « certaines caractéristiques » de l'auteur, ni d'une « pathologie » révélant la présence d'un « mal ». Pour Becker, la déviance et donc l'usage de drogue est un « défaut d'obéissance » à des « normes » instituées par un groupe. La déviance existe comme « le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus » et n'est donc due qu'en partie à « la nature de l'acte » qualifié comme déviant. Dans notre cas français, la norme de « non-usage de drogue » est à la fois légale (car instituée par la loi de 1970 interdisant l'usage de drogues considérées illicites) et extra-légales dans le sens où un usager de drogue peut se faire qualifier « d'étranger » par certains groupes sociaux [Becker, 1983]. C'est notamment grâce à cet ouvrage que les sociologues s'attacheront à considérer l'usage de drogue et la toxicomanie comme « des formes particulières de déviance » [Bergeron, 2009].

L'analyse de Becker permet aussi d'éclairer les représentations sociales courantes des usagers de drogues. Dans le sens commun, on associe souvent les problèmes des drogues comme « réservés aux marges » c'est-à-dire à une certaine frange relativement exclue de la société, en attribuant une vision caricaturale à l'usager. Cette vision peut être alimentée du fait que l'usager le plus visible dans les espaces publics et dans les médias est celui « [confronté] à la précarité sociale » [Jauffret-Roustide, 2009]. La représentation de l'usager, plus particulièrement politique, peut également être basée sur des valeurs morales : ainsi l'usager de drogue était considéré comme un « jeune contestataire » dans le contexte de l'écriture de la loi de 1970 interdisant l'usage de drogue en France [Bernat de Celis, 1996, cité par Jauffret-Roustide, 2009]. Plus globalement, Henri Bergeron conclut une revue de littérature en dégageant trois thèses courantes remises en cause par les sociologues. La thèse de la prédisposition considérant des « âmes prédisposées à devenir toxicomanes » est contrecarrée par le rôle des contextes sociaux. En second lieu, la thèse « de l'évasion ou de la fuite de la réalité » est battue en brèche par le constat que l'usager « n'est pas toujours replié sur son seul univers personnel ». Enfin les apports de la sociologie démentent « la thèse de l'irresponsabilité et de l'asservissement total aux produits » définissant le toxicomane comme « celui qui a perdu le contrôle de sa volonté et qui n'est plus responsable de ses actes » [Bergeron, 2009, p. 56-57]. Pour être plus précis sur ce dernier point, la littérature scientifique donne à envisager l'usage de drogues comme une « liberté » (de mode de vie, etc.) et comme

un « enfermement ». Henri Bergeron reprend Castel et Coppel qui montrent comment l'usage peut « [investir] tous les espaces de vie du toxicomane » et devenir une « expérience totale » en « restreignant son réseau de sociabilité » ; mais on peut attribuer à ce même usager des capacités de gestion de la dépendance, d'autocontrôle, l'usager « régulant les modalités de la prise tout autant que les manières de se comporter avec autrui » [Coppel et Castel, 1991 & Castel, 1994, cités par Bergeron, 2009]. Nous verrons que ces tendances de définition s'affrontent dans les politiques de traitement des drogues.

La qualification des usages et des usagers de drogues constitue donc un point de compréhension de notre étude. En effet, les différents acteurs du territoire diagnostiquent d'une manière personnelle l'usage de drogues, en utilisant les termes et les notions développés ci-dessus. En particulier, les acteurs tendent à diviser les usagers en plusieurs sous-populations ayant des modalités différentes d'usage et des degrés variés de dépendance et d'exclusion sociale, par exemple des « *drogués en col blanc* » aux « *déchets*¹ ». De ce travail de qualification découle en partie les avis sur les « solutions » à privilégier.

1.4.2. Les espaces publics comme enjeu

Si la question des usages de drogues est prégnante dans le territoire que nous tentons d'étudier, c'est en partie à cause de la visibilité de ces usages. Les espaces publics des environs de la gare du Nord sont le « théâtre » de ces usages, à travers les « scènes ouvertes de la drogue », c'est-à-dire « toutes situations où des citoyens sont publiquement confrontés à l'usage et au petit trafic des drogues » [Bless, Fork, Freeman, 1993, cité par Toufik, 1995]. Cela peut aller de la vue directe de la prise de drogue à la vue des seringues laissées sur place, et qui s'accumulent à certains endroits (par exemple les sanisettes à Paris).

Cette visibilité renvoie à des questions d'investissement de l'espace public. L'ouverture d'une salle de consommation à moindres risques représenterait pour certains la reconnaissance d'un « droit de cité » aux usagers, leur redonnant un sentiment d'appartenance à la ville et à la citoyenneté, quand d'autres arguent que cela revient à les « cacher » et à faire disparaître artificiellement le problème sans le résoudre véritablement [Chappard et Couteron, 2013²].

¹ Entretien avec le président de l'association Vivre Gare du Nord et de l'Est

² CHAPPARD P., COUTERON J.-P., *Salle de shoot. Les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La Découverte, Paris, 2013, 201 p. Cet ouvrage n'appartient pas à la littérature scientifique, c'est un plaidoyer en faveur de l'ouverture de salles d'injection supervisée. Cependant, il offre un large récapitulatif historique à propos de l'approche en termes de réduction des risques ; c'est dans ce sens qu'il est utilisé.

Autre point, la visibilité et la proximité physique entre usagers et passants renvoie à des questions « d'ordre urbain » qu'il convient d'observer. D'abord parce que l'acte de prise de drogue est considéré dans la loi comme un acte délinquant répréhensible ; mais surtout parce que les populations d'usagers sont accusées d'atteintes diverses à la sécurité ou à la tranquillité du quartier, de petites incivilités à des actes plus graves comme des agressions et des vols. Là encore, la question de la maîtrise de soi des usagers apparaît comme déterminante. De plus, les habitants témoins et victimes de nuisances auraient une tendance à généraliser en les attachant à la drogue, comme le note Lescroel : « Les représentations sociales associent la plupart des nuisances du quartier à l'usage de drogues. Il ne s'agit donc pas d'associations objectives et avérées sur un plan scientifique, mais considérées comme telles par les habitants » [Lescroel, 2006, p. 90]. Cette généralisation place encore davantage les problèmes liés à la drogue comme une problématique majeure des espaces publics.

Comme nous l'avons vu plus haut, Carrier et Quirion supposent que les actions de RDR non seulement ne remettent pas en cause la répression policière, mais aussi la maintiennent voire la renforcent. C'est ce qu'argue également Fischer : « Plutôt que de remplacer la répression punitive, ces pratiques nouvelles et “progressives” coexistent avec les formes plus traditionnelles de répression, et peuvent être vues comme les masquant et les autorisant à continuer » [Fischer, 2004, p. 358]. C'est en particulier dans le thème de « l'ordre urbain » que l'auteur éclaire cette pensée : « Ainsi, les SCMR deviennent intéressantes comme mesure efficace contre la contamination ou la “dangérisation” de l'espace urbain par les usagers de drogues qui dérangeraient la fonctionnalité, la sécurité et l'esthétique néo-urbaine » [p. 361]. En effet, les usagers seraient ciblés car « les activités qui les définissent — des petits crimes pour avoir de quoi s'acheter des doses de substance illégale, une apparence et des manières non esthétiques — en forte concentration dans les activités urbaines, résidentielles ou de loisir, les mettent en lumière comme une nuisance majeure dans les aspirations de la nouvelle ville à devenir attractive pour les investissements et le renouveau urbain » [p. 362-363]. La « régulation spatiale » promise par les SCMR, en enlevant du visible les usagers de drogues, serait un des moteurs de l'avènement des SCMR. Les auteurs précisent que cette transformation se fait par le biais de la « large variété d'intérêts politiques » dans lesquelles elles entrent, et souvent à l'encontre des promoteurs initiaux, c'est-à-dire les associations de RDR, avec « un écart entre intention et pratique » [p. 362-363].

Le vécu et les expériences des acteurs dans les alentours de la gare du Nord alimentent leur qualification du terrain et en particulier de ses espaces publics : « dangereux », « sales »,

« sans droit »... Ils vont ainsi décrire la situation, situation qui va être croisée avec leur idée de « comment devrait être l'espace public urbain » en termes d'ordre et de visibilité. À plus large échelle, on touche à la vision du territoire, « ce que devrait être les alentours de la gare du Nord », cette question est abordée au prochain point. On entre alors dans les identités d'action et on aperçoit ici aussi les interdépendances entre qualifications et identités d'action.

1.4.3. Le territoire particulier des environs de la gare du Nord

Les problèmes liés à la drogue autour de la gare du Nord sont reconnus par les acteurs. Mais pourquoi là ? Quand il s'agit de démêler le « pourquoi » du lieu d'enracinement de ces problèmes, les acteurs peuvent donner des causes variées et des hiérarchisations de ces causes différentes. Néanmoins, la littérature nous offre quelques pistes. Les tenants de l'école de Chicago avaient reconnus une « correspondance entre la formation de lieux de trafic et de consommation de drogues dans une ville et le niveau socio-économique des habitants ainsi que l'état de dégradation de l'habitat » [Ecole de Chicago, années 1960, cité par Toufik, 1995]. À une plus fine échelle, la littérature anglo-saxonne attribue un rôle de cachette à certaines « niches » urbaines (par exemple, des renforcements de porte) qui seraient privilégiées par les usagers [Kerr et al., 2007]. Les dispositifs de réduction des risques sont parfois accusés d'avoir « stabilisé » les populations d'usagers, ou bien le laisser-aller de la police ou des autorités peut être pointé. Les « causes » du problème font partie de sa qualification.

Ce qui caractérise la gare du Nord, c'est d'être un haut lieu de transport de la capitale française et un de ses principaux nœuds d'échange. Julie Kleinman le rappelle dans une ethnographie de la gare. Ce hub doit faciliter les échanges entre modes de transport et lier la ville à son réseau de transport. À la croisée de nombreuses lignes (métro, RER), le cadre de la gare dépasse celui de Paris intramuros, en brouillant les limites entre centre et périphérie. Mais la gare du Nord est aussi une gare internationale, reliant dans ses lignes les pays du Nord de l'Europe : Belgique, Pays-Bas, Angleterre... Historiquement, la gare du Nord est la porte d'entrée de l'immigration venue du Nord : cette catégorie fut considérée au 19^{ème} siècle comme la « classe dangereuse » faite de marginaux liés aux vols et à l'augmentation des crimes urbains. Force est de constater que la gare et ses environs sont encore aujourd'hui une porte d'entrée de l'immigration [Reynaud-Maurupt et al., 2009]. La liaison RER avec la banlieue Nord de Paris brouille les limites du centre de la périphérie et par voie de conséquence, entre ordre et désordre [Kleinman, 2012]. D'une manière plus pratique, les

acteurs peuvent parler de « surpopulation¹ » du quartier en raison de cet apport extérieur, on approche alors des termes et concepts de « délinquance d'importation » [Bétin et *al*, 2003, p. 5]. Ces questions d'importation des problèmes venus de l'extérieur rentrent dans l'étape de qualification.

Enfin, notons que la gare du Nord est voisine de quartiers considérés comme « difficiles », « délabrés » ou « à problèmes », et où les problèmes liés à la drogue sont loin d'être nouveaux. Il s'agit de la Goutte d'Or, Stalingrad, Barbès. Par exemple, dans une étude anthropologique et sociologique du quartier de la Goutte d'Or, Franck Lescroel note que « la drogue est un facteur particulièrement relevé sur ce quartier [...] associée à l'idée d'un ancrage territorial prégnant » [Lescroel, 2006, p. 70]. Ces quartiers sont aussi les lieux où se sont forgées les politiques d'action publique liées aux drogues en France, et où sont nées nombre d'initiatives habitantes [Coppel, 2004]. Ces données renseignent sur l'histoire longue et la sociologie des environs de la gare du Nord, et ils permettent de comprendre plus finement les représentations de ce territoire. Ces représentations influencent la qualification des problèmes.

1.5. Hypothèse de recherche

C'est finalement à travers l'enchaînement de ces épreuves que nous pourrions répondre à notre problématique touchant à ce dispositif de salle de consommation à moindres risques : Comment un dispositif peu connu, controversé, sans assise légale et accusé par certains acteurs de générer des nuisances parvient-il néanmoins à prendre forme localement ? Notre hypothèse est que cette mise en forme emprunte les modalités de la construction du bien commun définie ci-avant et qu'elle s'appuie principalement sur un processus de dépolitisation permettant de mettre d'accord les acteurs nécessaires et de contrecarrer les opposants.

¹ Entretien avec le président de l'association Vivre Gares du Nord et de l'Est, le 3 janvier 2014

Méthodologie

Terrain retenu

Lascoumes et Le Bourhis notent : « L'intérêt général ne peut recevoir de contenu que s'il émerge comme question à l'intérieur d'un périmètre délimité. Ce périmètre est à la fois un espace géographique, un regroupement d'acteurs, et une arène politique. Il constitue une condition indispensable à la formalisation d'un bien commun » [Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 54]. D'où l'importance, pour nous, de repérer les limites aussi bien géographiques qu'institutionnelles de notre terrain.

Le terrain géographique se décline, comme notre sujet l'exige, en plusieurs échelons. L'échelon le plus fin est celui des alentours de la gare du Nord, dans le dixième arrondissement de Paris, et concerne les espaces publics, le plus souvent la voirie.



Figure 1 : Carte des alentours de la gare du Nord

La carte ci-dessus montre en son centre la gare du Nord. Les voies nommées en bleu représentent les lieux explorés en observation flottante car cités comme lieux caractéristiques dans la presse ou par les acteurs (rue Ambroise-Paré devant l'hôpital Lariboisière, rue de Maubeuge longeant les lignes ferroviaires, et les alentours du lieu d'implantation prévu au 39 boulevard de la Chapelle). Le terrain géographique ne se limite pas cependant au quartier de la gare du Nord, mais également à celui des quartiers avoisinants : la Goutte d'Or, Barbès et Stalingrad notamment. Ceci en raison du fait que les problèmes liés à la drogue ne se limitent pas aux quelques rues signalées plus haut. Les problèmes de drogues ont une géographie complexe et changeante, l'usage et le commerce de différents produits se répartissant

finement en divers lieux. En quelques centaines de mètres, la problématique change de nature. D'où des interrogations sur les éventuelles migrations d'usagers de drogues : par exemple, on accuse la salle d'avoir un potentiel d'attraction des « crackers » (usagers de crack) qui se concentrent aujourd'hui à Stalingrad, possibilité qui est crainte par les habitants des environs de la gare du Nord majoritairement touchés par le problème des drogues par injection. Nous pouvons noter comment ces quartiers paraissent rapprochés à l'échelle de Paris (ce qu'on appelle grosso modo « le Nord-est parisien »), mais distants à les observer de plus près, d'où la nécessité constante de varier les échelles pour cerner les problèmes.

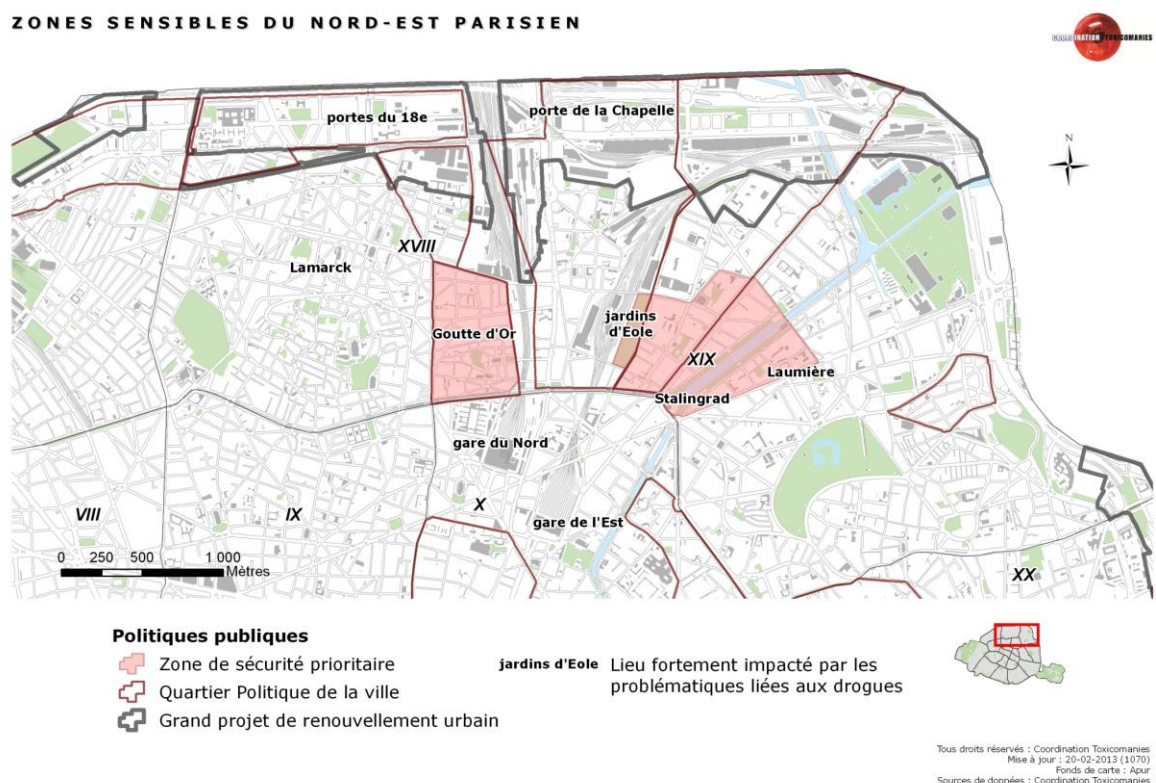


Figure 2 : Zones sensibles du Nord-est parisien (carte éditée par Coordination Toxicomanie)

Si donc les alentours de la gare du Nord ainsi que les quartiers du Nord-est parisien représentent les deux principales échelles observées, le réseau de transport de l'Ile-de-France, dont la gare du Nord est un nœud considérable, apporte une nouvelle géométrie au problème, en particulier avec la liaison aux banlieues Nord de la Seine-Saint-Denis.

En plus de ce terrain géographique, le terrain d'étude est constitué par l'ensemble des acteurs de ce territoire touchant à la mise en place du dispositif. Ici encore, on constate la multiplicité des échelles, par exemple avec la Mairie de Paris et la Mairie du dixième arrondissement. Certains acteurs ont des domaines d'action départementaux (le Conseil de Paris), régionaux (par exemple, l'Agence Régionale de Santé) ou nationaux (le

gouvernement). De mêmes les associations de riverains et de réduction des risques agissent sur des territoires qui leur son propre, et non pas strictement celui que nous étudions, même si elles le recourent. C'est donc là aussi à un enchevêtrement d'acteurs qui agissent à des échelles variables auquel nous avons affaire. La liste et le choix des acteurs sont explicités ci-après.

Sources et techniques d'investigation

La principale technique d'investigation est l'entretien, utilisé dans le but d'obtenir une source « fabriquée » qui est la retranscription de ces entretiens. Pour déterminer les personnes à interroger, nous nous sommes concentrés sur le triangle d'acteurs locaux visés dans notre étude : associations de d'habitants, associations de réduction des risques, élus. En conséquence, voici la liste des acteurs institutionnels interrogés :

- Le Président de l'association Vivre Gare du Nord et de l'Est
- Le directeur-adjoint du cabinet de Monsieur le Maire du 10^{ème} arrondissement de Paris
- La directrice de l'association Safe
- Le directeur de l'association Coordination Toxicomanie
- Le Président de l'association « Élus, Santé Publique et Territoire »
- La coordonnatrice du comité de pilotage du projet de SCMR, élue du 2nd arrondissement durant le projet
- Le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement
- La coordonnatrice du projet de SCMR, membre de Gaïa
- Un membre de l'association Action Barbès
- Une représentante de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
- Une habitante du 39, boulevard de la Chapelle, représentante du « Collectif boulevard de la Chapelle » (par téléphone)
- Le Président de l'association Parents Contre la Drogue (par téléphone)

Hormis pour les trois derniers de la liste précédente, les entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement. Ces entretiens permettent de mieux cerner le jeu et les positions des acteurs et de reconstituer le récit du projet de salle de consommation. Dans ce but, nous nous sommes employés au mieux à exploiter la technique de l'entretien semi-directif, dit ethnographique [Beaud, 1996]. Les entretiens se sont déroulés de janvier à mai 2014, cependant la majorité a eu lieu en avril. Nous avons fait le choix de ne pas faire apparaître le nom des différents acteurs.

Certains acteurs n'ont pu être rencontrés malgré nos demandes : les services d'hygiène de la Ville de Paris, Jean-Marie Le Guen de la Mairie de Paris, Serge Federbusch opposant politique dans le dixième arrondissement, Pierre Chappard de Fédération Addiction. D'autres acteurs n'ont pas été contactés en raison de la limitation spatiale et temporelle du terrain : l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, la RFF-SNCF, la MILDT (nouvellement MILDECA), le Théâtre des Bouffes du Nord, l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France, l'association ASUD, la Direction Générale de la Santé.

La seconde technique d'investigation est la recherche et l'utilisation de sources déjà existantes. Il s'agit :

- des productions des acteurs du territoire. Cela peut être des comptes-rendus de réunions, des publications, des tracts et programmes de campagne dans l'élection municipale, des articles internet, des lettres officielles... En bref toute trace écrite produite par les acteurs en lien avec notre étude ;

- de certaines données statistiques sur le territoire, qui doivent permettre de construire un avis objectivé sur les dires des acteurs. Par exemple les prix de l'immobilier sont un indicateur de la nature et de la qualité de l'habitat, ainsi que de l'attractivité des quartiers. Des données Insee renseignent sur la densité des espaces.

- d'articles de presse. L'analyse des médias constitue une ressource importante de l'étude. La diversité des sources n'est pas limitée (presse papier ou presse internet) et l'analyse se porte sur des médias de portée nationale ou locale. Ces articles de presse sont particulièrement les lieux d'expression des acteurs auxquels les médias s'adressent. Ils permettent également la recherche de faits (dates, lieux, propos,...).

- de données cartographiques : il s'agit de trouver le meilleur moyen de représenter le territoire à ses différentes échelles, d'une part pour aider le lecteur à comprendre nos propos, d'autre part pour répondre à l'importance du territoire dans l'étude. Les données du site <http://paris-a-la-carte-version-pl.paris.fr/carto/mapping> ont été utilisées.

La dernière technique d'investigation est l'observation flottante et la visite des alentours de la gare du Nord [Pétonnet, 1982]. D'une part, cela permet de constater et se fonder un point de vue propre sur les propos des acteurs. D'autre part, cela permet de se mieux représenter le territoire et le comprendre, cela peut en outre permettre de compléter la cartographie.

Pour répondre à notre question centrale, le rapport se compose en trois parties. Dans la première, nous verrons comment les tenants du projet, et en particulier les associations de réduction des risques, établissent un diagnostic qu'ils tentent de faire partager. Puis nous observerons comment la Ville de Paris en vient à candidater officiellement auprès du gouvernement afin d'accueillir le dispositif de SCMR. Dans la seconde partie, nous verrons que la Ville de Paris tente de rassembler les acteurs dont elle a besoin afin de mener à bien la réalisation du projet d'implantation de ce dispositif. Dans le deuxième temps de cette partie, ces acteurs se basent sur leur diagnostic pour mettent en forme le dispositif en contournant les contraintes du territoire. Au cours de la troisième partie, les tenants du projet s'attachent à remporter l'adhésion au projet des habitants puis à contrer les revendications de l'opposition locale. Enfin, nous observons les réactions et les repositionnements des acteurs face à l'arrêt du projet et au cours des élections municipales.

2. Entre local et national : l'émergence d'une Salle de Consommation à Moindres Risques comme projet envisageable à Paris

Cette première partie traite de l'émergence de la Salle de Consommation à Moindres Risques comme projet envisageable aux abords de la gare du Nord. Cette émergence est intimement liée au territoire : c'est ce que tente d'analyser la première épreuve, lors de laquelle se construisent, par les acteurs locaux, les raisons amenant à demander un tel projet. Mais le projet ne peut émerger s'il n'entre pas à un moment donné dans l'agenda politique : c'est le deuxième point de cette partie qui se matérialise par la candidature à l'expérimentation formulée par la Mairie de Paris. Cette entrée dans l'agenda politique se joue au niveau national et élargit donc le cercle des acteurs.

2.1. L'épreuve du diagnostic, ou comment tenter d'unir les qualifications du territoire

Lors de cette épreuve, nous présentons le diagnostic établi par les associations de réduction des risques (RDR) œuvrant sur le territoire, où elles formulent leurs qualifications du problème. Ce diagnostic est la base sur laquelle les associations de RDR s'appuieront pour promouvoir leur projet. Nous avons choisi d'incorporer en parallèle de ces qualifications celles concurrentes de l'association de d'habitants Vivre Garde du Nord et de l'Est (VGNE), car cela nous permettra de mieux cerner pourquoi l'association s'opposera au projet. Les qualifications d'autres acteurs sont parfois présentées lorsqu'elles divergent de celles des associations de RDR, ainsi que certains enjeux locaux qui auront une importance et des conséquences dans la mise en forme du projet.

2.1.1. Des produits, des populations et des lieux : la construction d'une « géographie de la drogue » à Paris

Dans ce premier point, nous prenons une considération élargie du territoire. Notre analyse se porte alors sur le Nord-est parisien, où les acteurs de la RDR dessinent une « géographie de la drogue » dont certaines caractéristiques ne sont pas partagées par tous.

Différents produits : entre excitants et sédatifs

Il est nécessaire de faire un point sur les différents produits rencontrés et leurs utilisations dans le Nord-est parisien, en s'appuyant sur la littérature, et sans pour autant qu'il soit possible d'être complet sur la question.

Les deux stupéfiants principaux sont l'héroïne et la cocaïne. En tant qu'opiacée, l'héroïne est un sédatif et a donc des effets apaisants. Elle s'administre majoritairement par

injection. La cocaïne possède au contraire des effets excitants ; elle s'administre par injection ou par sniff. En ce qui concerne l'héroïne, plusieurs produits de substitution ont été peu à peu adoptés : la Méthadone, le Soboxone ou le Subutex puis dans certains cas des sulfates de morphine comme le Skénan qui a également des effets sédatifs. Hormis la Méthadone, ces médicaments qui doivent normalement être administrés par voie orale sont également pris sous forme d'injection ou de sniff, ce qui accroît leurs effets. Ces pratiques ont généré un marché noir de ces produits qui s'organise en parallèle aux circuits normaux reposant sur les ordonnances médicales. La cocaïne n'a pas à ce jour de produit de substitution. Plus récemment a fait son apparition le crack, un dérivé de la cocaïne, donc excitant, mais avec des effets plus intenses et plus brefs et qui touchent des publics beaucoup plus précaires. Dernier de cette liste mais non des moindres, l'alcool est aujourd'hui éminemment présent parmi les produits consommés et est associé aux autres [Jauffret-Roustide, 2004, p. 12-19].

Différentes populations où les plus précaires se distinguent

Tout comme les produits, les profils des consommateurs sont extrêmement variés. Deux acteurs construisent une vision propre des usagers de drogues : il s'agit de l'association de riverains Vivre Gares du Nord et de l'Est (VGNE), présentée ci-après, et des associations de réductions des risques (RDR), à savoir Safe et Gaïa.

L'association Safe mène trois missions distinctes dans les actions de RDR. Sa première mission est celle qui nous intéresse le plus et concerne l'accès au matériel avec la distribution de kits d'injection. En particulier, l'association Safe distribue des kits d'injections à Paris où elle gère 32 automates distributeurs, dont ceux aux alentours de la gare du Nord où s'écoulent 200 000 seringues par année.

Sa deuxième mission concerne l'observation et le conseil pour le dispositif national de RDR. Enfin, sa troisième et dernière mission réside dans une activité de recherche-action avec des scientifiques : contrôle des produits consommés, évaluation des taux de contamination,...

L'association Gaïa gère deux établissements participant aux actions de la RDR à Paris. Le premier est un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou « bus méthadone » qui s'occupe majoritairement du traitement des dépendances aux drogues illicites. Le second établissement est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ou « programme d'échanges

de seringues » qui délivre du matériel stérile et de l'accompagnement social. Ces deux établissements ont des antennes mobiles sous forme de bus.

Gaïa est une « association fille » de Médecins du Monde. Elle devient indépendante en 2006 après les lois institutionnalisant la RDR en 2004 et 2005 : Médecins du Monde fonctionne sur fonds propres alors que les deux établissements de Gaïa sont financés par la Sécurité Sociale. Les deux associations restent proches.

Le projet de salle de consommation à moindre risques devait intégrer les actions du CAARUD existant en tant qu'expérimentation.

Les associations de RDR divisent les usagers en deux catégories. Il s'agit pour la première du « *public caché* », c'est-à-dire tous les usagers qui ne fréquentent pas leurs structures ou qui utilisent les dispositifs ne demandant pas de se révéler. La seconde catégorie est alors formée des personnes se rendant effectivement dans les structures. La coordinatrice du projet de Gaïa explique : « *Nous on voit qu'une toute petite partie des usagers de drogues. Ça ne reflète pas du tout l'usage de drogues en France. On voit des gens qui sont dans la dépendance, qui vont avoir des choses compliquées à gérer autour, qui vont être dans la précarité sociale.¹* » Les usagers fréquentant les structures sont donc les personnes atteintes d'une certaine précarité sociale en plus d'être dépendantes. Parmi ces personnes existent différentes populations, comme l'explique toujours la membre de Gaïa : « *Ce sont des populations que si croisent. On est avec des jeunes en errance, moins de 30 ans, on est sur des vieux de la vieille, qui sont là depuis longtemps, on est sur un public de l'Europe de l'Est aussi.²* » La membre de l'association continue son analyse en détaillant les difficultés sociales de ces diverses populations : « *Quand on dit précarité sociale, c'est aussi pour des problèmes de logement. On doit être à peu près à 30% qui n'en n'ont pas et 30% qui sont dans des logements précaires. Après, hôtels sociaux, squats,... Mais on est sur des gens qui cumulent des facteurs de vulnérabilité de toute façon.³* » L'accent est mis sur les difficultés rencontrées hors des soucis causés par la drogue pour ces personnes. Ces mêmes difficultés conduisent à rendre risquée la prise de drogue, comme l'explique la directrice de Safe : « *Qui dit pas de logement dit essentiellement des personnes qui restent dans la rue. Donc qui vont s'injecter dans la rue, donc qui vont être toujours dans une attitude on va dire défensive. Qui va se cacher de la Police, qui va se cacher des autres.... Donc qui prennent des risques aussi parce que pas d'hygiène des mains, pas d'hygiène de la préparation de l'injection, donc qui vont*

¹ Entretien avec la coordinatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordinatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

³ Entretien avec la coordinatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

être des gens qui vont avoir des risques de contamination par des abcès, des champignons etc. Donc se ruiner la santé.¹ » Ces problèmes de santé sont liés à la prise de drogue mais également à leur situation précaire pour la membre de l'association Safe : « Beaucoup de pathologies qui vont être liées à la consommation mais liées aussi à la précarité.² » En somme, pour les associations de RDR, les personnes concernées par les structures sont à la fois des consommateurs de drogues mais également des personnes en grande précarité sociale. Ces deux facteurs se combinent pour engendrer les problèmes de santé et les prises de risques de ces personnes. La directrice de Safe poursuit son raisonnement en attribuant à la vie dans la rue la cause des consommations : « Donc comment on tient dans la rue ? On tient souvent avec l'alcool, avec les produits.³ » Les produits ne sont pas le point de départ de la vie dans la rue, mais en sont une conséquence. La cause principale de la prise de produits n'est pas nécessairement un drame, mais plutôt une confrontation quotidienne à la vie de rue. Enfin, ces usagers ont la particularité de mélanger les produits : « Ce sont des gens qui sont poly-consommateurs, avec association d'alcool, ce qui renforce aussi les risques parce que beaucoup de produits ne font pas bon ménage avec l'alcool. Donc vous avez tous ces phénomènes-là, qui font qu'on a un public peu suivi médicalement.⁴ » Les usagers n'utilisent pas un seul produit mais plusieurs qu'ils associent.

Notons que les « populations cachées » sont effectivement définies par la littérature comme « celles qui ne sont pas en contact avec l'administration sanitaire et sociale, la justice ou la police » et dont « une bonne part appartient aux classes moyennes ou supérieures » [Bergeron, 2009], à l'opposé des usagers précaires. L'utilisateur est considéré, dans le discours des représentants de la RDR, dans sa condition de santé physique, ce qui rappelle les éléments développés par Carrier qui montre que la condition de santé est l'angle de considération des acteurs de la RDR sur les usagers [Carrier, 2003]. Pour les associations de RDR, la consommation de l'espace public est problématique puisqu'elle est corrélée à des dommages supérieurs pour les usagers [Darke et al., 2001].

L'association VGNE bâtit pour sa part une catégorisation des usagers de drogues en trois groupes, selon la destination de la seringue que l'utilisateur obtient grâce aux distributeurs de seringues : « Il y a trois destinations : la première, c'est que c'est un type bien, ce qu'on appelle nous un drogué en col blanc, qui habite dans les environs, qui a de la famille, mère, ou père. Ils sont plutôt des créatifs, des types de marketing, des financiers, des cadres

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

² Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

³ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

⁴ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

supérieurs, qui ont besoin d'un stimuli, d'un excitant. Donc ils prennent leur dose [...] et ils rentrent chez eux !¹ » Ces premiers usagers seraient intégrés ; ils ne posent pas de problème de salubrité publique puisqu'ils s'injectent chez eux selon l'association. « Deuxième destination : ce sont des drogués qui effectivement sont relativement respectueux. Le fait qu'on leur donne un pack d'hygiène, et bien ils vont se piquer, et ils vont jeter la seringue dans un bac à cet effet. Vous avez dans les distributeurs, vous avez un grand bac, dans lequel vous pouvez jeter votre seringue. Ça, c'est le côté positif, c'est la réussite un petit peu, la micro-réussite de la chose, c'est qu'effectivement celle-là le trainera pas.² » Cette deuxième catégorie d'utilisateur ferait preuve de respect et de reconnaissance vis-à-vis des dispositifs existants. Pour VGNE, ils rentrent dans les rangs du système qui leur est proposé. « La troisième destination, c'est la plus grave, ce sont des gens, des drogués, hommes/femmes, qu'importe le sexe, qui vont se piquer, et qui font partie d'un groupe, qui vont donc passer la seringue à un autre. [...] Ils se foutent éperdument de prendre une seringue qui traîne ! [...] Et c'est là où c'est dangereux, et ceux-là malheureusement n'iront pas dans une salle de consommation à moindre risques. Ils ne veulent pas ! Ils le disent eux-mêmes, j'en connais trois là, dont un : "j'irai jamais !" »³ Cette troisième catégorie d'utilisateurs serait trop « droguée » pour pouvoir utiliser justement les dispositifs en place pour le Président de VGNE, et ne peut bénéficier de l'aide qui leur est proposée puisqu'elle ne la désire pas : « Vous avez parmi ceux là des gens qui n'ont pas besoin d'aide et de toute façon ne veulent pas être aidés, qui sont des déchets. Ils se disent eux-mêmes : "je suis un déchet, je ne m'en sortirai pas".⁴ » Si cette population d'utilisateurs ne peut de fait être aidée, ce sont en particulier les plus jeunes qui selon l'association peuvent être sauvés : « Vous en avez d'autres, comme ces jeunes de quatorze, seize ans, qui sont encore entre deux eaux. Dès qu'il y a une association qui les prend en charge, ils acceptent effectivement de suivre un peu le système, et ceux-là sont solvables si je puis dire. Donc, cette salle de consommation à moindres risques est faite justement pour les attirer.⁵ » L'existence de cette catégorie de jeunes, ou plus globalement de personnes encore « solvables », justifie le dispositif de SCMR qui doit être orienté pour eux. Enfin, l'association VGNE insiste sur les « ruptures » (familiales, etc.) comme explicatif de la prise de produits : « Initialement ce sont des gens qui ont connu des ruptures familiales, des ruptures mêmes professionnelles, de la vie... Donc d'ailleurs la

¹ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

² Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

³ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

⁴ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

⁵ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

plupart des SDF, ou des gens qui traînent etc. Qui sont des gens qui ont subi un drame. Qui ont vécu un drame, qui n'ont pas la force de remonter la pente. [...] Ils se cachent, ils ont besoin d'oublier leur situation dramatique, et ils se droguent.¹ » L'élément déclencheur de l'usage de drogues est donc un « drame » ; les usagers ont besoin d'oublier à la fois cet évènement et leur situation de vie.

L'association Vivre Gares du Nord et de l'Est est une association d'habitants et de commerçants fondée en 2006 au moment de rénovations importantes de la Gare du Nord (elle s'est ensuite étendue à la gare de l'Est en 2012). Elle veut participer à l'amélioration de la vie du quartier, à sa mise en valeur, aux entraides et à la solidarité, elle souhaite agir pour la sécurité et contre la violence, et enfin renforcer la dynamique culturelle du quartier. Elle met particulièrement l'accent sur la sécurité dans le quartier.

Elle se donne pour mission de faire remonter aux autorités municipales et de la Police les nuisances repérées sur le territoire : selon un découpage territoriale, des membres répertorient ces nuisances dans un tableau ensuite présenté à ces autorités. Elle organise certaines activités sur le quartier (un vide-grenier par exemple en mai 2014). Elle fonctionne également par pétition dirigée vers les autorités locales, la dernière nommée « Bien Vivre Ensemble » fera suite à celle éditée à l'encontre du projet de SCMR.²

L'évocation d'un drame ou d'une rupture initiatrice fait penser à la présence d'un « mal » chez le consommateur de drogues que Becker avait identifié dans les représentations de la déviance [Becker, 1985]. L'utilisateur n'est pas considéré dans sa condition de santé mais dans son action de perturbateur de la salubrité publique. Notons que cette distinction est intimement liée aux identités d'action des nos acteurs : les associations de RDR résonnent en termes de traitement médical et les habitants en termes d'espaces publics.

Remarquons que nos acteurs ne font pas la considération courante définie par Jauffret-Roustide d'associer la consommation de drogues uniquement à des personnes marginales : les « drogués en col blanc » tout comme une frange du « public caché » sont des personnes intégrées. Cependant, nous pouvons constater que ce sont ce sont bien ces personnes marginales, plus visibles, qui font problème et qui sont mises en avant par les acteurs [Jauffret-Roustide, 2009].

¹ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

² Informations récoltées sur le site internet de l'association, <http://vivregaresnord-est.fr/>, consulté le 21 août 2014, et par entretien avec le Président de l'association, le 3 janvier 2014

Que révéleront par la suite ces avis donnés par les associations de RDR et l'association VGNE sur la manière de prendre en charge ces populations désœuvrées ? Pour les premiers, la présence de multiples pathologies justifierait l'action d'infirmiers pour tous les usagers ; pour les seconds, la présence d'un drame plus profond nécessiterait l'intervention de spécialistes (psychologues, psychiatres,...) pour les usagers qui peuvent encore être sauvés. De plus, pour l'association, l'existence de « déchets » nécessite une réponse policière ferme et non un élargissement de la gamme des actions de la RDR qui de toute façon ne leur profiterait pas.

Les précaires, des populations à la fois errantes et stagnantes

Il s'agit ici de comprendre en quoi les populations d'usagers précaires sont considérées par certains acteurs comme à la fois errantes et stagnantes et de voir comment les correspondances entre mobilité des usagers et territoire.

Certaines causes de la stagnation des usagers précaires ne sont pas partagées par les acteurs, dont premièrement les actions de la RDR. Certains acteurs, dont les associations d'habitants et la Mairie du 10^{ème} pourtant pro-dispositifs, reconnaissent un pouvoir « stabilisateur » aux actions de RDR comme nous l'indiquerons plus tard. Un constat pas du tout partagé par Gaïa : *« C'est ce qu'on répète à chaque fois : nous on est là parce qu'eux ils sont là. C'est pas eux qui viennent parce qu'on est là. Pas du tout. C'est vraiment le côté inverse. Nous, si on se déplace plus loin, c'est pas pour ça qu'ils vont nous suivre ! Enfin nous on ne retient pas les gens !¹ »* Cette différence de qualification sur les actions de RDR ressurgira sur les qualifications du dispositif de SCMR, dont on attribue un pouvoir neutre, stabilisateur ou même attracteur sur le déplacement des usagers de drogues.

Un second point sur lequel les acteurs divergent se focalise sur les raisons de la concentration des usagers sur un même territoire. Si la plupart des acteurs voient dans ces faits la présence du trafic des produits, le directeur de Coordination Toxicomanie (association présentée ci-après) y voit aussi un réseau de sociabilité : *« Ils sont errants, mais ils sont stagnants. [...] D'un certain point de vue, ces personnes sont à part entière habitantes – certes, avec un statut un peu particulier d'habitant – mais ont en tout cas aussi toute légitimité à vivre dans ces quartiers dans lesquels elles se sont structurées, et pas seulement autour de la consommation et de l'approvisionnement en termes de produits. Mais dans une sociabilité, dans des liens, qui sont beaucoup plus complexes que celui qu'on pourrait imaginer de toxicos entre eux dans la violence de la recherche de produit et des règlements*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

de compte entre eux pour se le partager. [...] Puisqu'en effet c'était la communauté toxicomane, elle était constituée là pour plein de raisons, de solidarité de vie, des intérêts autour du deal etc.¹ » Si les intérêts liés à la drogue sont bien existants, Coordination Toxicomanie s'attache à prendre en compte d'autres dimensions des usagers comme leur sociabilité et les solidarités de vie.

L'association Coordination Toxicomanie est née au début des années 2000 dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. Ce n'est pas une association de RDR à proprement parler : son rôle est de constituer un espace de dialogue entre les associations de RDR comme Safe et Gaïa et les riverains, afin d'apaiser les conflits. Elle cible ses préoccupations sur le territoire et ses modifications. Elle a ainsi développé une compétence d'ingénierie sociale par la production de cartes permettant d'éclairer les types de consommation et leurs importances dans le Nord-est parisien ; son territoire d'expertise s'est peu à peu étendu aux 19^{ème} puis 10^{ème} arrondissements.

Selon Bergeron, Feldman montre en effet que la toxicomanie « se déploie souvent dans un univers social structuré, qui a ses règles et sa hiérarchie » et dans lequel le toxicomane « [nourrit] des réseaux plus ou moins stables de relations » [Bergeron, 2009, p. 42-43]. Ce rapprochement entre intérêt autour du produit et réseau de sociabilité peut s'expliquer par ce que Robert Castel a appelé la capacité de la consommation à agir sur l'utilisateur en « restreignant son réseau de sociabilité » [Coppel et Castel, 1991 & Castel, 1994, cités par Jauffret-Roustide, 2009]. Ces réseaux ont, on peut le penser, des emprises territoriales stables.

Troisièmement, les associations de RDR Gaïa et Safe observent une sensibilité des usagers à la présence policière. Ils en témoignent par l'efficacité de leur dispositif : « *Il y a une forte pression policière, répression, on peut aussi le dire comme ça. Et les usagers ne gardent pas le produit, ne gardent pas les seringues, même les seringues qui ne sont pas utilisées.² » « Quand on est là, c'est ennuyeux que les forces de police soient aussi là, c'est un vrai frein à l'accès à la réduction des risques.³ » La pression policière est vue comme une gêne pour les actions de la RDR. De plus, ces associations qui comme nous venons de le remarquer se voient pas dans leurs dispositifs la raison de la présence des usagers, attribuent aux actions de la Police le pouvoir de déplacer les usagers : « *Ils sont bougés par la Police,**

¹ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

³ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

c'est-à-dire qu'on les pousse par là, après on les pousse de l'autre côté, on les remonte...¹ »
Les actions de la Police sont donc, selon les associations de RDR, des facteurs expliquant la localisation géographique et les mouvements des usagers.

Nous apprenons ici que les associations de RDR ont des difficultés à faire partager (et cela même auprès de leurs alliés) leur point de vue considérant que leurs actions n'y sont en rien dans la présence des usagers en un même territoire, mieux expliquée par d'autres facteurs. Réfutant cet argument, les opposants locaux accuseront le dispositif, sinon de générer, d'au moins de déplacer des nuisances existantes de l'extérieur vers le quartier d'implantation. Le laisser-faire de la Police sera également accusé de causer la présence des usagers.

Ces éléments montrent combien la mobilité et la présence des usagers de drogues dans l'espace public sont à la fois complexes et déterminantes dans la compréhension des conflits, comme l'écrit Franck Lescroel : « Les itinéraires [des usagers] varient selon divers facteurs tels que la personne, les actions de rénovation urbaine (circulation et logement), l'action des forces de l'ordre, le moment de la journée, de l'année, etc. La mobilité des usagers de drogue et les rapports qui s'établissent entre cet usage des lieux et le reste de la population génèrent des conflits entre les publics » [Lescroel, 2006, p.71].

Des usagers capables de « prédation » ?

Un point sur lequel les qualifications des acteurs divergent concerne le caractère dangereux, ou du moins du degré de dangerosité des consommateurs de drogues, et de leur lien à la délinquance.

Pour l'association VGNE, la dangerosité des usagers ne fait pas de doute. Pour le Président de l'association, elle s'exprime lorsque ces derniers sont en état de manque : « *Vous avez les drogués qui sont vraiment des malades, qui sont vraiment dépendants, et qui de toute façon sont quelquefois les plus dangereux, parce que quand ils sont en état de manque, ils vont attaquer les gens. Nous avons eu trois assauts très durs, auprès bien sûr de personnes âgées, les plus faibles, où on arrache les colliers en or, ou les bagues, les montres et ainsi de suite, que l'on revend, pour pouvoir éventuellement acheter sa dose.*² » Nous voyons comment l'association attribue des actes délictueux aux usagers.

Néanmoins, il est à noter que l'on est loin d'une représentation qui considérerait comme un « pur » délinquant le toxicomane puisque la consommation de drogue illicite est

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec le président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

punie par la loi, représentation qui avait prévalu dans les anciennes « logiques sécuritaires » du traitement des toxicomanes [Toufik, 1995]. Dans notre cas, toxicomanie et délinquance ne sont pas séparées (l'usager n'est pas malade *ou* délinquant) mais liées dans un rapport de cause à effet : l'usager est malade *donc* parfois dangereux. Dans ce cas, il manque à sa capacité « d'autocontrôle » de la dépendance vue par Robert Castel [Coppel et Castel, 1991 & Castel, 1994, cités par Jauffret-Roustide, 2009].

Le constat réalisé sur ces usagers en état de manque est minimisé par l'association d'habitants Action Barbès (présentée ci-après) et le Commissaire de Police. Le représentant d'Action Barbès explique à propos des habitants du 39 boulevard de la Chapelle (lieu prévu d'implantation de la salle) : « *Les habitants du 39 ils nous disent : “Y vont racketter nos enfants !” Comme si les pauvres toxicomanes qui sont à moitié, entre guillemets, abrutis, enfin abrutis... C'est pas gentil ce que je dis, mais qui sont déconnectés quoi. C'est vrai qu'ils ont besoin d'argent, c'est vrai... C'est pas non plus... C'est pas les bisounours. Il ne faut pas non plus exagérer.*¹ » Ce constat de l'affaiblissement psychologique est aussi souligné par le Commissaire qui pointe dans le même temps un affaiblissement physique : « *Ils sont physiquement faibles, diminués, du fait des produits.*² » Ces facteurs rendent donc les usagers moins susceptibles d'agir agressivement.

L'association Action Barbès est née en 2001, elle regroupe des habitants avoisinant la station de métro Barbès-Rochechouart qui touche trois arrondissements (9^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème}). Sa première action a été de supporter la rénovation de cette station, puis elle a ensuite fait pression pour le sauvetage du cinéma Le Louxor (2003), avant d'apporter ses propositions pour les réaménagements de certaines voiries. Tout en défendant « la cadre de vie des habitants », l'association veut se distinguer en étant « force de proposition ». Par exemple, certains de ses membres architectes de profession ont travaillé à un dossier remis aux candidats à l'élection municipale concernant le réaménagement du viaduc entre Barbès et la Chapelle. Elle est en contact avec les élus et les différents responsables institutionnels de la ville, et est très active sur internet.

Elle est active dans les conseils de quartier, notamment celui du quartier Lariboisière-Saint-Vincent-de-Paul. Cependant, son emprise géographique ne nous permet pas de la considérer comme directement riveraine du lieu d'implantation prévu du dispositif.³

¹ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

² Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

³ Blog d'Action Barbès, <http://actionbarbes.blogspot.com/>, « à propos », consulté le 21 août 2014, et entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

Pour le représentant de Coordination Toxicomanie, le problème de la vision des usagers est plus aigu encore en ce qui concerne les usagers de crack : « *Et donc c'est la grande découverte du crack qui est un phénomène très particulier, concentré ici dans le Nord-est parisien. [...] On a plutôt affaire à des gens qui sont dans des phases d'excitation et donc pas sur des phases sédatives. Des cocktails, notamment avec des benzodiazépines, potentialisent des passages à l'acte, des désinhibitions, et créent donc une vision de dangerosité très, très forte de ces personnes pour l'environnement, et des comportements tout à fait sidérants.*¹ » Ici, ce ne sont pas les usagers en manque, mais les usagers de crack et ses dérivés qui font preuve d'agressivité sous l'effet du produit. Se révèle dans le même temps le fait que les usagers de crack paraissent aux yeux des riverains comme les plus désocialisés et les plus dangereux des usagers de drogues. En plus des effets du crack, ce sont les désorganisations par la Police des réseaux existants qui ont parfois causé cette vision : « *Cela a renforcé l'élément de prédation supposé des consommateurs de drogues parce que bien évidemment, le produit devenant rare, plus difficile à trouver, son prix a augmenté donc mécaniquement ont augmenté toutes les infractions collatérales, connexes, aux infractions à la législation des stupéfiants parce qu'il fallait trouver plus de ressources pour pouvoir acheter du produit. D'autre part, le produit se raréfiant, elle a visibilisé de manière beaucoup plus forte, des consommateurs de drogues en état de manque, et à la recherche de produit. Donc tout ça a fait monter, de manière très, très importante, le sentiment d'insécurité, le dérangement en termes de représentations, les peurs construites sur les toxicomanes.* » Plutôt que de parler d'un réel caractère agressif des usagers en manque, Coordination Toxicomanie évoque la dimension du ressenti : « sentiment d'insécurité », « représentations », « peurs construites ». La prédation des usagers est donc selon Coordination Toxicomanie une construction plutôt qu'un fait.

Construites ou non, les acteurs porteurs du projet sont conscients des craintes envers les consommateurs de drogues et vont les prendre en compte. C'est dans l'objectif de diminution des délits sur le territoire, ou peut-être aussi de dissipation des craintes liées à la consommation de drogues, que les acteurs inscrivent la création d'une nouvelle brigade de policiers centrée sur le secteur de la gare du Nord. Les qualifications n'ont pas été mises à l'unisson, ainsi les acteurs mettront en place une réponse à ces avis divergents.

¹ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

Un phénomène de transmission ?

Il est important de noter que l'association VGNE attribue un pouvoir de transmission des activités liées à la drogue, des spots d'activité (deal, consommation) vers la population des jeunes scolarisés : « *Nous nous heurtons à un phénomène, qui est la transmission auprès de jeunes, au niveau collège ou au niveau lycée, du cannabis, de la drogue. Vous avez énormément de dealers, vous avez même des dealers qui sont à l'intérieur même des établissements scolaires, et qui ont entre quatorze et quinze ans, qui commencent à fourguer de la drogue, qui incitent les jeunes à se droguer. [...] Il y a une prévention qui est faite au niveau des écoles mais pas suffisamment ! Le fait d'avoir un spot de drogue très fort, ça génère automatiquement du deal.*¹ » Ce raisonnement de la part de l'association fait des populations jeunes une « proie » sensible aux activités liées à la drogue, car les établissements scolaires sont touchés par des dealers générés par le spot de drogues qu'est la gare du Nord. Pour cette association, la proximité du dispositif avec des établissements scolaires est donc génératrice de nuisances.

En relatant les résultats de Bennett, Henri Bergeron écrit que « la majorité des personnes étudiées ont commencé à consommer ces substances avec un ami et non, comme on le croit volontiers, sous l'injonction des revendeurs » [Bergeron, 2009, p. 74-48] ce qui remettrait en cause cette idée.

Les cartes de Coordination Toxicomanie, ou comment publiciser la « géographie de la drogue »

Malgré certains points développés ci-avant (la poly-consommation, l'errance des usagers), il existe à Paris, pour les associations de RDR et Coordination Toxicomanie, une certaine géographie de la drogue : c'est-à-dire que l'on peut estimer en certains lieux donnés, un produit, un mode d'approvisionnement et un public. C'est pour Coordination Toxicomanie « *un équilibre difficile entre approvisionnement, produits, lieux de vie, consommations.*² » Ce qui explique ce témoignage de la coordonnatrice du projet pour Gaïa : « *La scène d'héroïne elle est à Saint-Denis. [...] La cocaïne, c'est par appartement, on appelle quelqu'un, il nous livre. Et puis le crack ça doit être sur le 19ème, Château Rouge aussi. Et ces scènes-là, les gens y vont pour consommer des choses bien particulières. Et c'est pas des choses qui s'inter-changent, c'est des endroits bien identifiés.*³ » Cette géographie de la drogue, c'est ce que

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le, directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

tente de mesurer et d'objectiver Coordination Toxicomanie par son travail : « *On a beaucoup développé cette notion d'ingénierie sociale des problèmes liés aux drogues. On a notamment restructuré et développé un service qui, à partir d'un système d'informations géographiques, relève les évènements liés aux drogues sur le territoire quelles que soient leur nature. Donc de nature de tranquillité publique, de gestion urbaine et de difficulté à la gestion urbaine, et puis médico-sociale, pour essayer de voir les évolutions, de les anticiper, de faire discuter l'ensemble des acteurs, de manière à ce qu'on participe à l'accompagnement de ces publics. À la fois les toxicomanes, et puis les habitants qui ne doivent pas subir les à coups de décisions prises... "On les pousse, on s'en fiche", donc de mesurer toutes ces conséquences.*¹ » L'association Coordination Toxicomanie produit des cartes dont une sélection est présentée en annexe 1 et dont une autre est présentée ci-dessous. Ces cartes ont pour but de faciliter la compréhension des phénomènes, de mettre d'accord les acteurs et d'aider à la décision les responsables politiques, notamment au sein de ce qui sera le comité de pilotage du projet de SCMR. Ces cartes seront également diffusées dans les médias.

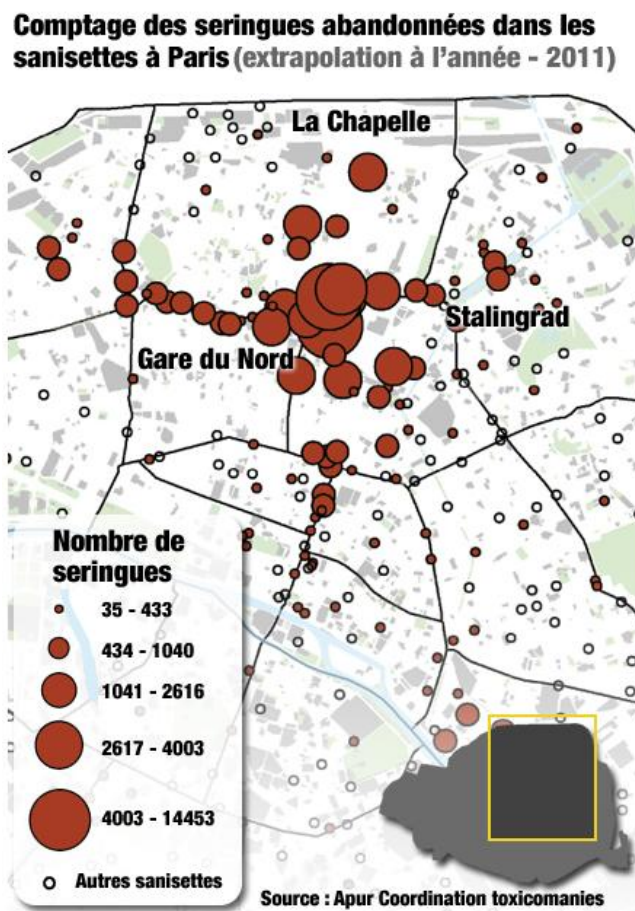


Figure 3 : Carte produite par Coordination Toxicomanie et diffusée dans le journal *Le Monde*

¹ Entretien avec le, directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

Nous pouvons nous interroger sur l'utilisation de cartes comme celle présentée ci-avant. Selon Pierre Lascoumes, « la carte est toujours sous-tendue par un projet de connaissance, souvent pragmatique, mais également idéologique ». À ce titre, la carte et d'autres instruments de l'action publique « sont porteurs de représentations créatrices d'effets de vérité naturalisant les situations sociales saisies » [Lascoumes, 2007, p. 2-3]. Dans ce cas, la dimension pragmatique est aisément reconnaissable : il s'agit de repérer où sont à Paris les sanisettes recueillant le plus de seringues usagées. Mais cette considération est aussi une « définition du problème » [Crespin, 2009, p. 115] qui réduit un problème complexe à la présence des seringues (lorsque l'on la considère seule). En effet, « l'usage d'instruments permet à la fois de représenter et de se représenter l'environnement, d'en réduire la complexité, ce qui autorise l'action » [Lascoumes & Le Galès, 2005, cité par Crespin, 2009, p. 115]. La réduction du problème à la présence de seringues dans les sanisettes favorise la mise en place d'action visant à réduire cette accumulation de seringues. L'effet de vérité, autonome et produit par la carte, étant que si l'on veut conduire une action politique traitant des drogues utilisées par injection, c'est aux alentours de la gare du Nord qu'il convient de le faire.

Dans cette géographie de la drogue, le quartier de la gare du Nord occupe une place particulière. De ce fait, les acteurs affinent leur diagnostic sur ce territoire comme nous allons le constater.

2.1.2. La gare du Nord et son quartier : un territoire à enjeux

Il s'agit ici d'analyser quels sont, pour les acteurs locaux, les enjeux liés à la gare du Nord et son quartier.

Un tissu urbain particulier et des prix immobiliers accessibles

Tentons dans un premier temps de dresser à grands traits le portrait du quartier de la gare du Nord, et penchons nous pour cette première analyse sur le quartier nommé par l'Insee Saint-Vincent-de-Paul qui englobe la gare du Nord et de l'Est et dont les limites sont indiquées sur la carte ci-dessous (Figure 4). Avec une population d'environ 24 000¹ habitants pour 0,92 km², la densité du quartier s'élève à 25 600 hab/km², peu supérieure à la densité moyenne de Paris de 21 400 hab/km². Cela est sans compter sur les quatre éléments structurants du quartier que sont les gares du Nord et de l'Est ainsi que les hôpitaux

¹ Les chiffres qui suivent proviennent des statistiques de l'Insee et date de 2011. Les aires géographiques ont été soit données sur l'Insee soit calculées à l'aide de l'outil ACME Planimeter.

Lariboisière et Fernand Widal, qui ont à eux tous une emprise considérable sur le territoire (environ un tiers du quartier), et qui forment des emprises vides de population (indiquées en Figure 4). Les zones habitantes aux abords de ces espaces ont des densités élevées (presque 40 000 hab/km²).

Notons que les grands espaces vides causées entre autres par les voies ferrées de Réseau Ferré de France se poursuivent dans le Nord-est de Paris, dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements jusqu'au périphérique parisien.

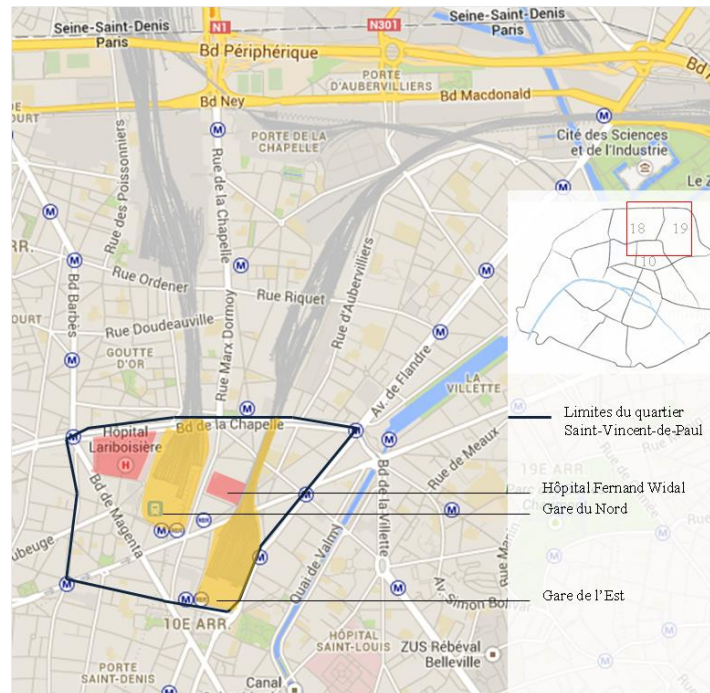


Figure 4 : Le quartier Saint-Vincent-de-Paul et son environnement

Si les gares représentent des emprises foncières vides de population, elles n'en sont pas moins des zones où s'effectuent de très nombreux passages. La gare du Nord draine environ 87 000 passagers par jour, 32 000¹ pour la gare de l'Est, soit quelques cinq fois plus la population habitante du quartier Saint-Vincent-de-Paul. À cela s'ajoutent les passages engendrés par les lignes sous-terraines de transport : à la gare du Nord se croisent les RER B et D ainsi que deux lignes de métro.

Pour l'association Coordination Toxicomanie, les espaces du quartier Saint-Vincent-de-Paul et plus généralement du Nord-est parisien sont des « *délaissés* » urbains, avec à proximité des emprises vides de population de l'habitat dégradé réparti dans des « *interstices urbaines* » comme les ruelles de la Goutte d'Or. L'avis du directeur de Coordination Toxicomanie rejoint la réflexion de l'Ecole de Chicago qui voyait une « correspondance entre

¹ Chiffres calculés à partir des données publiés par L'Express : « Trafic : La SCNF ne se cache plus », publié le 19 janvier 2013, disponible en ligne : <http://www.lexpress.fr/>, consulté le 3 juin 2014

la formation de lieux de trafic et de consommation de drogues dans une ville et le niveau socio-économique des habitants ainsi que l'état de dégradation de l'habitat » [Ecole de Chicago, années 1960, cité par Toufik, 1995]. En fait, le quartier et même plus généralement le 10^{ème} arrondissement constitue l'espace le plus proche du centre de Paris (si l'on prend pour centre l'île de la Cité) où les prix immobiliers sont les moins chers (Figure 5). Malgré la très bonne liaison du quartier au réseau de la RATP et sa proximité au centre de Paris, le quartier Saint-Vincent-de-Paul n'a pas encore été réellement touché par le phénomène de gentrification comme l'a été par exemple le 9^{ème} arrondissement.

« Surpopulation » et « déséquilibre » ?

L'association VGNE raconte par la voix de son Président comment les gares et leur liaison au RER B et donc au Nord de Paris influencent la vie du quartier : « *Nous avons deux gares internationales, qui génèrent de toute façon une population de visiteurs amont/aval très importante. C'est international, avec bien sûr les européens par l'Eurostar etc. et tous les TGV qui y vont, mais c'est aussi une population des banlieues Nord très importante, très dense, qui utilise les gares, et donc les quartiers bien sûr. Une population si vous voulez de basse qualification, très cosmopolite. [...] Tout cela génère une surpopulation et un déséquilibre dans le quartier.*¹ » Il y aurait donc un phénomène de surpopulation activé par la présence des gares.

Ces propos rejoignent l'analyse développée par Julie Kleinman, qui voyait dans la présence de nombreuses personnes des banlieues Nord à la gare du Nord un « brouillage » entre centre et périphérie [Kleinman, 2012, p. 2]. Liant cette arrivée de populations de l'extérieur vers le centre à la présence et l'augmentation d'actes délinquants comme des « *beuveries*² », le Président de l'association rappelle dans le même temps le concept de « délinquance d'importation » : une population non habitante serait à l'origine des problèmes de délinquance du quartier [Bétin et al, 2003, p. 5].

Cette idée d'une « surpopulation » ne poussera pas l'association VGNE à souhaiter que le dispositif soit installé ailleurs que dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. Cependant, elle renforce le sentiment que les habitants sont victimes de la présence personnes errantes non-habitanes du quartier, présence que le dispositif accroîtrait selon eux.

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

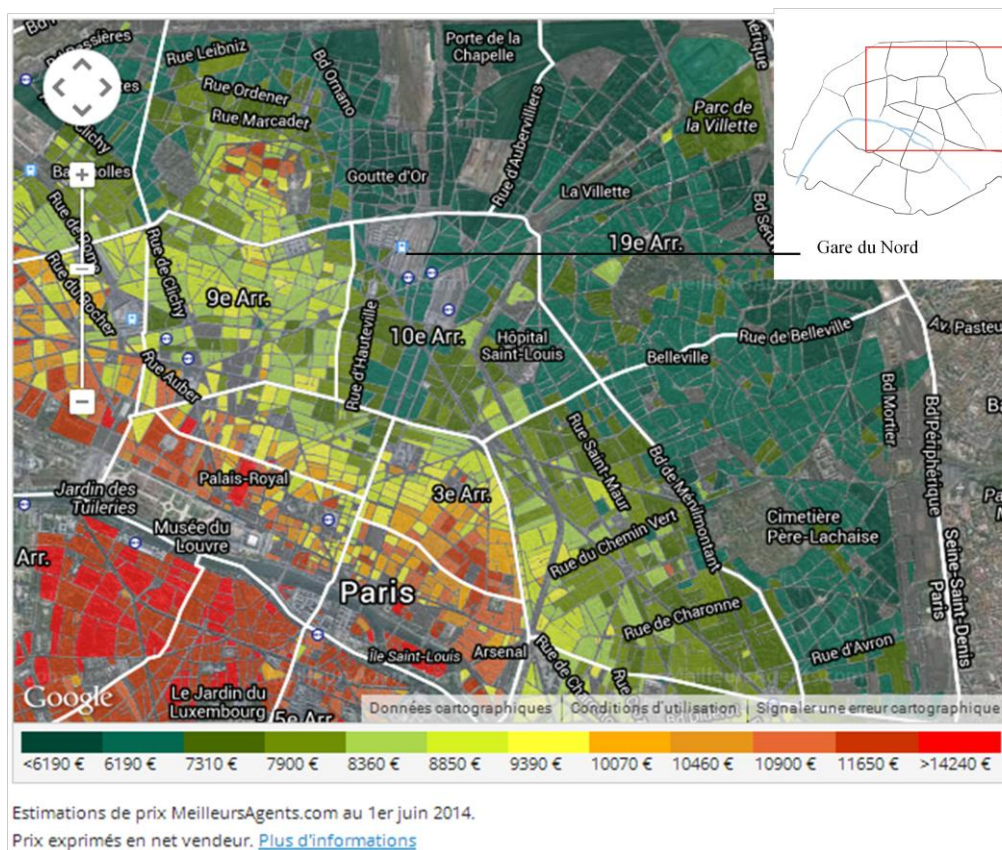


Figure 5 : Carte des prix immobiliers de Paris (valeur du m²)

Population(s) du quartier, contrôle social et seuil de tolérance

Il s'agit ici de relever quelques caractéristiques de la population du quartier Saint-Vincent-de-Paul, ou plus généralement du 10^{ème} arrondissement, qui ont été soulignées par les acteurs et qui correspondent à leur qualification du quartier.

La jeunesse des populations est un élément pointé par le Président de l'association VGNE : « Vous avez beaucoup de jeunes familles, de couples, qui s'installent parce que d'abord c'est relativement accessible par rapport aux autres arrondissements parisiens, deuxièmement parce que vous avez un nœud de transport ferroviaire, RER, tout. [...] Ce sont des quartiers très agréables, et donc pour nous, autre danger c'est que vous avez de plus en plus de familles jeunes, avec enfants qui s'installent.¹ » L'association VGNE s'appuie sur les derniers éléments expliqués (une zone au foncier accessible et très reliée), pour expliquer que de nombreuses jeunes familles s'installent dans le 10^{ème} arrondissement. Pour le Président, ceci explique le caractère « populaire » du quartier ainsi que sa « population très jeune ». Si d'autres acteurs attribuent ces mêmes caractères au quartier, l'association insiste beaucoup plus fortement sur ce point. L'association VGNE fait de cette population jeune une donnée

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

capitale dans son diagnostic, où elle constitue une catégorie vulnérable aux actes délictueux que l'association recense dans un élan de contrôle social.

Certains acteurs jugent directement la question du contrôle social, comme la Police : « *Ils [les usagers de drogues] sont plus acceptés par la population qui vit, une population plutôt de gauche, plutôt quelquefois bobo, plutôt libertaire... On n'est pas sur la population du 7^{ème} ou du 16^{ème} arrondissement, qui stigmatiserait tout de suite et ne tolérerait pas, donc il y a un contrôle social qui est plus faible là.¹* » Cette analyse du Commissaire de Police rejoint les propos tenus par le directeur de Coordination Toxicomanie dans un article du *Figaro* qui juge que les lieux les plus touchés par les problèmes de drogue correspondent à la où vivent des « *populations qui ont moins le réflexe de faire appel à l'autorité publique quand ils voient des consommateurs devant chez eux²* ». Cette qualification de la population habitante touche à la notion de seuil de tolérance que nous avons évoqué en première partie. *A priori*, selon ces acteurs, le seuil de tolérance de la population des deux gares est élevé : elle tolère davantage que d'autres populations parisiennes.

Ces deux états de fait (il existe une volonté de contrôle social, le seuil de tolérance du quartier est élevé) ne sont pas contradictoires si on fait l'hypothèse d'une évolution récente du seuil de tolérance. La Police est l'entité la plus au courant de ce seuil de tolérance, puisqu'elle la capte sans cesse par les plaintes qu'elle reçoit. Le Commissaire fait une analyse de ces évolutions : « *...et avec cette cohabitation avec des beaux bâtiments qui sont repris, des loyers qui augmentent, et je dirais un seuil de tolérance qui s'est accru. Donc un seuil de tolérance où les gens qui ne supportent pas écrivent, font des pressions, se mettent en association, sur internet, les lobbys, les blogs, les associations, plus avec les jeux politiques. Donc voilà le phénomène est qu'on a de gens qui ne supportent plus cette situation, qui font pression sur les associations, qui font pression partout, mais en même temps le territoire où il y a de la drogue tend à se restreindre.³* » Pour le commissaire du 10^{ème} arrondissement, le seuil de tolérance, au départ bas, se serait élevé assez récemment.

Evoquons-la naissance de VGNE : des habitants se sont regroupés pour dénoncer ce qu'ils qualifient une dégradation nette du cadre de vie dans le quartier et demandent à rencontrer la Police. Ce que cette dernière pourrait interpréter dans ces agissements, ce n'est pas une dégradation réelle du cadre de vie mais plutôt une augmentation du seuil de tolérance.

¹ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

² Citation du directeur de Coordination Toxicomanie dans « La carte des points chauds de la toxicomanie à Paris », article publié sur le site internet du Figaro le 11 octobre 2013, consulté le 5 février 2014

³ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

Le Commissariat de Police cible un enjeu d'image pour le territoire de la gare du Nord : « *Dans une des plus grandes gares d'Europe, qui accueille des millions de touristes par an, c'était aussi une question d'image.¹* » Ce commentaire du Commissaire pointe une autre caractéristique de la gare du Nord : elle est une vitrine pour le tourisme parisien, et donc confère à ce territoire un enjeu d'image crucial. Cet enjeu expliqué plus en détails par Coordination Toxicomanie : « *Sur la physionomie de la rue de Maubeuge, c'est vrai qu'institutionnellement il y a une demande très forte de la SNCF de se débarrasser des toxicos. [...] Parce que touristiquement, ils sont très pris à partie par les clients sur le fait que c'est un lieu d'insécurité, de déchéance humaine qui surprend. Ça surprend d'autant plus qu'il faut bien comprendre qu'il y a l'Eurostar qui passe là, et puis il y a quand même tous les tours opérateurs qui viennent à Paris, notamment des Asiatiques, qui en réalité transitent par Eurostar. C'est-à-dire qu'ils repartent en Asie de Londres, pour beaucoup d'entre eux. Il y a tout un système qui fait que les cars des tours opérateurs arrivent, ils n'entrent pas par la gare, mais par le haut de la rue de Maubeuge. [...] Donc ça, ça crisse entre guillemet, très fort sur le préjudice économique dont la SNCF pâtit.²* » Cette observation se vérifie tout à fait en observation de terrain : les bus touristiques transitent par la rue Maubeuge (Figure 6) et déposent les personnes côté Ouest de la gare du Nord. C'est-à-dire, comme nous le verrons plus tard, à l'endroit même du « spot » des injections de drogues. Ajoutons à cela que l'espace correspond également à celui où les taxis embarquent les voyageurs.

Le « projet des deux gares » développés par l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) dans le cadre des élections municipales, présente dans son diagnostic cet enjeu d'image attaché aux gares du Nord et de l'Est : « *Les gares de l'est et du nord, point d'entrée international sur Paris, représentent une formidable richesse et opportunité, notamment par le flux de voyageurs qui transitent quotidiennement par ces deux équipements. Ce potentiel est toutefois aujourd'hui largement sous-exploité.³* » Le transit très élevé d'étrangers représente une opportunité, qu'il convient d'exploiter. D'autant plus que le patrimoine du quartier est présenté comme important et riche : « *Le quartier des deux gares dispose d'un potentiel patrimonial remarquable avec deux des plus beaux monuments de Paris. [...] Synonyme de porte ouverte et de point d'entrée sur Paris, l'Ile-de-France et à une échelle*

¹ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

² Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

³ Dossier de presse « Le projet des deux gares », Déborah Pawlik et Nathalie Kosciusko-Morizet, lundi 24 février 2014, p. 2

plus vaste sur l'Europe du Nord, ces deux gares sont réalisées au milieu du 19e siècle.¹ » En tant que porte de Paris, les deux gares se doivent de donner une bonne représentation de Paris au monde.

Cette fois encore, nous retrouvons l'analyse de Kleinman, où certains acteurs confèrent à la gare du Nord un devoir de représentation de Paris et de la France qui est à l'heure d'aujourd'hui non rempli par la gare [Kleinman, 2012, p. 4].

Cet enjeu d'image nous permet de saisir le positionnement de la SNCF, qui va accepter de participer au projet en cédant un de ces espaces fonciers pour l'installation du dispositif de (SCMR) et qui donc parie sur une amélioration de sa situation grâce au projet. Il nous permet également de comprendre l'opposition politique au projet qui considère que le caractère stigmatisant du dispositif va à l'encontre de l'image que doit donner la gare.

2.1.3. La gare du Nord et son quartier : un territoire à problèmes

Après avoir identifié ses enjeux, les différents acteurs du territoire vont tenter de se mettre d'accord sur ce qui fait problème sur le quartier de la gare du Nord.

Qu'est-ce qui ici fait problème ?

Nous nous intéressons dans cette partie précisément aux abords de la gare du Nord, et tentons de dégager ce que les acteurs nomment « les faits ». Dans cette explication des faits, plusieurs types de mobilier urbain sont utilisés par les acteurs. Ce sont d'abord les automates distributeurs de seringues, gérés par Safe, dont deux sont implantés directement à l'Ouest de la gare du Nord. Ce sont ensuite les sanisettes, où sont retrouvées des seringues abandonnées. Ce sont également les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) : le bus de Gaïa stationnant plusieurs jours par semaines, et le CAARUD fixe de l'association Ego, nommé Seringues Tampons Eau Préservatifs (STEP). Ces différents objets sont présentés dans l'espace sur la carte qui suit (Figure 6). Ajoutons à ces objets la présence d'un parking souterrain, dont deux entrées sont situées rue Ambroise-Paré, une autre au croisement de cette rue avec la rue de Maubeuge, et une troisième à l'Ouest de la rue de Dunkerque. Le boulevard de la Chapelle institue la frontière entre le 10^{ème} et le 18^{ème} arrondissement et est surplombé par le métro aérien dont un arrêt se situe en face du théâtre des Bouffes du Nord. Enfin, remarquons qu'il existe une sortie du réseau RATP qui débouche au croisement des rues de Maubeuge et Ambroise-Paré, et

¹ Dossier de presse « Le projet des deux gares », Déborah Pawlik et Nathalie Kosciusko-Morizet, lundi 24 février 2014, p. 6

qu'une voie relie ce croisement à la rue de Dunkerque, en collant à la gare du Nord ; cette voie accueille le passage des taxis.

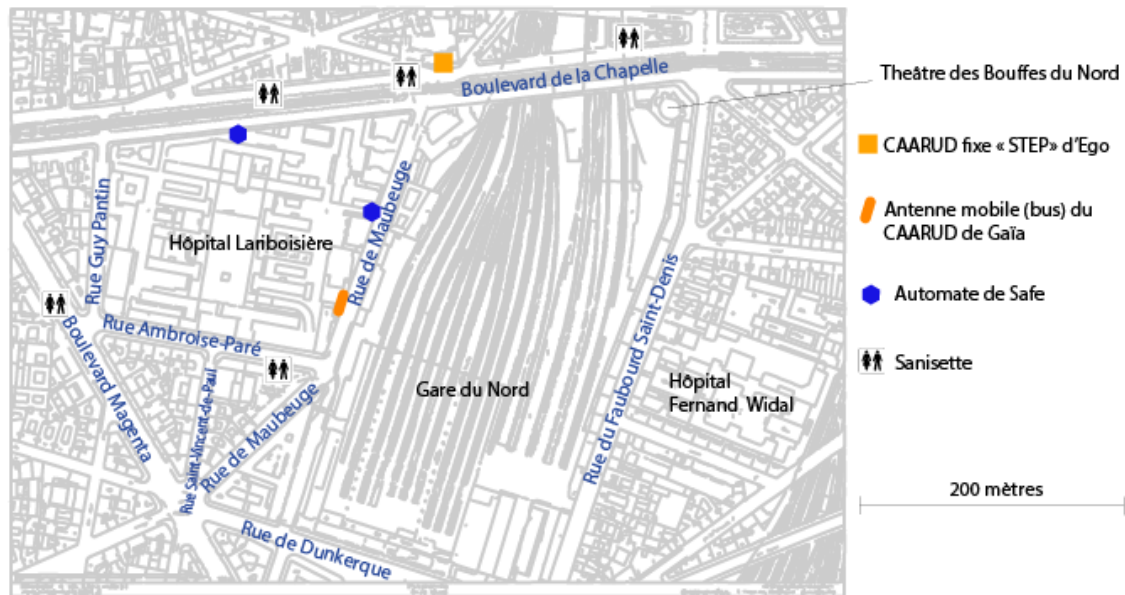


Figure 6 : La gare du Nord et ses alentours

Mobilisant la « géographie de la drogue » qu'ils ont établie, les associations de RDR définissent, pour la gare du Nord, des lieux, des produits et des publics précis. La Mairie du 10^{ème} arrondissement résume le diagnostic réalisé : « C'est sur le secteur Ambroise Paré, Guy Patin, rue Saint-Vincent-de-Paul, où là on a du trafic de Skénan.¹ » L'association Gaïa se joint à ce diagnostic et le précise : « On est sur du petit trafic. Gare du Nord, c'est un public très précaire, injecteur de Skénan, donc sulfate de morphine, c'est un médicament. Donc ça coûte bien moins cher que si l'on achetait de l'héro, on est donc à 5 euros à peu près le cachet. Donc on est sur du trafic de gens précaires, que le Commissaire a toujours appelé "le trafic de misère", on n'est pas sur des gros budgets... Enfin en tout cas pas sur des gros échanges d'argent et des gros trafics.² » Les lieux sont donc les voies publiques à l'Ouest de la gare du Nord : rue de Maubeuge, rue Ambroise-Paré notamment. Les publics sont les personnes les plus précaires. Cette précarité des publics va de pair avec la nature des produits consommés : il s'agit de médicaments peu chers comparés aux drogues « d'origine » que sont la cocaïne ou l'héroïne. Cette convergence de diagnostic sur la misère du trafic est pour la coordonnatrice du projet pour Gaïa une des raisons de la bonne coopération entre associations de RDR et la Police : « Ils avaient bien conscience de ça, et ça a plutôt bien fonctionné.³ » Nous pouvons émettre l'hypothèse que le diagnostic d'un commerce de produit

¹ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

de plus haute valeur aurait rendu plus difficile la coopération. À propos du Skénan, l'association Gaïa précise : *« C'est un produit qui se vend en pharmacie, c'est un antidouleur. Après il y a un trafic qu'est organisé autour, comme sur d'autres produits. Mais, Barbès, Château Rouge, Satonas, c'est le trafic de médicaments depuis très, très longtemps. De tout d'ailleurs, de traitements de substitution, ... Ca reflète en fait un quartier, un endroit, et une population. [...] Gare du Nord depuis quand même assez longtemps.¹ »* Ce diagnostic est partagé avec les instances de la Police selon les associations. Ces deux acteurs sont à même de pouvoir caractériser les trafics rencontrés et leurs analyses se recourent.

Ensuite, vient la question de la manifestation de ces usages de drogues. Ici, les associations de d'habitants peuvent plus facilement se prononcer sur le diagnostic, puisqu'il s'agit des éléments visibles des usages dans l'espace public. L'association Action Barbès diagnostique : *« Il y a des salles de shoot en plein air, les toxicomanes se shootent en plein air. Et ils laissent trainer les seringues usagées, dans les caniveaux, dans les rues, dans les chantiers... Et tout ça pas très loin des écoles, pas très loin des lieux où il y a du public.² »* Le problème identifié est celui de la consommation dans les lieux publics, qui apparaît en particulier par la présence des seringues usagées. Celles-ci, comme le dit l'association VGNE, se retrouvent en masse dans les sanisettes : *« Il y a une sanisette ici [boulevard de Denain, devant le parvis de la gare du Nord], tous les matins c'était jonché de seringues, et de flacons de méthadone !³ »* Des constats partagés par la Police : *« On traine des plaintes de riverains, des risques aussi avec des centaines de milliers de seringues qui sont retrouvées dans la voie publique, notamment dans un secteur à fort passage, un secteur très urbanisé, où on a une mixité d'activités que ce soit les activités commerciales, les activités hospitalières, sur Lariboisière Fernand Widal, des activités de passage, de tourisme.⁴ »* Avec les plaintes des riverains, la Police peut mesurer les problèmes existant.

Nous atteignons ici la définition d'une « scène ouverte » située rue de Maubeuge et rue Ambroise-Paré comme définie par les chercheurs : « toutes situations où des citoyens sont publiquement confrontés à l'usage et au petit trafic des drogues » [Bless, Fork, Freeman, 1993, cité par Toufik, 1995].

C'est pour l'objectivation de ces observations que la compétence d'ingénierie sociale développée par Coordination Toxicomanie entre en jeu. L'association récupère les données de distributions de seringues des associations de RDR (Safe et ses automates, les CAARUD de

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

⁴ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2017

Gaïa et d'Ego), et réalise le comptage de seringues abandonnées dans les sanisettes, pour démontrer quantitativement que les alentours de la gare du Nord constituent les lieux les plus touchés par les problèmes d'injection (voir les cartes 2 et 3 en annexe 1). Les chiffres et les estimations sont alors repris par les autres acteurs, comme par exemple la Police : « *C'est un secteur, la gare du Nord, qui a deux distribox. Mais ce sont les deux distribox sur les trente ou quarante dans Paris qui sont les plus actifs. Je crois que les deux tiers ou les trois quarts des seringues sont distribués ici.*¹ » Les études chiffrées de Coordination Toxicomanie permettent donc aux acteurs de s'entendre sur le diagnostic du territoire. Pour l'association Safe, ces chiffres montrent que les problèmes se situent bien aux alentours de la gare du Nord mais aussi que ces problèmes ne sont pas résolus : « *Rien que Safe c'est 200 000 seringues [par année], qu'on cumule avec Gaïa qu'en fait à peu près 120 000, plus Step qu'en fait au moins 100 000, on est à 450 000 seringues sur le territoire ! Sur trois rues ! Et encore, trois, j'exagère, c'est probablement 2 rues ! Faut imaginer l'ampleur du phénomène... [...] Rue de Maubeuge, on est en rupture d'approvisionnement 1 jour sur 3 en étant là tous les jours. [...] Ce n'est pas suffisant, on ne s'en sort pas. [...] 22 jours sur 59 en rupture d'approvisionnement, plus des jours où c'est en panne tellement c'est sollicité, et il y a des gens qui sont énervés. Donc ça fait qu'un jour sur 2, il n'y a pas d'accès suffisant au matériel. On est très en-deçà du besoin, qualitativement, et quantitativement.*² » La directrice insiste ensuite sur le fait que la situation à cet endroit est exceptionnelle et qu'au manque de matériel s'ajoute la très grande précarité des usagers : « *Il n'y a aucun autre endroit où on est dans de telles proportions de matériel distribué, on est dans de telles difficultés pour répondre à la demande ! Aucun autre ! En plus il y a vraiment toute une problématique sociale qui est spécifique au secteur de la gare du Nord. La question qualitative et quantitative du matériel c'est une chose mais il y a toute la question humaine qui va bien au-delà du matériel, et il y a aucun autre endroit où l'on a une telle souffrance sociale dans de telles proportions.*³ » La situation est décrite comme la plus difficile et délicate de la région parisienne.

Pour les associations de RDR, le dispositif fait sens car selon le rapport de l'Inserm il offre « la possibilité d'atteindre des populations marginalisées et à haut risques » [Inserm, 2010].

¹ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

² Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

³ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

Remarquons qu'il existe autour des « faits » faisant problèmes un consensus des acteurs qui a pu se construire grâce notamment aux chiffres délivrés par les acteurs de la RDR : l'expertise qui apporte des chiffres et des preuves permet d'accorder les acteurs.

Quelles en sont les causes ?

La recherche des causes de la présence des usagers de drogues dans le quartier montre une nouvelle fois des convergences parmi les acteurs, mais également des divergences à l'inverse des « faits ».

Le rôle de la gare est très souvent pointé du doigt, comme le remarque la Mairie du 10^{ème} arrondissement : « *La gare du Nord, la plus grande gare d'Europe, troisième gare mondiale, ça attire forcément, comme toutes les gares du monde j'imagine, ça attire forcément une population marginale, précaire, en déshérence. D'ailleurs on n'a pas que les usagers de drogues, on a des jeunes adolescents fugueurs, on a des mineurs Roms, on a des personnes sans-abris...¹* » La gare du Nord agit comme « toutes les gares du monde » comme un réceptacle de populations marginalisées. Ce constat est partagé par l'association Action Barbès : « *Ce qui est bien connu, c'est un phénomène, c'est qu'autour des gares, traînent toujours des marginaux.²* » L'association Gaïa rajoute : « *Historiquement, les gares, dans beaucoup de pays, partout ça se retrouve.³* » Il existerait donc un processus automatique, vérifié dans le temps et dans l'espace, qui engendrerait la présence de marginaux autour des gares de grande taille.

L'association Gaïa cependant explique plus en détail le rôle de la gare du Nord. Pour la coordonnatrice du projet, ce sont les possibilités de discrétion de l'endroit qui sont souhaitées par les usagers : « *Il y a beaucoup de gens qui viennent, qui traversent, c'est un peu plus discret. Il y a aussi beaucoup d'échappatoires possibles.⁴* » La gare offrirait à la fois des possibilités de discrétion et de fuite.

Cette analyse rejoint celle développée par Thomas Kerr qui observe que les usagers s'injectent préférentiellement dans des endroits cachés et discrets [Kerr, 2007, p. 30].

Viennent ensuite parmi « les causes » des problèmes rencontrés à la gare du Nord identifiées par nos acteurs, le fonctionnement des hôpitaux, de pair avec les dispositifs de RDR. Précisons d'abord que pour pouvoir disposer d'un kit distribué par les automates de Safe, les usagers doivent utiliser un jeton (ou une clé) distribué entre autres par l'hôpital

¹ Entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 4 janvier 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

Lariboisière. Ce dernier s'ajoute à la gare pour la directeur adjoint de la Mairie du 10^{ème} : « *Il y aussi l'hôpital Lariboisière. C'est-à-dire que les urgences de l'hôpital distribuent des jetons pour les automates distributeurs de seringues.*¹ » Un constat partagé par Action Barbès, qui ajoute à cela les autres trafics rencontrés (cigarettes, « marché de la misère ») dans ce lieu : « *Une concentration de toxicomanes très importante, de par les trafics, et aussi par le fait qu'il y a des distributeurs de kits d'injection autour de l'hôpital Lariboisière.*² » Pour l'association VGNE, les distributeurs ont aussi « *stabilisé* » les usagers. Ici ressurgit le rôle « *stabilisateur* » attribué aux dispositifs de RDR. Comme nous l'avons vu, les associations de RDR ne partagent pas cet avis. Notons que le second hôpital, Fernand Widal, est lui aussi mis en cause par le membre d'Action Barbès car il a des services traitant de la toxicomanie : « *Il y a l'hôpital Lariboisière, et puis il ya eu... Il y a l'hôpital... Un autre hôpital qui dépend de Lariboisière, qui est spécialisé en toxicomanie,...*³ ». Les actions des associations de RDR et des hôpitaux sont confondues dans leur rôle de stabilisateur des usagers.

Nous avons vu comment les policiers étaient mis en cause dans les mouvements des usagers. Mécaniquement, leur stagnation dans des mêmes lieux est alors comprise comme une volonté de la Police de ne pas agir, comme l'indique le membre d'Action Barbès : « *Les flics ont intérêt à ce que ça soit fixé dans un endroit. Parce qu'ils se disent qu'ils savent ce qui se passe ! Plutôt que de mettre un coup de pied dans la fourmilière, éparpiller le truc et ils maîtrisent plus rien, au moins là c'est concentré, ils savent ce qui se passe, ils peuvent gérer.*⁴ » Il y aurait donc un intérêt pour la Police de circonscrire une zone où les usagers seraient plus tranquilles. Le Commissaire explique : « *C'est un public qui est dans un secteur limitrophe entre le 10^{ème} et le 18^{ème}, qui est pas trop chassé par la Police. Pourquoi, parce que la Police est aussi sur d'autres problématiques là-dessus. Donc il y a un terrain favorable pour eux où ils sont un peu laissés tranquilles par la Police – même s'ils sont souvent contrôlés, ça n'empêche, parce qu'ils sont noyés dans d'autres trafics – où il y a à côté de Coordination Toxicomane, des bus Gaïa, où il y a aussi un hôpital, donc il y a un terrain très favorable, et aussi où il y a des sanisettes, pour pouvoir consommer. Ou ils peuvent consommer ailleurs. Mais en général ils sont dans les sanisettes, ils peuvent aller à la gare du Nord, ils peuvent aller dans les parkings. Disons qu'il y a des zones où ils sont moins visibles. En conclusion il y a des zones où ils sont moins visibles.*⁵ » Dans cette riche assertion, le

¹ Entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 4 janvier 2014

³ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 3 janvier 2014

⁴ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 3 janvier 2014

⁵ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

Commissaire indique bien que les usagers sont moins contrôlés dans cette zone. Pour expliquer leur présence, la Commissaire mêle les différents facteurs passés en revue ci-avant : moindre contrôle policier, présence d'autres trafics, présence des associations de RDR et de l'hôpital, d'endroits discrets comme les sanisettes, l'intérieur de la gare ou les parkings ; la raison principale étant l'invisibilité rendue possible par les différents bâtiments et objets urbains.

De son côté, l'association VGNE développe une analyse plus centrée sur la présence des trafics et des échanges avec l'Europe du Nord : « *La gare du Nord en particulier génère un regroupement de toxicomanes. [...] Pourquoi ? Parce que la gare du Nord, c'est la gare d'approvisionnement.¹* » Le Président de l'association explique plus en détail comment se déroule l'approvisionnement d'un délinquant après un vol par exemple : « *...pour éventuellement partir, par la gare du Nord, et acheter du stock. Quand il revend un collier en or il est évident qu'il a suffisamment d'argent pour s'offrir un voyage qui lui coûte 29 euros parce que... Ou ils ne payent rien du tout, ils rentrent dedans ils partent !²* » Ce seraient les liaisons de la gare du Nord à l'Europe du Nord qui permettraient à des dealers d'aller s'approvisionner en produit, d'où un rôle d'approvisionnement central de la gare du Nord.

En conséquence de ce rôle d'approvisionnement, la gare du Nord devient selon l'association un point de rassemblement pour la drogue : « *C'est un point de rassemblement pour la drogue. C'est un point de rassemblement où les jeunes qui sont en rupture familiale, rupture sociétale,... Qui s'opposent, c'est leur mai 68 à eux, et qui peut être dramatique puisque ce sont des jeunes de quatorze-quinze ans, qui viennent des différentes grandes villes de France, et qui se retrouvent à la gare de Nord parce qu'ils savent qu'ils vont pouvoir intégrer un groupe. Et se mettre en sécurité, c'est-à-dire être protégé. [...] Ils se mettent dans un groupe pour leur propre sécurité, et malheureusement, sous l'influence d'un chef, peuvent devenir eux-mêmes des consommateurs de drogues.³* » Plusieurs points de raisonnement de l'association apparaissent dans cette déclaration. D'abord, le Président de l'association insiste sur une « rupture » des jeunes gens qui rappelle l'évocation du drame initiateur. Ensuite vient la présentation d'un jeune qui s'oppose dans un mouvement de contestation. Enfin, on retrouve le phénomène de transmission de la consommation de drogue qui va des dealers vers les plus jeunes qui en sont des victimes.

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

On retrouve ici presque la figure du « jeune contestataire » décrite par Bernat de Célis [Bernat de Celis, 1996, cité par Jauffret-Roustide, 2009, p. 111], laquelle figure est liée à la consommation de drogue. Mais on peut également associer ces groupes comme ceux s'identifiant au mouvement « techno/travellers » repérés dans une étude ethnographique et qualitative de la gare du Nord [Reynaud-Maurupt et *al.*, 2009].

Enfin, la dernière cause est pour l'association le laisser-faire et l'humanisme du Maire en place : « *On se heurte à un maire qui est humaniste, qui considère que ce sont des pauvres gens et qu'il faut absolument les soutenir ! Donc on laisse faire... N'empêche que se laisser faire, d'abord ça les arrange, ces gens-là, parce qu'ils n'en n'ont rien à foutre, il vous crache dessus parce que vous ne leur donnez pas la pièce, et quelques fois mêmes il y a des bagarres.*¹ » Le laisser-faire conduirait à la poursuite des actes délictueux par les marginaux.

La mise en accusation du laxisme des autorités publiques dans la répétition d'actes délinquants est retrouvée notamment dans les travaux de Gwenola Le Naour [Le Naour, 2010].

Majoritairement, les causes ainsi repérées par les acteurs sont aussi celles proposées par la littérature. Franck Lescroel explique : « Le contexte urbain (logements désertés et faible investissement des propriétaires, locataires ou organismes gérant l'administration immobilière), la configuration de l'espace public, la proximité d'axes de deal importants soutenus par les grands boulevards, les gares ferroviaires et la proche banlieue sont autant d'éléments à considérer dans l'explication de la présence territoriale des usagers de drogue en errance » [Lescroel, 2006, p. 75]. À propos du rôle de la gare en elle-même, une étude ethnographique révèle une dizaine de motifs évoqués par ceux qui y trainent : mendier, trouver de la sociabilité, répondre aux besoins de première nécessité (manger, se laver,...), trouver un « petit boulot », voler et faire des petits commerces, trouver des endroits pour la consommation de drogues, proposer des taxis au noir, se prostituer, être en sécurité et anonyme dans la foule [Reynaud-Maurupt et *al.*, 2009].

Alors, que peut nous apprendre la recherche des causes des problèmes ? D'abord, en attribuant à la gare et dans une moindre mesure à l'hôpital les raisons de la présence des usagers, les acteurs en font un problème non déplaçable car « on ne déménagera pas la gare du Nord ». D'où la nécessité de « traiter sur place » les problèmes. Ensuite, les propos confirment qu'hormis les associations de RDR, les acteurs attribuent un rôle stabilisateur aux actions de RDR. De plus, ces actions sont mêlées à celle des services hospitaliers. Cette

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

dernière considération sera particulièrement portée par les opposants locaux qui arguent que l'hôpital doit se charger des nuisances qu'il génère. L'action réduite de la Police pour agir sur le problème est interprétée soit comme un principe raisonné d'adaptation soit comme un laisser-faire. Enfin, l'association VGNE décrit un trafic de stupéfiant international qui se distingue du « trafic de misère » décrit par les associations de RDR.

Que retenir de cette épreuve ? Les associations de RDR ont tenté de rallier les acteurs à leur diagnostic, mais il subsiste des divergences. Ces divergences peuvent être inconséquentes : il n'y a pas d'entente définitive à propos du rôle stabilisateur des actions de RDR, mais cela ne gêne pas la collaboration des associations de RDR et des élus. Ces divergences peuvent être prises en compte : il sera décidée l'instauration d'une brigade même si certains acteurs ne croient pas au caractère dangereux des toxicomanes et en une solution par la répression. Enfin, elles peuvent à l'origine des confrontations : l'association VGNE développe un diagnostic qui s'éloigne de beaucoup de celui des porteurs du projet. En conséquence, cette association se positionnera en tant qu'opposant au projet.

2.2. Seconde épreuve : comment faire de Paris une ville souhaitant le dispositif ?

Dans cette seconde épreuve, nous assistons à la recherche d'un double consensus : un consensus national qui correspond à l'accord du gouvernement à l'expérimentation du dispositif de salle de consommation à moindre risque (SCMR) et un consensus local qui correspond à la volonté de candidater à l'expérimentation de la part des acteurs locaux. Nous verrons que les constructions de ces deux consensus sont étroitement liées. C'est la Ville de Paris qui bâtit ces deux consensus, elle doit pour cela intéresser et mobiliser des acteurs divers et élargir la problématique du plan local au plan national. Cette épreuve se déroule depuis la première action du « Collectif du 19 mai », le 19 mai 2009, jusqu'à la candidature de Paris à une expérimentation en octobre 2012. Elle touche à un contexte plus global que celui des acteurs territoriaux qui constituent notre objet. Nous évoquerons donc d'autres acteurs : il s'agit principalement de l'association « Elus, Santé Publique et Territoire » (ESPT), du Collectif du 19 mai et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies (MILDT).

2.2.1. Un acte militant initiateur

Quand on lui demande comment est arrivé sur sa table le projet de salle de consommation à moindres risques, la directrice de Safe rectifie de suite : « *Il n'est pas arrivé sur ma table, il est parti de ma table.*¹ » Ce projet naît en effet d'une initiative des associations parisiennes de réduction des risques (RDR). Avec un membre de l'association Auto-support des usagers de drogues (Asud), ils décident ensemble de présenter à Paris un dispositif de SCMR lors de la journée mondiale des Hépatites qui se tient le 19 mai 2009. Le « Collectif du 19 mai » se forme lors de cette action, groupe inter-associatif qui réunit des acteurs de divers horizons du traitement des usagers de drogues : Asud, Act-up Paris, Anitea, Gaïa, Safe et SOS Hépatites Paris pour être exhaustif. Notons que parmi eux figure Gaïa, futur porteur du projet de la gare du Nord, et que tous ces acteurs sont basés à Paris.

Cette présentation vise les élus par l'intermédiaire de la presse. C'est un coup médiatique réussi : plusieurs articles qui s'intéressent au dispositif sont publiés dans les jours qui suivent. Citons en exemple l'article paru dans *Le Parisien* le 20 mai 2009². Dans celui-ci, le Collectif du 19 mai se trouve un allié politique de poids en la personne de Jean-Marie Le Guen. Ce dernier est adjoint au Maire de Paris en charge de la Santé et des relations avec l'Assistance Publiques – Hôpitaux de Paris (APHP). Il jouit également d'une stature nationale

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

² « Une "salle de shoot" testée à Belleville », *Le Parisien*, 20 mai 2009

au Parti Socialiste. Il se déclare favorable à l'initiative et complète : « *S'il le faut, nous ouvrirons un grand débat de santé publique sur le sujet.*¹ » La Mairie de Paris se porte volontaire à soutenir ces associations, et se porte même garante pour l'ouverture d'un débat sur le sujet.

Dans les colonnes du *Parisien*, on voit écrit en gras les paroles d'un membre d'Asud : « *Nous ne savons plus comment dire autrement que les toxicomanes meurent de l'hépatite.*² » Il est rappelé plus loin dans l'article le nombre de personnes mourant à cause des Hépatites B et C (une estimation de 4000 par an en France) dont une grande partie sont des usagers de drogues, et qu'il se trouve « *des milliers* » de ces usagers de drogues dans la capitale. Derrière ces remarques d'ordre général relatées dans l'article, c'est le contexte bien particulier du Nord-est parisien qui est ciblé, où « *nous ne sommes pas en mesure collectivement d'apporter la réponse suffisante sans cet outil supplémentaire*³ » juge la directrice Safe.

Le ton emprunté est donc celui de la dénonciation et de l'urgence. L'accent est mis sur le manque de moyens dans le Nord-est parisien. Cela montre une identité d'action primordiale des associations de RDR : leur militantisme. En effet, ces associations, malgré leur institutionnalisation et des financements à essentiellement publics, s'inscrivent dans une démarche militante, et ont eu et ont encore à lutter pour mettre en place et justifier leurs pratiques. Comme pour la mise en vente libre des seringues ou les programmes d'échange de seringues, qui sont les premières actions marquantes des politiques de RDR, il faut pour ces associations faire un travail de revendication auprès des décideurs pour élargir leurs actions [Le Naour, 2010]. C'était l'enjeu de cette manifestation.

Le deuxième enseignement de cette action du 19 mai est la mise en avant de la facette sanitaire du dispositif. En effet, il est démontré par A + B que des usagers de drogues parisiens meurent à cause de leur infection par l'Hépatite C, que l'installation du dispositif de Salle de Consommation à Moindres Risques (SCMR) aurait pu éviter. Les possibilités de réduction des nuisances pour les riverains n'apparaissent alors que comme des contre-arguments à l'adresse des potentiels opposants. La mise en avant des chiffres correspond à la manière habituelle des militants de la RDR de présenter leur action comme « non idéologique et pragmatique » [Carrier, 2003].

Il est à préciser que ce n'est pas la première fois que l'idée de l'installation de ce dispositif émerge en France, mais nous assistons ici aux premiers pas du projet de la gare du

¹ Citation de Jean-Marie Le Guen dans : « Une "salle de shoot" testée à Belleville », *Le Parisien*, 20 mai 2009

² Citation d'un membre d'Asud dans : « Une "salle de shoot" testée à Belleville », *Le Parisien*, 20 mai 2009

³ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

Nord. L'initiative du Collectif du 19 mai a donc réussi à toucher Jean-Marie Le Guen, élu parisien qui s'engage à lancer un débat. Comment, pour la Mairie de Paris, lancer ce débat et faire progresser l'idée de l'implantation d'un tel dispositif ?

Un retour sur la carrière politique de Monsieur Le Guen est ici éclairant. Jean-Marie Le Guen est médecin et est devenu spécialiste des politiques publiques de Santé. Il a été, sous l'étiquette du Parti Socialiste, député de la 9^e circonscription de Paris de 1988 à 1992 et de 1997 à 2014, Conseiller de Paris de 1989 à 2001 et Conseiller régional d'Ile-de-France de 1992 à 1997. Il a présidé le Conseil d'administration de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de 2008 à 2010. Au Parlement, il a participé à de nombreuses commissions (permanentes ou spéciales) et a témoigné d'une forte activité ; il a été le Secrétaire de l'Assemblée Nationale entre 2004 et 2007 puis en a été le Vice-président 2007 à 2008. De plus, il a été chargé de la Santé dans l'équipe de campagne de François Hollande lors des élections présidentielles. Sa récente nomination comme Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, lors du remaniement ministériel d'avril 2014, montre sa proximité avec les instances gouvernementales.

Son parcours politique nous renseigne sur le lien étroit qui existe, dans notre cas d'étude, entre l'échelon local et l'échelon nationale. Jean-Marie Le Guen est en effet très bien placé pour réaliser le rôle qu'il va embrasser de promoteur du dispositif, en lien avec le territoire et en contact avec la direction du Parti Socialiste.¹

2.2.2. À la recherche d'une caution politique via un relais neutre : l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » s'implique

Le Président de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » (ESPT) raconte comment s'est impliquée son association : « *La Ville de Paris s'interroge, et en particulier l'adjoint à la Santé de l'époque, Jean-Marie Le Guen, que je connais bien par ailleurs, et qui vient me trouver, via la Mission toxicomanie. [...] Et donc Marie², qui est une amie également, s'adresse à moi parce que la Ville de Paris ne voulait pas porter ça toute seule. Normal, parce que là ça devenait très politique.*³ » Début 2010, aidée par un réseau de connaissances personnelles, la Mairie de Paris demande à l'association ESPT de se porter organisatrice d'un séminaire sur la question des salles de consommation à moindres risques. L'association accepte : 18 intervenants seront écoutés par des membres de l'association en

¹ Informations récoltées sur <http://www.assemblee-nationale.fr/>, <http://www parti-socialiste.fr/jean-marie-le-guen>, et le site personnel de Jean-Marie Le Guen : <http://blog.jmlg.fr/>.

² Nom modifié

³ Entretien le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

avril 2010 au cours d'auditions, 2 visites seront faites dans les salles de Genève et de Bilbao, et une journée de synthèse réunissant 300 personnes environ aura lieu à l'Hôtel de ville de Paris le 24 septembre 2010.

L'association « Elus, Santé Publique et Territoires » est un regroupement d'élus en charge des questions de santé qui militent pour que la Santé s'affirme comme champ d'action des municipalités. Elle fédère environ 60 communes de grande ou moyenne taille, de toutes couleurs politiques. Elle veut promouvoir les politiques de Santé, affirmer le rôle des communes, et développer et consolider des programmes innovants en matière de Santé.

Parmi les intervenants auditionnés se trouve la directrice de l'association Gaïa, médecin, qui participe en tant qu'expert de terrain. C'est la deuxième identité d'action des associations de la réduction des risques qui est mise en avant ici : celle d'expert de terrain en tant que travailleur de rue.

Le Président de l'association ESPT explique les motifs de l'implication de son association : « *L'idée était d'apporter de la connaissance et d'éclairer la décision des élus locaux sur cette question. [...] La réalité des choses c'est qu'une salle de consommation ne peut pas voir le jour où que ce soit si les élus du coin ne sont pas non seulement d'accord mais même porteurs. S'il n'y a pas d'accompagnement politique, ça ne peut pas marcher.*¹ » C'est la première raison de la mobilisation de l'association : le souci des acteurs soutenant le dispositif est à cette heure de convaincre les élus locaux, or ESPT est justement une association d'élus locaux, qui plus est portés sur les questions de Santé publique. Ils constituent donc le public visé.

Il existe une autre raison à cette implication selon le Président de l'association : « *C'est plus neutre et c'est plus ouvert que si c'était seulement porté par la Ville de Paris. [...] Deux collectivités locales, de fait, de gauche, qui s'adressent à une association supposée apolitique, mais qui majoritairement... Enfin une majorité d'élus sont de gauche.*² » La seconde raison provient de la recherche d'une certaine neutralité politique. Dès lors et durant l'entière mise en forme du dispositif, il s'agit pour les porteurs du projet de mettre en avant un certain pragmatisme qui ne peut être selon eux compatible avec une idéologie ou des valeurs politiques. Or, les deux collectivités locales qui financent le séminaire sont dirigées par le Parti Socialiste : la Région Ile-de-France et la Ville de Paris. D'où l'opportunité de saisir l'association ESPT qui compte parmi elles des élus de droite, même s'ils sont minoritaires.

¹ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

Le Président de l'association ESPT insiste sur le fait que certaines villes dirigées par l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), les villes de Le Havre et Bordeaux en particulier, membres de l'association ESPT et dont les élus sont d'abord sceptiques quant à l'efficacité du dispositif, se prononcent finalement en faveur des salles. Il insiste également sur les « *conclusions relativement unanimes*¹ » du séminaire. Même si de son propre aveu les sensibilités politiques de l'association penchent à gauche, le séminaire est parvenu à fonder selon lui une « *vision désidéologisée*² » passant outre les clivages droite-gauche.

Nous constatons une nouvelle fois que l'adhésion au principe du dispositif est considérée comme une adhésion « non-idéologique et amoral ». Ceux qui n'adhéreraient pas au principe appartiennent alors, pour les pro-dispositifs, comme des personnes ayant une vision idéologisée ou morale du problème des drogues [Carrier, 2003].

Une autre réussite selon le Président de l'association est la participation de trois policiers, dont un commissaire de Seine-Saint-Denis, venus au séminaire avec l'accord du Préfet de Police. Les actes du séminaire rédigés par l'association, aboutissent sur une liste de huit recommandations et préconisations à propos de l'ouverture des salles de consommation, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Une fois acquises ces recommandations et cette caution partiellement neutre politiquement grâce à l'association ESPT, il s'agit pour la Ville de Paris de poursuivre la construction des consensus local et national. Concernant le second, des représentants d'envergure nationale vont s'exprimer.

2.2.3. Un vote avec une caution scientifique mais sans appui gouvernemental

En juin 2010, l'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm) publie son expertise collective *Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues* [Inserm, 2010], dans laquelle l'institut valorise les bienfaits des salles de consommation pour les usagers de drogues et pour la communauté habitante. Le 19 juillet 2010, lors de la conférence internationale sur le VIH, Roselyne Bachelot alors Ministre de la Santé, s'appuie sur cette expertise pour annoncer l'engagement de concertations à propos d'une mise en place du dispositif à Marseille et à Paris notamment. Plus tôt, interrogée sur la question de l'implantation du dispositif en France, la Ministre avait répondu qu'elle suivrait les recommandations de l'étude de l'Inserm. Cette expertise devient ainsi la caution scientifique principale des défenseurs du dispositif : comme nous le verrons plus tard, ils font appel à cette

¹ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

expertise pour démontrer les bienfaits du dispositif. Mais le 11 août 2010, François Fillon, Premier Ministre, répond en déclarant que la mise en place de ce dispositif « *n'est ni utile ni souhaitable en France*¹ ». Monsieur Etienne Apaire, Président de la MILDT y est franchement opposé. Ces deux oppositions rappellent le caractère très controversé du dispositif. En effet, les membres de l'UMP et plus globalement les opposants à ce dispositif ont de multiples arguments à leur encore, comme le développent Philippe Goujon et Jean-François Lamour dans une tribune dans le journal *Le Monde*. Les auteurs craignent une « confusion » dans l'opinion public avec ce qu'ils appellent l'accompagnement de la consommation de drogue par l'Etat, ils jugent « fataliste » le fait de superviser les injections sans viser le sevrage des usagers, ils pensent que cela troublerait le message des politiques existantes, attirerait des dealers à la proximité des salles et aurait un effet incitatif à la consommation et à la prise de risques². En bref, c'est sur le principe d'un tel dispositif (l'encadrement de l'injection) qu'ils s'opposent. Il n'y aura donc pas d'expérimentation sous le gouvernement de Monsieur Fillon.

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA, MILDT avant le 11 mars 2014) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle élabore à ce titre le plan gouvernemental et veille à sa mise en œuvre. Elle est placée auprès du Premier Ministre et coordonne une politique publique interministérielle (Ministères de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur).³

Le 19 octobre 2010 cependant, la majorité du Conseil de Paris (élus du Parti Socialistes, des Verts et du Parti Communiste) vote un vœu favorable à la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques. « *La position du maire de Paris c'était de dire, dès que ce dispositif sera autorisé, Paris est candidate pour l'expérimenter*⁴ » explique la coordonnatrice du comité de pilotage du projet, dont nous verrons le rôle plus tard. Les mots du Président du Conseil, Bertrand Delanoë, sont les suivants : « *Nous proposons aujourd'hui, en relayant une demande constante du monde associatif, l'ouverture, à titre expérimental et dans le cadre d'une collaboration avec l'État, d'au moins un centre de consommation à moindres risques, à Paris.*⁵ » Notons en particulier l'accent mis sur la « demande constante de

¹ Citation de François Fillon. « Shoot en salle? Matignon dit non! », *Mediapart*, 17 août 2010, <http://blogs.mediapart.fr/>, consulté le 15 mai 2014

² Article de presse « Non aux "salles de shoot" ! », par Philippe Goujon et Jean-François Lamour », paru dans *Le Monde*, le 6 octobre 2010

³ Présentation de la MILDECA, disponible en ligne : <http://www.drogues.gouv.fr/site-professionnel/la-mildt/presentation/>, consulté le 3 juin 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

⁵ Citation de Bertrand Delanoë dans le Compte-rendu du Département de Paris, Séances des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010, p. 2

monde associatif » qui souligne le rôle clé des militants du Collectif du 19 mai. Dans les discussions lors de ces séances du Conseil de Paris, Jean-Marie Le Guen rappelle que si c'est une première en France, le mouvement est général à la suite du travail de l'association ESPT : « *Si Paris a été à l'initiative de cette réflexion avec des élus de tous les territoires, Paris sera peut-être aujourd'hui la première collectivité territoriale à se prononcer en faveur de cette expérimentation, mais en fait c'est un mouvement beaucoup plus général.*¹ » On retrouve la double volonté de la Mairie de Paris qui est de faire de Paris une ville « en pointe » sur le sujet en même temps que de lancer un élan national en se déclarant ouvertement prête à se lancer.

À cet instant, la Ville de Paris bénéficie de deux cautions. La première est une caution scientifique, donnée par l'expertise de l'Inserm et considérée comme neutre, et qui est arrivée à point nommé en juin. La seconde est une caution politique auprès des élus locaux, en partie neutralisée, qu'elle a elle-même construite. En plus de constituer des cautions, les deux rapports sont également des « guides de route » formulant des recommandations à l'adresse des hypothétiques porteurs de projet. Le suivi de ces guides de route doit permettre de réussir la mise en forme du dispositif en convaincant les opposants de son utilité. Ces deux cautions ont permis d'obtenir le soutien, sur le plan politique, de plusieurs représentants de la droite et d'une grande part de ceux de la gauche, en particulier des élus de la Ville de Paris. Cependant, les défenseurs du dispositif échouent à obtenir l'aval du gouvernement.

La Ville de Paris jouit également d'alliés et de soutiens forts. D'abord, la Région Ile-de-France, via l'Agence Régionale de Santé, qui a déjà financé le séminaire de l'association ESPT et qui s'est engagée à financer en partie une ou plusieurs expérimentations de SCMR. Ajoutons ensuite qu'elle a l'appui de sa Mission prévention des toxicomanies (depuis juillet 2013 « Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques »), qui est son service technique mais dont les membres sont également favorables à une expérimentation². Enfin, elle peut compter sur les associations de réduction des risques œuvrant à Paris.

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (anciennement Mission prévention des toxicomanies) a un rôle d'expertise, de financement, de pédagogie, d'organisateur et de relais d'information des politiques de prévention des conduites à risques. La mission est un service technique « à disposition du politique » mais ses représentants ont

¹ Citation de Jean-Marie Le Guen dans le Compte-rendu du Département de Paris, Séances des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010, p. 12

² Entretien non enregistré avec la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, le 18 avril 2014

donné leur soutien personnel au projet, en s'appuyant notamment sur l'expertise de l'Inserm et en défendant une vision pragmatique.

Comment la Mairie de Paris et ses alliés poursuivent leur soutien au dispositif sans compter sur une validation gouvernementale ?

2.2.4. À la recherche de l'adhésion de l'opinion publique

En 2011 ont lieu à Paris des « conférences-débats » autour des salles de consommation. Ces conférences-débats ont été organisées et financées par la Ville de Paris, l'ARS Île-de-France, et Asud (où l'on retrouve le membre à l'initiative du Collectif du 19 mai). Les deux séances de ces conférences-débats se tiennent à l'Hôtel de ville de Paris et sous la direction de Jean-Marie Le Guen. Ces conférences-débats marquent le deuxième temps de soutien au dispositif. Après les élus locaux, la Mairie de Paris se tourne cette fois vers le public des parisiens et franciliens, dans un but de « *transparence*¹ » et d'information. Il s'agit de construire l'adhésion de l'opinion publique.

Remarquons que le contexte du Nord-est parisien devient davantage présenté comme l'élément moteur du travail de la Mairie de Paris. Lors de la journée du 27 juin, les deux directeurs des associations Safe et Coordination Toxicomanie sont chargés de présenter la situation parisienne. Il leur est demandé un travail de présentation de la situation sur lequel nous reviendrons plus largement dans la prochaine partie. Notons cependant que l'accent est placé sur l'urgence, comme l'évoque le préambule des actes des conférences, où sont évoqués « *un état sanitaire très dégradé des personnes, des situations humaines sociales dramatiques et des questions d'ordre public non résolues*² ». Dans le même temps, ce ne sont plus seulement les bienfaits sanitaires qui sont signalés mais également les avantages en réduction des nuisances et donc en tranquillité ou sécurité publique. En raison de ce volet « sécurité », le travail de la Ville de Paris est également tourné vers la Police. Des policiers étrangers participent et donnent un avis favorable : eux qui étaient au départ sceptiques ou opposés ne souhaitent aucunement un « retour en arrière ».

La Ville de Paris effectue donc une virée stratégique : pour continuer à agir en faveur de l'expérimentation du dispositif, elle se tourne vers ses habitants dont elle tente de remporter l'adhésion. Cela lui permet de faire connaître le dispositif au public. En effet, la sphère des habitants est atteinte par ces conférences-débats. En particulier, l'association

¹ Actes des conférences-débats des 27 juin et 5 octobre 2011, p. 2

² Actes des conférences-débats des 27 juin et 5 octobre 2011, p. 2

d'habitants Action Barbès se saisit du sujet. Elle évoque ces conférences sur son blog, et publie dans un article une interview de Jean-Marie Le Guen. Elle se dit intéressée par la mise en place du dispositif¹.

Comme nous le verrons en troisième partie, l'adhésion des riverains au dispositif est considérée comme une condition de réussite de celui-ci. De plus, certaines études mettent en exergue que la diffusion d'information sur les actions de réduction des risques permet de rendre celles-ci plus acceptables pour la population, et d'obtenir le soutien des riverains [Reynaud, 2001]. Nous assistons donc au début de la construction de l'adhésion des riverains.

Malgré cela, la mise en place du dispositif reste sans surprise bloquée par le gouvernement, mais l'alternance politique au gouvernement va offrir une opportunité aux dispositifs.

2.2.5. Un double objectif ?

Nous pouvons remarquer comment, lors de ces présentations, s'ajoute à l'objectif de santé publique un objectif de sécurité publique (ou de tranquillité publique comme le disent plus souvent les promoteurs du projet). Le second objectif semble parfois prendre le dessus, comme dans ce témoignage du Président de l'association ESPT qui évoque l'expérience du Quai 9 à Genève : « *Même si les acteurs de la RDR ne le disent pas, le premier objectif, c'est très clairement un objectif de tranquillité publique, d'apaisement des tensions, ... Ce qui intéresse les Suisses, c'est que les commerçants fassent du commerce ! C'est tout. Qu'il n'y ait pas de seringues dans la rue, qu'il n'y ait pas de toxicomanes qui emmerdent les touristes. [...] Donc les toxicomanes sont au même endroit, mais dans un cas ils étaient visibles et exposés, dans l'autre cas ils sont invisibles et protégés.* ² » Il s'agit de rendre moins visibles les usagers qui ne sont pas encore « touchés » par les dispositifs comme le dit la coordonnatrice du comité de pilotage : « *Ce qui est intéressant c'est que vous touchez une bonne partie des gens mais la partie que vous ne touchez pas il faut bien s'en occuper. C'est ceux là qui sont visibles, c'est ceux-là qui nuisent à la tranquillité publique.* ³ » La réduction de la visibilité fonctionne avec la canalisation des usagers comme le signale le Commissaire de Police : « *C'était les contenir dans un espace avec des spécialistes.* ⁴ » L'association VGNE se joint à cette volonté : « *Permettre de canaliser, de tenter de canaliser les drogués*

¹ Blog d'Action Barbès, « Les conférences sur les salles de consommation à moindres risques », publié le 6 octobre 2011, en ligne : <http://actionbarbes.blogspot.com/>, consulté le 2 juin 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

⁴ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

*vers un endroit.*¹ » Nous avons donc pu observer un basculement : si l'on reprend l'action du Collectif du 19 mai, était mis en avant la mission d'enrayer l'épidémie d'hépatites au sein de la population des usagers. Peu à peu, saisi par d'autres acteurs et se frottant aux riverains et aux attentes des élus, le dispositif doit principalement réduire les nuisances liées à l'usage de drogue sur la voie publique, en réduisant la visibilité des usagers les plus précaires.

On en revient à l'idée de Fischer selon lequel les SCMR sont des technologies « censées purifier les espaces publics d'usagers désordonnés et ainsi de pouvoir présenter la ville comme un espace de consommation attractif » [Fischer et *al.*, 2004, p. 357]. Où l'on voit comment émerge la question de la « régulation spatiale » dans une logique « de dissimulation et de déplacement plutôt que d'élimination des activités des usagers dans le contexte des espaces socio-urbains » [p. 363]. Cet objectif est souvent présenté comme secondaire, mais est en fait, comme le rappelle Fischer, primordial pour créer une alliance politique promouvant et mettant en forme le dispositif. C'est de cet objectif notamment que découlera l'implication de la Police dans le projet et la création d'une brigade parallèlement à la mise en place de la SCMR. Daniel Kubler écrit à juste titre : « Le contrôle des perturbations de l'ordre public par une certaine dose de répression policière dans l'espace urbain devient un élément constitutif de l'approche par la réduction des risques » [Kubler, 2002]. C'est donc, en plus de leur santé, de la visibilité des usagers et de leurs agissements dans l'espace public dont il est question.

D'une manière plus générale, ces présentations correspondent bien à la « formidable promesse de “bien faire” » que représentent les SCMR, « autant pour les usagers que pour la “communauté” grâce à la réduction des crimes, des nuisances, des coûts des soins médicaux, etc. » [Fischer et *al.*, 2004]. Tous les acteurs peuvent voir quoi ils gagneraient grâce à l'implantation du dispositif.

2.2.6. Paris candidate dans un contexte national favorable

En mai et juin 2012, François Hollande est élu Président de la République, puis les élections municipales offrent la majorité gouvernementale au Parti Socialiste (PS). C'est grâce à ces changements que les pro-dispositifs obtiennent enfin le soutien national attendu. Madame Marisol Touraine, nouvelle Ministre de la Santé qui s'était prononcée favorable au dispositif durant la campagne, souhaite une expérimentation en 2013. La MILDT change aussi de présidence avec le changement de gouvernement ; sa nouvelle Présidente, Catherine Jourdain Menninger, est également favorable à une expérimentation. La volonté d'une

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

expérimentation, et le lancement assez rapide d'une sorte « d'appel à candidature » adressé aux villes montrent l'engagement de ces nouveaux responsables ; nous pouvons également émettre l'hypothèse que les pro-dispositifs locaux ont réalisé un travail de relance efficace auprès de ces représentants. Les villes candidates doivent alors monter un dossier ; la MILDT choisira parmi les projets proposés lesquels elle souhaite voir aboutir. Paris est alors logiquement candidate : dans un communiqué de presse datant du 22 octobre 2012, Bertrand Delanoë le maire de Paris annonce que la Ville de Paris est candidate pour un projet le quartier de la gare du Nord (10^{ème} arrondissement).

Remarquons que dans l'absolu, il n'est pas nécessaire d'obtenir un accord du gouvernement pour lancer l'expérimentation du dispositif. La volonté d'avoir l'appui du gouvernement révèle le caractère très controversé du dispositif. Pour des élus locaux, il est sans doute plus aisé dans se lancer dans la mise en place du dispositif avec un soutien national. Une analyse de Jean-Yves Trespos explique cet « effet » : « La production du consentement dans la société civile n'est pas séparable du pouvoir coercitif de la société politique et souligne le rôle [...] des experts qui pèsent sur leur fonctionnement » [Trespos, 2003, p. 106]. Même si l'auteur soulignera que cet « effet » passe au second plan dans le cadre des politiques de RDR, cette phrase nous permet d'affirmer que le nouveau gouvernement, fraîchement élu et donc jouissant pleinement de la légitimité accordée par la « démocratie représentative » [Callon et *al.*, 2001], peut agir favorablement sur l'opinion publique, et donc facilite le travail des acteurs locaux. La seconde partie de la phrase souligne le rôle primordial de l'expertise scientifique de l'Inserm.

Le concept de « fenêtre politique » éclaire avec force ce qui se passe à partir de l'été 2012. Les fenêtres politiques sont pour Kingdon des « opportunités pour l'action ou pour des initiatives données » et elles « se présentent et restent ouvertes seulement pour des courtes périodes ». Nous pouvons dire que cette fenêtre politique est ouverte jusqu'aux élections municipales de mars 2014, puisque que c'est la conjoncture formée par la présence de personnels politiques du PS à la fois au gouvernement et à la Mairie de Paris qui forme cette fenêtre. « Un problème est identifié, une solution est développée et disponible dans la communauté de politique publique, un changement politique fait que c'est le bon moment pour un changement de politique publique, et les contraintes potentielles sont moindres. [...] Les entrepreneurs de politique jouent un rôle majeur pour tirer parti de l'ouverture de la fenêtre politique, reliant certaines solutions à certains problèmes, surmontant les contraintes par des propositions de reformulation, et profitant des événements politiquement propices »

[Kingdon, 2003, traduit et cité par Le Naour, 2009, p. 82]. Il existe ici un problème (l'usage de drogues à la gare du Nord), une solution nouvelle (les SCMR validées scientifiquement), un changement politique (les résultats des élections présidentielles et législatives), des contraintes moindres (une opinion publique plus favorable). Nous pouvons faire l'hypothèse, à la vue de la vitesse d'exécution relative des démarches (nouveau gouvernement en juin, candidature de Paris en octobre de la même année) qu'il y a eu dans cette espace de temps un travail efficace des « entrepreneurs de politiques » (dont on peut supposer que Jean-Marie Le Guen est un personnage clé) profitant d'une période idéale qu'ils savent brève. Gwenola Le Naour avait constaté le processus similaire « propre [au] début de mandat » à une échelle locale [Le Naour, 2009, p.144].

Daniel Kubler a montré comment, en Suisse, c'est le succès d'expériences lancées localement qui ont permis l'incorporation de la réduction des risques dans la politique nationale [Kubler, 2002]. Cela se retrouve également en France avec le lancement des programmes d'échange de seringues et des « boutiques » qui ont précédé la naissance d'un référentiel national de la RDR. Dans le cas des SCMR, le mouvement semble se dessiner autrement : certes la demande est d'impulsion locale, il n'en reste pas moins qu'aucune action n'est menée sans l'accord préalable de l'échelon nationale. Les mouvements local et national semblent plus simultanés que séquentiels, renforçant l'idée d'un lien étroit entre Paris et le contexte national sur notre sujet.

Conclusion Deuxième partie

En mobilisant leur identité d'action d'expert de terrain, les associations de RDR ont pu établir un diagnostic complet du Nord-est parisien où elles expriment leurs qualifications du problème des drogues. Ces qualifications mènent à une « géographie de la drogue ». L'association Coordination Toxicomanie a saisi ses compétences pour objectiver et rendre public le diagnostic, aidé des chiffres livrés par les associations de RDR et par l'intermédiaire de cartes. Ce sont les premières preuves d'une dépolitisation aidée d'instruments censés faciliter la décision. Selon le diagnostic, la gare du Nord accueille un public d'usagers très précaires, utilisant majoritairement des médicaments en intraveineuse, mais dont la poly-consommation pousseront à prendre en compte l'inhalation, de crack par exemple, dans la future mise en forme du projet. Les usagers sont avant tout des personnes en grande précarité, touchées par des problématiques autres que la drogue (logement,...) et dont la condition physique est à protéger et à améliorer. Les actes de dangerosité ou de délinquance qu'on prête aux usagers sont d'abord des « peurs construites » liées à la visibilité de ces usagers et qui s'accroissent lorsque les réseaux existant sont défaits par la Police. Cette dernière partage la qualification d'un public précaire lié à un « trafic de misère », qu'elle reconnaît ne pas mettre au premier point de ces préoccupations à la gare du Nord. Le dispositif pourrait cependant contenir ces publics et ainsi diminuer les plaintes des riverains dont le seuil de tolérance augmente. La Mairie du dixième arrondissement partage globalement les qualifications des associations de RDR.

Reprenons maintenant le travail de qualification de l'association VGNE. Pour son Président, en raison de ses prix immobiliers faibles et de sa bonne liaison au réseau de transport, le quartier Saint-Vincent-de-Paul attire des populations habitantes jeunes et avec enfants. Mais la gare du Nord engendrerait une surpopulation et crée un déséquilibre dans le quartier : elle amènerait des populations des banlieues Nord qui se regroupent et seraient dangereuses. La gare, de part sa liaison avec l'Europe du Nord, est un lieu d'approvisionnement de la drogue pour VGNE. Cette réalité risquerait d'atteindre les populations jeunes du quartier, soit par des agressions soit par un phénomène de transmission de la consommation de drogue, notamment au sein des établissements scolaires. La présence des usagers serait due à la gare, aux dispositifs de RDR et au laisser-faire de la Police et de la Mairie d'arrondissement. Pour l'association, faisant valoir son identité d'action d'association d'habitant visant « la protection du citoyen », se saisir du projet d'installation du dispositif est alors nécessaire. Les consommateurs de drogues, ayant souvent vécu un épisode de rupture,

seraient avant tout des malades mais pourraient devenir dangereux lorsqu'ils sont en état de manque pour VGNE. En outre, toujours pour l'association, les catégories les plus marginalisées qui se définissent elles-mêmes comme des « déchets » ne peuvent être aidées. En revanche, les plus jeunes pourraient être canalisés par le dispositif qui pourrait les faire entrer dans un système de soin. Pour cela, comme nous le verrons dans la partie qui suit, une liaison beaucoup plus étroite du projet avec les services hospitaliers serait souhaitable.

La seconde épreuve que nous avons décrite aboutie à la candidature de la Ville de Paris à l'expérimentation du dispositif.

La Ville de Paris est l'acteur principal de cette épreuve. Elle prend à son compte, avec la personne de Jean-Marie Le Guen, la demande militante des associations de RDR. La Mairie Centrale utilise son identité d'action de ville-capitale pour prendre un rôle moteur dans le contexte français, capable d'intéresser et de mobiliser des élus de Province grâce à l'association ESPT. En faisant jouer les identités d'action d'expert de terrain des associations de RDR venues témoigner lors du séminaire de l'ESPT, elle crée une caution politiquement neutralisée favorable à l'expérimentation du dispositif. En se portant candidate à l'expérimentation alors que le gouvernement refuse d'autoriser le dispositif, elle joue une nouvelle fois sur son identité d'action de ville-capitale pour exprimer une position politique. La Mairie Centrale a également joué sur son identité d'action d'autorité locale pour adopter un rôle de faiseur de débat et de diffuseur d'informations vers les habitants de sa commune avec la mise en place des conférences-débats, ce qui lui permet d'affirmer son soutien au dispositif. Ces actions lui permettent d'avoir la reconnaissance et le soutien des associations parisiennes de RDR.

Les associations de réduction des risques, et plus particulièrement Safe et Gaïa, mobilisent au départ leur identité d'action d'associations militantes, interpellant les élus et faisant la promotion du dispositif de SCMR, regroupées au sein du Collectif du 19 mai. Elles sont plus tard appelées à exercer leur identité d'action d'experts de terrain : Gaïa durant le séminaire ESPT et Safe pendant les conférences-débats.

L'accent a été mis, par les pro-dispositifs, sur le caractère « préoccupant » du Nord-est parisien, ainsi que sur l'impossibilité de résoudre les problèmes liés à la drogue sans l'arrivée du dispositif. Les traces d'une « dépolitisation hygiénique » ont été aperçues en divers moments : lors de l'appel du Collectif du 19 mai, lors du séminaire de l'ESPT et des conférences-débats organisées par Paris, lorsque la publication de l'Inserm relance le débat. De plus, le travail de Coordination Toxicomanie donne une représentation facilement

compréhensible et partageable du problème. Nous avons évoqué une autre qualification qui est celle portée sur le dispositif. D'abord vu comme un dispositif appartenant au champ sanitaire par le Collectif du 19 mai, la fonction d'amélioration de la tranquillité publique est soulignée progressivement, notamment quand sa présentation est faite aux parisiens et franciliens. Là encore, c'est l'expertise qui permet d'assurer les bienfaits pour les habitants. Nous avons vu comment l'installation d'une SCMR relève pour les pro-dispositifs d'un pragmatisme de terrain qui est pour eux l'envers d'une vision idéologisée du problème des drogues. D'autres facettes du dispositif sont apparues comme caractère controversé dans le contexte national.

Le cercle des acteurs concernés par le dispositif s'élargit : associations militantes de RDR, puis Mairie de Paris, élus locaux, Police, habitants, et enfin instances gouvernementales. Le dispositif en devient plus connu et se pare de cautions aidant à diminuer son caractère controversé, notamment par sa médiatisation.

L'enjeu analysé dans la partie suivante est alors de mettre en forme le dispositif. Deux épreuves apparaissent : comment mobiliser et organiser les acteurs, comment adapter le dispositif au territoire et le faire correspondre au diagnostic malgré les contraintes. Pour cela, les guides de route de l'Inserm et de l'ESPT doivent fonctionner comme des « recettes » qu'il convient de suivre pour réussir une mise en forme convaincante.

3. Comment mettre en forme un dispositif adapté au territoire

Les deux épreuves analysées dans cette partie se déroulent d'octobre 2012 au même mois de l'année suivante. Les acteurs locaux défendant la salle ont enfin obtenu le consensus national recherché depuis presque 4 ans. Ils doivent maintenant mettre autour de la même table les acteurs nécessaires à la mise en forme du projet : c'est la première épreuve de cette partie. Dans la seconde épreuve, les acteurs ainsi rassemblés doivent réussir la mise en forme du dispositif pour continuer à supporter son bien fondé. Cependant, les acteurs sont très contraints par le même territoire : c'est ce que révèle notamment la détermination du lieu d'implantation du dispositif. Ces contraintes risquent de mettre en péril le « pragmatisme » du dispositif, il s'agit alors de les contourner ou de réaliser des compromis. Nous allons donc montrer comment les acteurs parviennent à mettre en forme un dispositif en répondant à des attentes diverses et malgré un contexte contraint. Nos acteurs principaux entrent alors en négociation avec d'autres acteurs, dont la Police, la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), Réseau Ferré de France (RFF) et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP).

3.1. L'épreuve du rassemblement des acteurs, ou comment fédérer une coalition de cause locale

Avec le changement gouvernemental, le projet parisien se met en place plus concrètement. La Ville de Paris, sous l'impulsion de Jean-Marie Le Guen, se constitue en pilote et doit rassembler différents acteurs. Ce rassemblement doit répondre à une double nécessité. D'une part, la Ville de Paris s'attend à une opposition forte à l'encontre du dispositif, d'où le besoin de s'entourer d'alliés. D'autre part, les « guides de routes » que sont les recommandations de l'association ESPT et de l'Inserm jugent que le rassemblement d'acteurs divers (autorités de la Police, Etat, habitants, services hospitaliers) est un préalable obligatoire à la mise en place du dispositif. Plus simplement, la mise en place de la salle serait difficile à effectuer sans parvenir à faire jouer les compétences de chacun de ces acteurs à différents niveaux. Toutefois, ce rassemblement constitue une épreuve en cela que les acteurs ont parfois des relations conflictuelles et ont chacun un intérêt différent dans le dispositif.

3.1.1. Le choix d'un arrondissement et d'une association porteuse

La première étape de la mise en forme du projet est le choix d'un arrondissement porteur et d'une association porteuse, sachant que l'un et l'autre sont liés car les associations interviennent sur des territoires spécifiques. Dans les faits, à cause de facteurs différents, la

décision a été rapidement prise après le changement gouvernemental. L'association Gaïa, qui tient déjà un CAARUD, est en avance puisque son Conseil d'Administration et celui de Médecins du Monde ont voté en mai 2011 un engagement à mener une expérimentation. Médecins du Monde sert d'appui politique et financier : en juillet 2012, c'est cette association qui finance le poste de coordinatrice du projet pour Gaïa. La coordonnatrice du comité de pilotage et élue à la Mairie de Paris constate la position favorable de Gaïa : *« Avant l'élection présidentielle, l'association Gaïa était déjà celle qui de toute façon, si ça devait le faire, le ferait à Paris. Le Maire de Paris, Le Guen, les élus étaient d'accord, et les associations parisiennes reconnaissent que c'était une association compétente et légitime pour ce faire. Ils avaient déjà eux-mêmes un projet. Donc en gros c'est la rencontre d'une demande de la Ville, d'un projet d'une association qui est porteuse et légitime, et puis d'une possibilité au niveau du gouvernement.¹ »* La demande de l'association Gaïa est donc soutenue par la Ville de Paris.

L'association Gaïa agit dans plusieurs arrondissements, notamment le 10^{ème} et le 18^{ème}. Le 19^{ème} est également un troisième arrondissement très concerné par les usages de drogues. La question de l'arrondissement se pose alors, et la réponse est partiellement politique comme l'explique le Président de l'association ESPT : *« D'abord il n'y avait quand même pas beaucoup de Maires d'arrondissement qui étaient prêts à risquer leur siège pour ça. En tout cas c'est l'idée qu'ils s'en font... Donc il y avait le 18^{ème} et le 19^{ème}, en même temps, ce sont des arrondissements qui ont déjà de telles difficultés sociales que le Maire de Paris n'était pas très chaud pour rajouter une difficulté potentielle. Même si c'est plutôt un facteur d'amélioration, en tout cas dans un premier temps c'est plus un facteur de crispation qu'un élément d'amélioration. Et donc voilà, ça atterrit au 10^{ème} parce qu'il y a la gare du Nord, parce qu'il y a vraiment des vrais soucis liés à ça.² »* D'une part, le choix vient de l'engagement politique de Rémi Féraud, Maire du 10^{ème}, qui juge que le dispositif peut apporter une solution aux problèmes liés à la drogue aux abords de la gare du Nord. D'autre part, il existe une méfiance de la Mairie de Paris vis-à-vis du lancement de ce dispositif dans un autre arrondissement, 18^{ème} ou 19^{ème}, car ceux-ci seraient trop facilement sujets à une *« crispation »*. Dans ses mots, nous pouvons voir réapparaître les notions de seuil de tolérance ou d'acceptabilité sur lesquels nous reviendrons. Le dispositif ayant un potentiel stigmatisant, il s'agit de ne pas l'installer dans un territoire déjà trop relégué.

¹ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

Ces contraintes ont pour conséquence qu'une seule et unique salle est finalement mise en projet, alors que les premières décisions de 2010, que ce soit de la part de la Ville de Paris ou de l'ARS, évoquent une *ou plusieurs* expérimentations. Ceci témoigne encore une fois d'une certaine méfiance à se lancer dans plusieurs projets difficiles à porter politiquement. Mais cela aura pour effet de focaliser les attentions sur le seul projet de la gare du Nord.

Il est intéressant de pointer le fait que l'association d'habitants Action Barbès, dont les membres habitent aux abords du boulevard Barbès touchant les 9^{ème}, 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements a supporté voire même demandé la candidature de la Mairie du 10^{ème} selon cette dernière : « *D'ailleurs c'est Action Barbès qui nous a poussé à être candidat parce que eux ils connaissent la situation dans le quartier. Et depuis le début, ils réclament une salle de consommation. C'est aussi à cause d'eux, ou grâce à eux qu'on a pu ouvrir cette salle.*¹ » On voit effectivement, dès le 6 octobre 2011, un article du blog de l'association qui relate la conférence-débat du 5 octobre 2011. Il est écrit en fin d'article : « *Dans notre quartier, c'est une nécessité. N'attendons plus.*² » Cette association d'habitants, d'environ 300 membres et sympathisants, est très active sur son blog et est reconnue des autorités. Elle juge le dispositif efficace et pouvant améliorer les conditions de vie à la gare du Nord ; elle débute alors une activité de publication d'articles traitant du dispositif sur son blog.

Pour le Président de l'association ESPT, ces choix ne sont pas simplement affaire de politique, mais correspondent bien à la réalité du territoire du Nord-est parisien : « *C'est quand même par là que les problèmes sont les plus aigus.*³ » Comme nous l'avons vu, les associations de RDR établissent une géographie de la drogue dans laquelle les alentours de la gare du Nord sont les lieux de Paris les plus touchés par les injections « sauvages » sur la voie publique. Ils mettent en avant que cette zone correspond nettement à la plus haute activité des distributeurs de seringues ainsi qu'aux lieux où la vie de quartier est la plus nettement dégradée par la présence des usagers de drogues par injection. Ils affirment donc que les alentours de la gare du Nord constituent le lieu où il est le plus pertinent de superviser des injections via une SCMR.

¹ Entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Blog d'Action Barbès, « Les conférences sur les salles de consommation à moindres risques », publié le 6 octobre 2011, en ligne : <http://actionbarbes.blogspot.com/archive/2011/10/03/les-conferences-sur-les-salles-de-consommation-a-moindres-r.html>, consulté le 2 juin 2014

³ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

3.1.2. La constitution d'un comité de pilotage : acteurs et relations

À la rentrée 2012, la Ville de Paris charge une élue du 2nd arrondissement de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité doit à la fois piloter le projet parisien mais également faire le lien avec les instances gouvernementales via la MILDT : il s'agit de correspondre au « guide de route » du rapport de l'ESPT préconisant un encadrement de l'Etat. Nous pouvons supposer que c'est aussi un moyen pour le gouvernement de garder un œil sur la mise en forme du projet. La composition du comité de pilotage est clairement établie par la lettre de mission que reçoit l'élue du 2nd arrondissement. Les acteurs institutionnels appelés à participer sont la Maire de Paris (les adjoints à la Santé et à la Sécurité), les Mairies des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, le Parquet, la Préfecture de Police, l'ARS, la MILDT, les associations Gaïa et Coordination Toxicomanie. Ce sont les adjoints de la Mairie de Paris qui président le comité, parmi eux figurent Jean-Marie Le Guen. Pour composer ce collectif d'acteur, nous pouvons penser que la Mairie de Paris se base sur les recommandations de l'association ESPT : « *Un comité de pilotage multi-partenarial (associant représentant de la ville et de l'Etat, des acteurs sociaux, sanitaires et policiers et des riverains) régulier et transparent sera mis en place afin de favoriser un dialogue permanent, y compris avec la population.*¹ » Les riverains ne comptent pourtant pas parmi les acteurs appelés par la Mairie dans ce comité de pilotage.

L'élue du 2nd arrondissement de Paris est choisie par le Maire de Paris car elle porte la casquette d'élue en même temps que celle d'experte, en tant que psychiatre spécialisée sur la question de la toxicomanie. Elle a dirigé plusieurs années un centre de soins accueillant des personnes avec des problèmes d'addictions : « *J'ai la compétence technique, je connais le réseau, je connais tout le monde à peu près dans le domaine depuis des années. En même temps moi j'étais élue. [...] J'avais la capacité, la disponibilité, pour m'occuper du mécano.*² » La Mairie de Paris reconnaît donc la double compétence de cette élue et lui charge de rassembler les acteurs précités au sein du comité de pilotage. De l'avis de l'élue du 2nd arrondissement, le comité de pilotage a fonctionné correctement, en se réunissant environ une fois par mois. Il permet, jusqu'en octobre 2013, d'aborder tous les points à discuter et d'élaborer le projet jusqu'à ce que celui soit prêt. En parallèle, l'élue du 2nd arrondissement rencontre la Présidente de la MILDT. Le projet est même validé par la Haute Autorité de Santé.

¹ Actes du séminaire de l'ESPT, Tome 2, p. 125

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

La représentante de Gaïa revient sur les relations entretenues, lors des réunions du comité de pilotage, avec des acteurs clés que sont la Préfecture de Police et le Parquet, qui ont eu des positions différentes : *« Avec la Préfecture de Police, dès le début, on a plutôt bien avancé ensemble, et ils étaient plutôt très compréhensifs et ils avaient envie d'avancer, d'essayer de trouver des solutions en tout cas. Et de trouver comment on pouvait fonctionner ensemble. Avec le directeur adjoint qui était, je dirais, très dans la discussion, et très dans le comment on peut faire, comment on va faire, comment on va travailler, de manière pratique. [...] Le Parquet beaucoup moins, le Parquet, la justice, c'était plus... Eux ils avaient plus de mal avec le fait de, ils étaient très figés sur : " la drogue c'est interdit ". Donc en fait ça c'était plus compliqué.¹ »* La volonté de coopérer montrée par la Préfecture de Police est une donnée importante pour la mise en forme du projet. Pour beaucoup de dispositifs, les acteurs du champ sanitaire et du champ de la sécurité doivent être en convergence pour mener à bien l'expérimentation du dispositif. Nous pouvons rappeler que cette convergence a été en partie construite grâce aux actions de la Ville de Paris : que ce soit durant le séminaire de l'association ESPT ou lors des conférences-débats de la Ville de Paris, les autorités en charge de la sécurité sur les lieux des expériences étrangères étaient appelés à témoigner tandis que les policiers français étaient invités à assister aux séances.

Les réticences des représentants du Parquet sont également intéressantes. Le Parquet juge l'expérience à la limite du légal ; il reste sur une identité d'action qui est celle du respect des lois et ne veut pas en bouger. Ce que cette immobilité peut démontrer, c'est que si la question juridique a été évoquée lors du séminaire de l'ESPT, elle n'a pas été traitée suffisamment pour permettre la convergence de cet acteur représentant la Justice. Notons ici la première des huit recommandations formulées par ESPT : *« Il est souhaitable que l'Etat adopte les dispositifs juridiques permettant aux collectivités qui le souhaitent de créer, au moins à titre expérimental, des centres de consommation, dans le cadre de la politique de réduction des risques prévue par l'article L 3121-4 du code de la santé publique.² »* Cette modification légale n'est réalisable que par l'Etat. Cependant, aucun nouveau dispositif juridique ne sera adopté et le projet s'inscrira dans les dispositifs juridiques existant, conservant un statut flou légalement parlant.

L'association Coordination Toxicomanie est la seule association, en plus de l'opérateur Gaïa, à siéger à ce comité de pilotage. Elle est appelée en tant qu'experte : on lui demande notamment la production de cartes. Elle est également invitée à participer à l'aide à

¹ Entretien avec la coordinatrice du projet pour l'association Gaïa, le 16 avril 2014

² Actes du séminaire organisé par l'association « Elus, Santé Publique et Territoires », Tome 2, p. 125

la décision. Son directeur profite de ce positionnement pour faire remonter « *des remarques et des reproches qui semblaient les plus judicieux*¹ ». En fait, l'association joue sur deux tableaux : d'une part comme alliée de Gaïa et participant au comité de pilotage dans la mise en forme du projet, d'autre part comme acteur extérieur pouvant critiquer certains choix du comité de pilotage.

L'intégration de la Police au projet semble ne pas faire débat, montrant combien l'approche policière est devenue « élément constitutif » de l'approche par la RDR. Cette intégration est en effet notée à la fois dans les recommandations de l'Inserm et de l'ESPT. Pour Kubler, cette intégration évidente viendrait de l'expérience : elle serait « motivée par les problèmes de mise en œuvre suite à des conflits entre professionnels de la réduction des risques et associations de voisinage et de commerçants locales », ceci démontrant un processus d'apprentissage [Kubler, 2002]. Fischer souligne que les projets de SCMR sont conçus de manière à ne pas écarter la Police du rôle de tenant du problème de l'usage de drogue, en l'incluant comme une partie-prenante avec les acteurs sociaux et de santé [Fischer et al., 2004].

3.1.3. Le comité de suivi : acteurs et relations

La constitution du comité de suivi

Pendant la phase de configuration du projet, la Mairie du 10^{ème} arrondissement souhaite organiser un « comité de suivi ». Ce comité a vocation à se réunir tous les mois à partir de l'ouverture de la salle. Son rôle est de faire le suivi du projet, en mesurant les changements provoqués par la salle : il appartient donc au processus d'évaluation du projet et n'a pas de pouvoir de décision au contraire du comité de pilotage. Le comité de suivi pourrait par exemple formuler des demandes de modifications du fonctionnement de la salle, que le comité de pilotage pourrait mettre en place. Le comité doit aussi répondre à l'impératif d'associer les riverains, qui n'ont pas de représentant au comité de pilotage. Si ce comité de suivi n'a jamais fonctionné étant donné le report du projet, il nous permet de visualiser les acteurs locaux considérés par la Mairie d'arrondissement comme parties prenantes et aptes à réaliser ce suivi. De plus, tous les acteurs, s'ils ne se sont pas mis autour de la même table, se sont beaucoup rencontrés lors de la mise en forme du projet. Les acteurs concernés sont Réseau Ferré de France – Société Nationale des Chemins de Fer (propriétaire du foncier), le théâtre des Bouffes du Nord (adjacent au futur lieu d'implantation), les associations

¹ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

d'habitants Action Barbès et Vivre Gares du Nord et de l'Est (VGNE) dans un premier temps auxquelles s'ajoutera le Collectif Boulevard de la Chapelle, les associations de réduction des risques Gaïa et Safe et l'association Coordination Toxicomanie, et enfin des spécialistes en médecine et des représentants de la Préfecture de Police et du Commissariat de Police du 10^{ème}.

Différences et relations entre Action Barbès et Vivre Gare du Nord et de l'Est

Deux associations d'habitants sont donc tout d'abord invitées par la Mairie du 10^{ème} arrondissement à participer au comité de suivi. Ces deux associations ont chacune environ 300 adhérents et sympathisants. Elles s'établissent sur des territoires différents mais se recoupant : les deux gares pour VGNE, les alentours du Boulevard Barbès pour Action Barbès. Mais ces deux associations se différencient davantage encore par leur action sur le territoire.

Les deux associations diffèrent d'abord dans leur motivation à agir. Pour bien comprendre cette différence, les motifs des naissances de ces deux associations sont éclairants. Action Barbès s'est constituée dans une mobilisation demandant le rachat et la réhabilitation du cinéma Le Louxor par les pouvoirs publics. Elle a ensuite participé au réaménagement du boulevard Magenta. Elle se veut donc force de proposition : « *Notre principe c'est d'être une association qui propose des choses, c'est-à-dire que nous ne sommes pas une association de gens qui râlent* ¹ » explique un membre de l'association. L'association VGNE s'est quand à elle formée lorsque ses adhérents ont constaté un changement sensible dans la vie du quartier, comme l'explique son Président : « *L'association Vivre Gares du Nord et Est s'est créée dans une prise de conscience collective de dire : "Nom d'un chien, notre arrondissement se transforme". Il se transforme plutôt dans un aspect négatif, du fait qu'il y a une accumulation d'insécurité, qu'il y a beaucoup de problèmes de salubrité. [...] C'est de dire : "Intervenons, soyons un petit peu les... Ceux qui vont alerter les autorités tant policières que municipales, pour leur dire : « Stop, ça ne va plus parce qu'il y a une insécurité grandissante. »* »² » L'association VGNE se situe donc plutôt dans une position d'alerte et de critique envers la municipalité et la Police. Son Président continue : « *La priorité de notre association, c'est la protection du citoyen.* »³ » L'association veut revêtir un costume de protecteur des habitants des quartiers.

¹ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

Les deux associations diffèrent ensuite par leur positionnement politique. Un membre d'Action Barbès, explique : « *On peut dire que l'association est apolitique. Elle n'est pas, et on s'en garde bien, la courroie de transmission d'aucun parti. Maintenant, pour être tout à fait honnête, c'est une association qui a plutôt des orientations à gauche. Mais elle n'est en rien la courroie de transmission du Parti Socialiste.*¹ » Le caractère apolitique de VGNE est plus appuyé par son président : « *Nous sommes une association apolitique, et ça nous y tenons beaucoup, non pas parce que nous sommes des gens veules, mais au contraire pour avoir une liberté de vue. On ne veut pas se faire piéger par une idéologie quelconque, qu'elle soit de droite ou de gauche, nous restons indépendants.*² » Les deux associations montrent la volonté d'une certaine indépendance politique.

De cette opposition naissent des qualifications concurrentes entre les deux associations. Le Président de l'association VGNE dénonce la proximité d'Action Barbès avec la Mairie d'arrondissement : « *L'association Action Barbès est une association dont nous nous méfions parce qu'elle n'est pas du tout apolitique, au contraire, elle est intégrée puisqu'elle fait partie du Conseil Municipal du 10^{ème} arrondissement. La présidente est au Conseil Municipal.*³ » Le membre de l'association Action Barbès attaque lui les motivations de VGNE : « *Gare du Nord gare de l'Est, c'est pas des gens sérieux. C'est des gens qui sont là pour défendre leur petit pré carré.*⁴ » Il existe donc une concurrence entre ces deux associations de riverains qui ne s'entendent pas.

Les deux associations entretiennent des relations différentes avec la municipalité. Cette dernière reconnaît des travaux communs avec Action Barbès : « *Action Barbès ça fait depuis longtemps qu'on travaille avec eux, ils sont implantés dans le quartier depuis longtemps. [...] Pour toutes les questions de réaménagement, notamment réaménagement de voirie, on travaille beaucoup avec eux. [...] Il y a des tas de sujets sur lesquels on travaille avec eux.*⁵ » La municipalité juge l'association « *sérieuse* » et « *pro* ». Les relations sont autres avec VGNE : « *Vivre Gare du Nord c'est plus récent. Ils sont peut-être plus critiques, plus négatifs si vous voulez. Ils existent plutôt dans une démarche de critique de ce qui existe, et dans un quartier qui est un petit peu différent puisque eux ils sont sur le devant de la gare du Nord. [...] Et ce sont des personnes qui sont plus âgées, et qui sont certainement, pour la*

¹ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

⁴ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

⁵ Entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 4 mars 2014

*plupart, plus à droite. Même si c'est apolitique je pense que c'est plus marqué à droite.*¹ » À leur tour, les associations qualifient différemment la municipalité du 10^{ème} arrondissement. Action Barbès juge le maire Rémi Féraud comme « *actif* » et « *pro*² » sur le dossier SCMR. L'association VGNE pointe quant à elle le laxisme du maire en termes de sécurité : « *Sur le plan municipal, il y a un laisser-aller parce que nous avons un Maire très humaniste.*³ » Ce qui n'empêche pas VGNE de travailler, à sa façon, avec la municipalité. En effet, ces deux acteurs se rencontrent une fois tous les deux à trois mois pour évoquer les problématiques qui tiennent à cœur l'association, qui se déclare « *tout à fait acceptée* » par la Mairie en vertu de ses « *réactions objectives*¹ ».

Par rapport au projet de SCMR, les deux associations vont adopter des positions différentes. Pour Action Barbès, pas question d'intervenir sur la mise en forme du projet : « *Nous on n'a rien à dire sur le sujet parce qu'on n'y connaît rien. [...] Gaïa, c'est des gens qui ont de l'expérience, ils sont soutenus par tout un tas de gens qui sont spécialistes, en toxicomanie, en prévention des risques... Donc nous on a aucune raison de ne pas avoir confiance dans ces gens-là.*⁴ » D'habitude capable de proposer des projets, par exemple les réaménagements de voirie, Action Barbès se juge ici incompétente sur le projet et donc ne remettra pas en cause sa mise en forme. En revanche, l'association supporte le projet. Au contraire, VGNE, tout en conservant une démarche critique, demandera une tout autre mise en forme du projet via une pétition. Son Président explique ainsi son positionnement face à Action Barbès : « *Ils sont complètement à l'opposé de nous. Parce que pour eux quoi qu'il se fasse et qu'importe les conditions, l'important c'est qu'elle [la SCMR] existe. Nous nous disons : "Oui, d'accord, mais prenons le temps qu'elle existe bien, dans de bonnes conditions". Donc on s'oppose là-dessus.*⁵ » Finalement, les associations adoptent des positions correspondant à leurs identités d'action : accompagnement du projet de la Mairie pour Action Barbès, soutien critique pour VGNE.

Le positionnement de Safe et Coordination Toxicomanie

La demande de participation au comité de suivi adressée à Safe et Coordination Toxicomanie fait appel à leur identité d'action d'expert de terrain comme l'explique la directrice de Safe : « *Dans la mesure où l'on est sur le terrain, on est une des structures qui*

¹ Entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 4 mars 2014

² Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

⁴ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

⁵ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

peut défendre aujourd'hui le projet de Gaïa parce qu'on est, notamment à cause des questions qualitatives et quantitatives, en mesure de compléter le discours pour justifier du besoin sur le territoire en particulier.¹ » Puisque ces associations sont expertes de terrain, elles peuvent justifier le besoin de l'ouverture de la salle. En plus d'un soutien en tant qu'allié militant envers les élus et de collaborateur dans les actions de RDR dirigées vers les usagers de drogues, Safe apporte à Gaïa un soutien de justification du dispositif auprès des riverains.

La Police et ses relations

La Police, et en particulier ici le Commissariat de Police du 10^{ème} arrondissement, entretient déjà des relations avec les acteurs précités.

D'abord, le Commissariat est en lien avec les associations de RDR. Ces deux types d'acteur sont obligés de se côtoyer sur le territoire car intervenant directement sur le terrain. Si les relations sont parfois tendues et les domaines d'intervention confus, les deux acteurs affirment reconnaître les compétences et les actions de l'autre. La coordinatrice du projet pour Gaïa déclare : « *Même si on ne fait pas le même travail, qu'on n'a pas les mêmes objectifs, il faut vraiment essayer d'avancer ensemble.²* » Nous retrouvons la même volonté du côté du commissariat de Police : « *Le but est de travailler avec tous les partenaires, essayer de travailler ensemble, et de ne pas avancer différemment. Mais il faut que chacun s'inscrive dans son projet. Nous on s'inscrit dans un projet de sécurité, avec les lois et les règlements, puisque nous sommes chargés de les garantir, de les faire appliquer.³* » Même si les deux missions à remplir par ces deux acteurs sont différentes, ils reconnaissent qu'ils doivent à la fois « travailler ensemble » et se fixer des limites communes pour mener à bien l'expérimentation. En tout cas, « l'accord pour faire » de la Police fait d'elle un partenaire au sein des comités de pilotage et de suivi, et plus généralement un « pragmatique » pour les autres acteurs pro-dispositifs.

Ensuite, la Police entretient déjà des relations avec VGNE et Action Barbès. Elle rencontre la première tous les mois, autour d'un « tableau des nuisances » fabriqué par l'association et qui répertorie les soucis rencontrés sur le territoire et leur permet de demander des réorientations sur les actions de la Police. VGNE se dit pris en compte par le Commissariat mais conserve un regard critique sur les actions de la Police : « *Nous n'avons pas de Police, quand elle est là, elle ne fait pas son travail.⁴* » Action Barbès rencontre

¹ Entretien avec la directrice de l'association Safe, le 7 avril 2014

² Entretien avec la coordinatrice du projet SCMR pour Gaïa, le 16 avril 2014

³ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

⁴ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

également régulièrement le Commissaire et salue les efforts des dernières années réalisés par la Police pour se rapprocher de la population locale.

Nous pouvons voir que se rassemblent au sein de ces comités de nombreux acteurs qui ont tous quelque chose à défendre dans la mise en place du projet. C'est déjà ce qu'avait constaté Fischer : « Comme elles ont une injonction à l'initiative partenariale dans laquelle chaque participant peut entrevoir des gains politiques ou organisationnels, les SCMR fournissent des opportunités de bénéfice dans les agendas des multiples institutions impliquées dans le projet » [Fischer et *al.*, 2004]. Chacun donc peut voir dans le projet un intérêt (ou, ajoutons cela, une menace) ; il convient par conséquent pour ces acteurs de négocier dans ces comités.

Nous pouvons nous interroger sur la séparation des comités de pilotage et de suivi : elle institue une limite entre ceux qui ont le pouvoir de décision et ceux qui ne l'ont pas. On peut surtout noter que les habitants ne sont pas représentés directement dans le comité de pilotage. En ceci, on peut suggérer que « l'ouverture démocratique » du processus délibératif n'est qu'en partie satisfaite et que l'on s'éloigne du cadre de la construction du bien commun [Lascoumes & Le Bourhis, 1998].

3.1.4. Paris est choisi

Des causes...

Le 5 février 2013, Matignon donne son feu vert pour une expérimentation à Paris seulement. Nous pouvons nous interroger sur ce choix final de la MILDT qui est de retenir le projet parisien uniquement. Comme nous l'avons souligné, les acteurs parisiens ont montré une implication très en amont : presque quatre années se sont écoulées depuis le 19 mai 2009. De plus, le projet parisien est déjà très avancé, peut-être davantage que celui des autres villes candidates (Strasbourg, Bordeaux, Marseille) comme le pense la coordonnatrice du comité de pilotage. Comme dit précédemment, l'engagement de Monsieur Le Guen qui jouit d'une certaine stature au sein du Parti Socialiste, ou bien plus généralement la « proximité des mondes » entre acteurs parisiens et nationaux ont peut-être également joué. Certains voient aussi dans ce choix soit une décision politique soit une décision symbolique.

...et des conséquences

Quoi qu'il en soit des causes, la principale conséquence est que le seul projet de la gare du Nord est porté au niveau national. Cela confère au projet un devoir d'exemplarité :

pour beaucoup d'acteurs, le projet de la gare du Nord doit réussir pour que d'autres SCMR voient le jour en France dans les mois ou années qui suivent. Cela a également pour conséquence de focaliser la lumière sur le projet, et donc de renforcer le potentiel « stigmatisant » du dispositif sur le territoire où il est installé.

S'appuyant sur des propos de la Présidente de la MILDT prononcés tout début 2014 et souhaitant trois expérimentations (une à Paris et deux en Province)¹, la représentante de Gaïa constate : « *Là comme ça a été reporté, ce qui serait le plus intéressant, c'est d'ouvrir 3 salles différentes dans 3 villes différentes. On est plutôt d'accord avec ça, ça évite de focaliser uniquement sur une, ça évite pour les riverains que ça soit focalisé uniquement sur leur environnement et le problème qu'ils peuvent avoir dans leur quartier. Donc voilà, de stigmatiser. Ils se sentent aussi comme ça, stigmatisés sur un quartier. Dans plusieurs endroits, ça veut dire au moins les problématiques elles se rejoignent à plusieurs endroits, ce n'est pas uniquement dans une ville de France.*² » Le fait d'être le seul projet retenu donne au projet parisien une importance plus haute au niveau national et induit des impacts plus forts au niveau local.

L'expérience parisienne devient donc un de ces « projets pionniers » réalisés par une association au « rôle crucial », car de son succès dépend la « conquête des niveaux supérieurs » menée progressivement par l'ensemble des promoteurs de la RDR [Kubler, 2002].

¹ « Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Plan d'actions 2013-2015 », présenté le 27 janvier 2014 par Catherine Jourdain-Menninger, Présidente de la MILDT, p. 29

² Entretien avec la coordinatrice du projet pour l'association Gaïa, le 16 avril 2014

3.2. L'épreuve du choix du lieu et des modalités du dispositif : comment contourner contraintes et tensions par le compromis

Le choix de l'emplacement du dispositif est un épisode clé de sa mise en forme. Il révèle les contraintes du territoire et les négociations d'acteurs, absolument déterminantes pour la suite du projet. De la même manière, la mise en place des modalités de fonctionnement de la salle révèlent des tensions entre les attentes des différents acteurs. Ces tensions entre acteurs ou contraintes venant du territoire s'effacent avec la réalisation de compromis, qui peuvent éloigner le projet de ce qu'il aurait pu être dans un idéal premier. Ces choix successifs se font au niveau de comité de pilotage, sans réelle élaboration avec les acteurs participant seulement au comité de suivi. De plus, les choix sont d'abord réalisés en comité, puis exposés au public.

3.2.1. Différentes attentes dans un même cahier des charges

Pour permettre de déterminer l'emplacement du dispositif, Gaïa et la Mairie du 10^{ème} arrondissement établissent un cahier des charges porté au comité de pilotage où ils expriment leurs attentes. Ce cahier des charges s'appuie sur le travail de diagnostic fait auparavant. S'il est finalement partagé par Gaïa et la Mairie du 10^{ème} arrondissement, ce n'est pas forcément en fonction des mêmes attentes.

L'association Gaïa prend comme point de départ le périmètre entourant la gare du Nord pour développer ses attentes. Le premier élément est la situation géographique du dispositif : « *Une salle de consommation devait s'inscrire très proche du lieu où se faisait l'achat, le deal, pour avoir une utilité. Et ils [des scientifiques de la salle Insite à Vancouver] avaient estimé que 500 mètres c'était le maximum que l'utilisateur pouvait parcourir avec du produit sur lui avant d'aller consommer. Pour plusieurs raisons : en premier, effectivement, les besoins, la nécessité de consommer, en deuxième, la réalité aussi de la répression policière, qui fait qu'on ne se balade pas dans tout Paris avec un produit en sachant qu'on peut se faire contrôler. [...] À la fois, pas être sur la scène même, c'est-à-dire si le deal est à 20 mètres ce n'est pas non plus forcément une bonne idée, c'est bien d'être plus éloigné, mais en restant dans cette géographie. [...] Donc il fallait qu'on soit dans ce petit périmètre, ça ne nous laissait pas beaucoup de marge effectivement. Mais c'était en fait une obligation si on voulait être efficace et si on voulait faire ça où on en a besoin et que ça soit utile.¹* » Nous comprenons qu'il s'agit pour l'opérateur Gaïa de trouver un lieu dans le périmètre de la gare du Nord, à 500 mètres au plus de la scène ouverte qui se trouve à l'intersection des rues

¹ Entretien avec la coordinatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

Ambroise-Paré et Maubeuge mais sans être à moins de 50 mètres de ce point. Cette volonté s'appuie sur les expertises scientifiques faites autour des autres salles de consommation. Deuxième élément du cahier des charges pour Gaïa, c'est l'espace disponible : « *Des lieux trop petits, c'est vraiment facteurs de montée de violence, de trucs qui dérapent, de trucs qui peuvent être évités en ayant un chouïa plus d'espace. [...] Et par aussi le fait que les usagers de crack, il y en a beaucoup qui le disent d'ailleurs, qui sont... Quand ils ont fumé, ils n'aiment pas le contact physique, ils n'aiment pas que quelqu'un les frôle, les touche etc., et ça part tout de suite... Il y aussi cette réalité là, avec les usagers en tout cas de, de cocaïne, de stimulants en général. [...] Ils ont souvent du mal avec le côté soudainement enfermé entre quatre murs.*¹ » Cette nécessité d'espace à l'intérieur de la salle est complétée par la nécessité d'espace aux abords de la salle : « *Souvent ils arrivent avec des chiens, où ils fument, donc... Ils viennent à l'intérieur faire ce qu'ils ont à faire mais après ils trainent un peu dehors. Donc on voulait éviter qu'ils trainent sur la voie publique. [...] Il fallait vraiment qu'ils soient le plus isolés, enfin indépendants possible.*² » Il faut idéalement, pour Gaïa, un espace extérieur suffisamment grand pour que les usagers puissent y trainer, sans que cet endroit soit directement sur la voie publique, et de manière à pouvoir fonctionner indépendamment. Ces points de considération s'appuient, en correspondance à l'action médicale de l'association, sur les profils des usagers de drogue pour lesquels l'association recherche un bien-être maximal afin que la salle fonctionne sans accroc pour eux.

La Mairie du 10^{ème} arrondissement pointe également ses attentes. Le problème de l'emplacement est évoqué par la coordonnatrice du projet : « *À partir de là on dit : "On se met là, on ne déplace pas les problèmes, on les traite là où ils sont."* C'est l'engagement du maire du 10ème: « *Moi, je traiterai les problèmes de mon arrondissement, je ne veux pas prendre en charge ceux de mon voisin.* »³ » Il s'agit donc pour les membres de « traiter les problèmes là où ils sont », c'est-à-dire, comme nous l'avons vu plus haut, la consommation de drogues autour de la gare du Nord. C'est moins une volonté d'efficacité que la volonté de ne pas étendre les problèmes ou prendre en charge les problèmes voisins. Le deuxième point est le veto concernant l'implantation du dispositif au pied d'un immeuble d'habitation : « *Nous on ne voulait pas l'ouvrir dans un rez-de-chaussée, dans un bas d'immeuble. Donc un local commercial privé en bas d'immeuble, ça ce n'était pas une solution pour nous. [...] On ne voulait pas mettre des habitants d'habitation comme ça. On a très vite compris que ce n'était*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

pas possible.¹ » La coordonnatrice du comité de pilotage complète : « On ne voulait pas des pieds d'immeuble. Enfin on ne voulait pas que ça soit trop une nuisance pour les riverains.² » La solution d'un bas d'immeuble où résident des habitants est donc écartée. En fait, il s'agit là de correspondre aux demandes des habitants exprimées lors d'une réunion de concertation en mars 2013, sur laquelle nous reviendrons, et au cours de laquelle les riverains expriment leur souhait de voir le dispositif s'installer ailleurs que dans un pied d'immeuble. Les attentes de la Mairie se fondent sur la dimension d'espace public. Elles rejoignent la volonté de l'association Gaïa d'obtenir un espace extérieur situé hors de la voie publique, puisqu'un rez-de-chaussée d'immeuble donnerait sur le trottoir.

Le cahier des charges partagé (un lieu proche de la scène ouverte, espacé, indépendant et éloigné des riverains) permet de joindre les attentes différentes de ces deux acteurs.

3.2.2. Les contraintes du terrain, quand l'hôpital se détourne...

Pour le choix du lieu d'implantation, la Mairie du 10^{ème} endosse le rôle de décideur : *« Là on était nous partie-prenante, le lieu c'est nous qui l'avons trouvé.³ »* Le directeur-adjoint du cabinet du Maire raconte les difficultés éprouvées alors : *« On a eu du mal à trouver un lieu, parce que la Ville n'a pas de locaux dans le quartier. On a deux grands propriétaires qui sont l'entreprise publique et une institution publique, c'est l'Assistance Publique, donc l'hôpital Lariboisière et la SNCF. Enfin SNCF-RFF Gare du Nord. [...] Donc très vite on s'est rendu compte qu'il n'y avait que deux possibilités, c'était de demander à l'hôpital Assistance Publique et à la SNCF de nous trouver un lieu. L'hôpital nous a envoyé une fin de non-recevoir. Et la SNCF nous a proposé trois lieux. Un lieu qui ne convenait pas parce que trop petit, trop encaissé. Un lieu qui aurait pu convenir mais qui n'était pas disponible dans les temps. Et un troisième lieu qui était une parcelle dans une espèce de parking. Donc une parcelle à construire. Qui était proche de la scène ouverte de consommation de drogue, et qui nous permettait de construire la salle selon nos besoins. Donc on a finalement choisi ce lieu.⁴ »* La Mairie est dans l'obligation de se tourner vers deux autres acteurs pour obtenir un terrain. L'un des deux, l'AP-HP, se détourne. SNCF-RFF propose plusieurs lieux dont le plus satisfaisant est choisi.

Intéressons-nous au refus de participer de l'Assistance Publique. Pour les associations Safe et Gaïa, qui n'ont pas été directement en relation avec l'AP-HP et RFF Gare du Nord, le

¹ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud (Maire du 10ème), le 3 mars 2014.

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

³ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

⁴ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

refus de participer de cet acteur est de l'ordre du ressenti : « *C'est pas quelque chose que nous on a négocié directement mais que la Mairie de Paris a négocié. Vous avez d'un côté l'AP-HP, de l'autre côté la gare du Nord... L'AP-HP on sentait que c'était pas possible et qu'il fallait faire autrement.*¹ » « *De ce que j'ai compris, c'était injouable avec Lariboisière.*² » Ces deux acteurs prennent acte de cette réponse négative et n'accusent pas l'Assistance Publique d'un refus de responsabilité, puisque cela va avec ce qu'ils considèrent comme un partage des rôles et des compétences selon l'association Gaïa : « *Les services hospitaliers ne sont pas des experts en réduction des risques. Ils sont experts pour le sevrage, et effectivement ils sont nos partenaires pour ça. Mais dans le lien et dans le travail que l'on peut faire en échange de seringues et ce genre de choses, ce n'est pas leur travail et ils ne sont pas compétents là-dessus.*³ » Il existerait une division nette du travail entre association de RDR et services hospitaliers.

Gwenola Le Naour rappelle en effet que les associations de RDR ne dirigent pas leurs actions vers le sevrage des personnes et qu'en cela, elles ont des actions et principes très différents des services hospitaliers [Le Naour, 2010].

Le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud (maire du 10^{ème} arrondissement) s'interroge sur les causes de ce refus et pointe une autre raison: « *Il y a plusieurs raisons. Enfin ça c'est des suppositions mais... Il y aussi des raisons idéologiques, je pense que certains médecins et... Au sein de la direction de l'Assistance Publique Hôpital Lariboisière je pense qu'il y avait des personnes qui étaient opposées et qui le sont toujours, opposées au projet. Il y en a d'autres qui étaient favorables, mais il y en a d'autres qui étaient opposées. Aussi, cette idée que le soin c'est une chose et que la réduction des risques c'est une autre chose.*⁴ » Cette idée de la séparation des méthodes entre les services hospitaliers et les associations de RDR est en quelque sorte l'explication officielle, qui sera portée notamment par un représentant de l'hôpital Fernand Widal lors de l'épreuve de la concertation. Mais la seconde explication, qui serait un refus de la part de l'Assistance Publique d'accueillir le dispositif, et donc de s'en porter en partie responsable, remettant ainsi en cause le bien fondé du projet, est proposée par plusieurs acteurs dont les opposants au projet qui en feront l'un des points principaux de leur argumentaire. Cette reluctance de la part de l'AP-HP est d'autant plus étonnante quand on sait les liens qu'entretient Jean-Marie Le Guen avec ses services (il est en charge des relations avec l'AP-HP pour la Mairie de Paris).

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

Il existe donc deux lieux proposés à l'association Gaïa pour l'implantation du dispositif. Le premier, celui qui sera choisi, est au 39 boulevard de la Chapelle. Le second se trouve rue de Maubeuge. L'association Gaïa explique son choix de ne pas sélectionner ce second emplacement : « Certes, donnant sur rue de Maubeuge, mais complètement enclavé, et à côté de la salle de la SNCF, où tous les agents SNCF passent, avec absolument aucun extérieur possible, ça n'offrait aucune possibilité d'extension, et ce n'était pas suffisamment grand.¹ » Même si cet emplacement est plus proche du spot de deal et de consommation, l'espace disponible est jugé trop faible, ce qui est le contraire pour le premier emplacement : « Il nous semblait plus intéressant que l'autre en termes de possibilité de surface.² » Ce premier emplacement est choisi pour ses qualités d'espace.

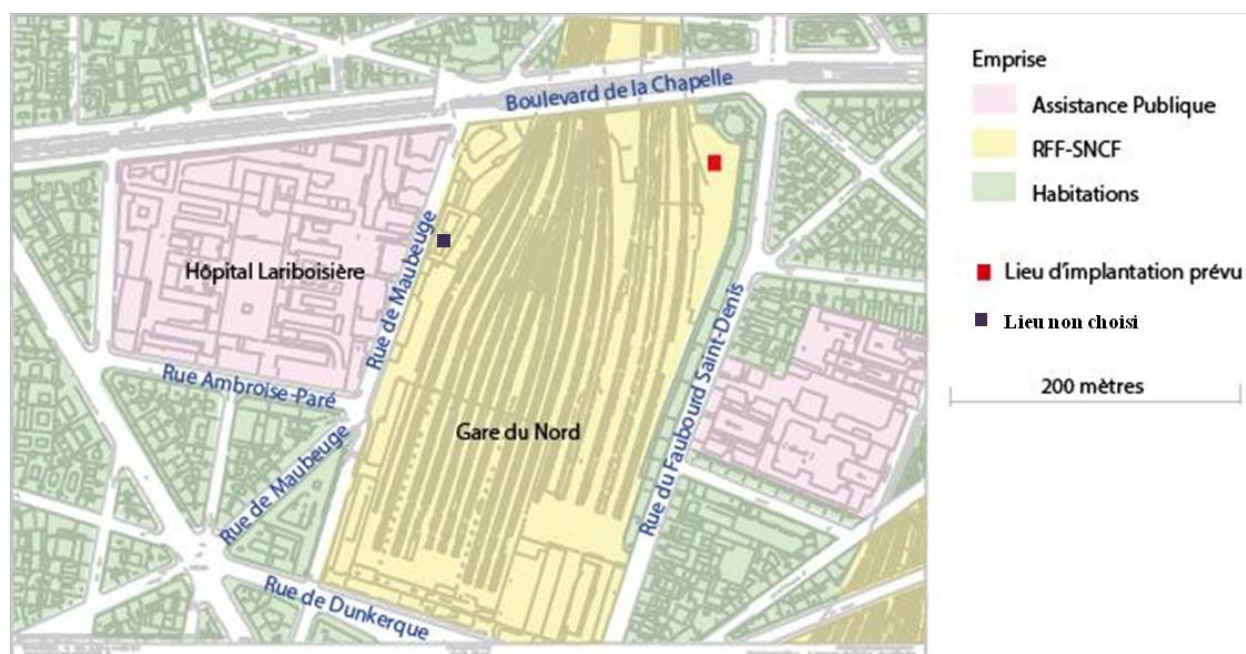


Figure 7 : Emprises et détermination du lieu d'implantation

3.2.3. Le choix « satisfaisant » du 39 de la Chapelle ?

Dans un premier temps, présentons la configuration du lieu. L'accès s'y fait par le boulevard de la Chapelle, à la sortie d'un pont passant au-dessus des voies ferrées. Il y a une pente douce jusqu'au niveau des voies ferrées. La salle devait s'installer à l'endroit même où certains Algeco sont déjà installés, sur la gauche (Figure 8).

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014



Figure 8 : Le 39 boulevard de la Chapelle

Nous avons vu comment seulement deux lieux ont été proposés pour recevoir le dispositif. Malgré cette possibilité de choix assez maigre, les pro-dispositifs jugent ce lieu satisfaisant et correspondant au cahier des charges selon de multiples facteurs. D'abord, sa distance à la scène ouverte, idéale pour l'association Safe : « *Si en plus la salle était là [rue de Maubeuge] ça ne ferait que cristalliser encore plus les problématiques rue Maubeuge. Donc le fait que ça n'y soit pas c'est extrêmement important. Il fallait à la fois que le lieu soit près de la scène sans y être. Et je pense que le compromis est bon. Si la salle était plus proche de l'automate, ou des automates, celui boulevard de La Chapelle et celui de Maubeuge, ce serait un frein à la fréquentation des machines par les usagers. Les gens qui n'ont pas envie d'être vu. Voilà si la salle est en face, qui va vouloir dire : "Les journalistes en face, les sociologues en face, la police en face." Enfin je veux dire c'est un vrai frein. [...] Pour moi le compromis est bon.*¹ » Pour la directrice de Safe, l'endroit est idéal parce que non situé rue de Maubeuge. Dans ce dernier cas, le dispositif serait un frein à l'utilisation des autres dispositifs prisés par le public caché qui ne veut pas se dévoiler. La distance est également satisfaisante pour Gaïa : « *L'espace qu'on avait trouvé était plutôt bon. Nous on le trouvait bien parce qu'il était à proximité de la scène, c'était moins de 5 minutes à pieds, donc c'était bon, on était dans le périmètre, on était dans quelque chose de tout à fait jouable. Et en même temps, pas sur le lieu dit en tant que tel non plus, parce qu'on sait que c'est compliqué. Il ne faut pas que la salle de consommation devienne la scène justement où se passe le deal, parce que sinon ce*

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

n'est juste pas possible.¹ » Pour Gaïa, c'est l'éloignement relatif à la scène du deal qui est louable. De plus, l'endroit correspond au cahier des charges que l'association s'était fixé : à environ 400 mètres du croisement entre rue de Maubeuge et rue Ambroise-Paré, l'endroit est effectivement accessible en 5 minutes à pieds. Toujours selon les associations, le lieu donne satisfaction car il ne se situe pas en bas d'immeuble d'habitation. En fait, l'Algeco existant aujourd'hui n'est accessible que pour le personnel de la SNCF, les riverains ne peuvent y accéder.

Le deuxième élément de satisfaction est l'espace disponible, comme le dit la coordonnatrice du comité de pilotage : *« Cet endroit là parait, très honnêtement, comme assez idéal. [...] On pouvait avoir, une espèce de cour, ou un truc où ils pouvaient stationner, où ils pourraient attacher leurs chiens, sans que ce soit chez les gens. On a eu du pot, l'endroit était finalement extrêmement bien configuré.²* » L'espace extérieur disponible donne donc satisfaction. À cela s'ajoute, pour l'association Gaïa, la possibilité d'extension des locaux et la possibilité de construire : *« C'était un point un peu en contrebas, c'était un parking, avec de la surface, avec déjà un petit Algeco mais qu'était pas du tout suffisant hein... Comme c'était un rampe d'accès en fait, il y a avait aussi des bâtiments qui étaient plus vraiment utilisés par la SNCF, comme un réfectoire et une salle où ils font des petits travaux, on pouvait utiliser. [...] Cet espace-là c'était pouvoir à terme faire un bâtiment qui correspondrait vraiment au besoin, et avoir aussi un extérieur, et un extérieur qui ne soit pas la rue directement. Parce que le fait de stagner dans la rue, c'est compliqué avec les riverains, les passants, etc.³»* L'espace extérieur, mais en même temps la présence d'un Algeco disponible et les possibilités de construction sont idéales pour l'association Gaïa.

Nous pouvons néanmoins nous interroger sur ce choix en se référant à l'argumentaire des opposants développés en troisième partie. En premier lieu, la dénomination du lieu « 39 boulevard de la Chapelle », étant l'adresse d'un immeuble d'habitation, renforce le caractère stigmatisant du dispositif ressenti par les habitants. De plus, même s'il permet un fonctionnement indépendant, l'emplacement se situe effectivement proche des habitations, ce qui n'aurait pas été le cas avec un emplacement rue de Maubeuge où il ne se trouve que très peu voire pas du tout de propriétaire-occupant⁴. Les opposants pointent le fait qu'il y a eu un compromis en leur défaveur lors de ce choix.

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

3.2.4. Des modalités discutées

Il s'agit ici de passer en revue des différentes modalités définies pour le dispositif, qui seront aussi nécessaires pour comprendre la teneur des débats présentés dans la troisième partie. Tout comme pour le choix du lieu d'emplacement, les opérateurs du projet que sont Gaïa et la Mairie ont à négocier avec d'autres acteurs (le Parquet, la MILDT notamment) afin de fixer ces modalités ; ils doivent ainsi réaliser des compromis.

L'aménagement : s'adapter aux délais

Si la présence des Algeco et la possibilité de construire sont louées par l'association Gaïa, c'est que deux phases d'aménagement du projet sont prévues : « *L'idée c'était de raser tout ça et construire un bâtiment modulaire qui fasse entre 200 et 250 m². Sachant que ça, ça prenait du temps, du coup on serait parti sur un début, une phase 1, où l'on aurait utilisé – enfin évidemment aménagés, et fait des travaux dans l'existant – pour préparer le bâtiment. Parce que comme ça la Ville de Paris, c'est les marchés publics, c'est très long.¹* » Dans la phase 1, l'Algeco existant est aménagé, dans la seconde phase un bâtiment plus large est construit. Les porteurs du projet s'adaptent à la longueur des délais en inscrivant deux phases dans le développement de la salle de consommation. Comme nous allons le voir, ce phasage permet d'autres ajustements.

Les horaires de fonctionnement : un compromis entre temps et argent

L'association Gaïa explique de fonctionnement de la salle : « *Ouverture 7 jours sur 7. Les horaires on en avait discuté aussi avec les Bouffes du Nord, le théâtre, et donc on était partis sur 14h30-21h30. Sur 7 heures d'ouverture par jour tous les jours.²* » L'association Gaïa explique cette plage horaire d'ouverture parfois jugée trop restreinte : « *Parce que ça a un coût ! C'est quelque chose que beaucoup de riverains nous ont dit : "Pourquoi c'est pas ouvert tout le temps ?" Enfin il y a des salles qui sont ouvertes, pas 24/24 mais presque, notamment à Vancouver. Ça a un coût. Il y a des gens, faut qu'on soit là, on a essayé de limiter, mais même en ayant suffisamment de gens pour encadrer. Pas se retrouver en étant trop juste, parce que ça on le connaît, on l'a fait depuis plus de 25 ans. Et ça c'est fatigant dans la durée, et justement, on était sur quelque chose où on voulait démontrer que c'était possible, que c'était utile, et que ça reposait sur un vrai besoin. Ça on le sait c'est pertinent, mais pour le montrer il faut aussi être en capacité et ne pas retrouver en difficulté en termes*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

d'équipe. Je ne dis pas qu'on était très confortable, on était bien.¹ » D'une part, ces horaires d'ouverture ont été négociés avec le théâtre adjacent au lieu d'emplacement de la salle. Le théâtre constitue un acteur supplémentaire avec qui s'entretenir pour l'association Gaïa. D'autre part, c'est le coût élevé du fonctionnement du dispositif qui est pointé. Ce coût apparaît comme le facteur limitant du fonctionnement de la salle, d'autant plus que l'association se rappelle le devoir d'exemplarité qui est le sien puisque l'expérimentation doit montrer la cohérence du dispositif. En fait, une tension entre temps et argent contraint à la limitation de la plage horaire de fonctionnement, et donc à une revue à la baisse de l'ambition du projet. Les horaires de fonctionnement réduits seront pointés comme incohérents par certains acteurs.

Contrôle policier : un compromis incomplet

La question du contrôle policier exercé aux alentours de la salle est posée. La réponse à cette question se fait en partenariat avec la Police, comme l'explique la coordonnatrice du comité de pilotage : *« Le lieu, on avait plusieurs pistes, mais il a été choisi en accord avec le Commissaire du 10ème et la Préfecture de Police. C'est-à-dire que le lieu, l'implantation devait permettre à la Police de faire son travail aussi, c'est-à-dire que à l'intérieur ok, mais à l'extérieur il est hors-de-question que ce soit une zone de trafic, une zone de non-droit. La Police a dit : "Ok ce lieu là nous convient." Ils ont particulièrement été partie-prenante au projet.² »* Les instances de Police ont validé le choix du 39 boulevard de la Chapelle. De plus, se dessine dans ces propos le fonctionnement du contrôle policier : à l'intérieur du périmètre de la salle (les locaux et la cour extérieur), la Police n'interviendrait que sur demande. A l'extérieur, il n'existerait pas de « zone de non-droit » ou « de trafic » tolérée. Le Commissaire explique un peu plus en profondeur ce fonctionnement : *« C'est une salle de consommation avec un contrôle d'accès, avec un périmètre, dans lequel à l'intérieur nous on n'était pas. On n'avait pas vocation à intervenir, sauf s'il y avait vraiment un accident grave, on était requis. Nous notre travail c'était de laisser travailler à l'intérieur de la salle de shoot, et évidemment aux extérieurs, de contrôler les regroupements, qui sont des regroupements non pas pour du dépannage, parce que le dépannage se fera forcément à l'intérieur ou à proximité, dans l'enclos de la salle de shoot. Mais pour évidemment contrôler tout trafic qui pourrait s'installer aux alentours et avoir une attitude plutôt bienveillante avec*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

*les usagers.*¹ » La Police se propose donc de dissoudre les éventuels regroupements liés au trafic aux alentours de la salle. Cependant, elle souhaite adopter une « *attitude bienveillante avec les usagers*² ». Cette volonté s'inscrit dans sa coopération avec les actions de la RDR : la Police sait qu'elle peut rapidement dégrader le fonctionnement du dispositif si elle exerce une répression policière trop forte.

L'arrivée d'une nouvelle brigade, dite brigade spécialisée de terrain (BST), a été prévue dans le même élan que l'ouverture de la salle. Si la SCMR ne verra pas le jour, notons que la BST se mettra tout de même en place en janvier 2014. Le Commissaire revient sur le rôle prévu alors pour la brigade : « *Elle aurait été à-même de contrôler le périmètre autour, pour éviter qu'il y ait des stagnations et des trafics autour de la salle de consommation.*³ » Cependant, l'arrivée de la Brigade est vu d'un œil sceptique par l'association Action Barbès : « *C'est que la Préfecture de Police a décidé de créer une brigade spéciale de 30 policiers, qui devront s'assurer de la tranquillité du quartier autour de la salle de consommation. Et ce sont des gens qui seront plus ou moins dédiés uniquement à ça. Moi personnellement je pense que c'est plus un... Une décision psychologique pour faire plaisir aux gens du quartier, qu'efficace sur le plan de la sécurité parce que nulle part dans le monde où il y a eu ces installations, il y a eu des problèmes d'insécurité.*⁴ » Selon l'association, la brigade a été créée davantage pour rassurer que pour avoir un réel effet. L'activité de la brigade n'est finalement pas dédiée à la salle. Il est à noter cependant que ses policiers ont reçu une sensibilisation aux actions de RDR de la part de l'association Gaïa comme l'explique la coordonnatrice du projet : « *Avec la préfecture de Police, comme ils ont donné l'aval, on a pu mettre en place des séances de sensibilisation auprès des policiers du commissariat du 10ème arrondissement.*⁵ » Ces séances de sensibilisation vont concrétiser, pour les acteurs, la bonne entente entre les personnels associatifs et les personnels de Police : « *Même si on ne fait pas le même travail, qu'on n'a pas les mêmes objectifs, mais vraiment essayer d'avancer ensemble.*⁶ » Nous observons de nouveau le travail de bonne entente entre la Police et Gaïa.

Un point particulier va opposer au niveau du comité de pilotage ces deux acteurs au Parquet comme le raconte Gaïa : « *Parce qu'il y avait aussi ce qui était discuté entre la préfecture de Police et le Parquet, c'était une circulaire pénale, qui permettait notamment de pouvoir encadrer les environs directs de la salle de consommation. Donc on a toujours tous*

¹ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10ème arrondissement, le 7 mai 2014

² Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10ème arrondissement, le 7 mai 2014

³ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10ème arrondissement, le 7 mai 2014

⁴ Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 4 janvier 2014

⁵ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁶ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

été d'accord, c'était pas question d'avoir une zone de non-droit, mais qu'on faisait un dispositif pour que les gens accèdent avec leur produit pour consommer. [...] Il y a déjà ce qui existe aujourd'hui. C'est-à-dire que nous on a nos structures, et ils ne sont pas postés aux quatre coins à attendre les usagers, donc on était plutôt dans cette même dynamique de fonctionnement. En sachant que, on avait aussi discuté la possibilité de ce qui s'est fait au Portugal par exemple, de discuter de la quantité de produit que si quelqu'un est contrôlé, et on détermine la quantité maximum qui est considérée comme un usage personnel. Donc ça c'est en discussion, et ça on a pu en discuter avec la Préfecture, mais le Parquet qui était présent à cette réunion était farouchement... Enfin c'est eux qui ont beaucoup bloqué, et ça on n'avait pas bougé là-dessus en octobre, et c'est pas quelque chose sur lequel ils ont bougé encore aujourd'hui là-dessus.¹ » Là encore, en ce qui concerne tout aménagement de la loi, les acteurs représentant la Justice semblent s'opposer et se cantonner à un *statu quo*.

Nous pouvons observer que des compromis se réalisent efficacement entre Gaïa la Police. L'association se soumet au choix de l'installation d'une nouvelle brigade ; la Police se soumet aux demandes de l'association en prévoyant un fonctionnement policier allant dans le sens du travail de Gaïa. Cependant, ces deux acteurs ne parviennent pas à obtenir un compromis avec le Parquet. Cette fois, il y a blocage qui n'est pas apparu comme pouvant être contourné.

La mise en place de cette brigade nous permet de confirmer en grande partie la thèse développée par Fischer qui postulait que, si l'on considère cette brigade comme un moyen de renforcer la répression des usages, « loin de remplacer les mesures punitives, le dispositif de SCMR, comme d'autres mesures de RDR, rendent en fait possible et légitime le maintien et même l'amplification de mesures répressives » [Fischer, 2014, p. 363].

Injection... et inhalation ? Un compromis insatisfaisant

Si le terme de salle de consommation à moindres risques a été employé en France, c'est qu'il était plus général que centre d'injection supervisé : le mot « consommation » contient l'injection mais également d'autres voies d'administration comme l'inhalation ou le sniff. Pour la SCMR parisienne, Gaïa souhaite, en plus des postes d'injection, mettre en place des postes pour l'inhalation : « *La réalité des consommations aujourd'hui, c'est que même les gens qui injectent ils sont aussi usagers de crack et par voie inhalée. De manière ponctuelle, pas forcément tout le temps, mais de manière régulière. Il y a des stimulants, et donc il faut prendre en compte cette réalité-là, c'est celle d'aujourd'hui : on a aussi des gens*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

qui inhalent, donc avoir aussi des postes inhalation. Ça n'aurait pas été possible dans la phase 1 parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace, et pour avoir ça faut avoir un extracteur de fumées. Dans la salle de consommation en fait faut avoir un coin injection et à côté, un coin, vitré, qu'on ferme, avec un extracteur de fumées, et les gens peuvent consommer du crack. On en était sur 8 postes injection, 4 postes inhalation.¹ » Cette analyse s'adosse au diagnostic de l'association Safe qui pointait les profils de « poly-consommateur » des usagers, qui nécessitent une prise en charge complète.

Pour autant, l'encadrement de l'inhalation, qui est le mode d'administration privilégié du crack, au contraire du Skénan administré par intraveineuse, n'est pas un élément sur lequel tous les acteurs s'entendent. Comme dit plus haut, la géographie de la drogue établie par les pro-dispositifs montraient que les secteurs où se retrouve le crack sont Château Rouge (dans le 18^{ème}) et Stalingrad (dans le 19^{ème}) et non en priorité la gare du Nord. Or, les élus indiquaient vouloir se charger des problèmes là où ils étaient, sans prendre en charge ceux du voisin. Nous retombons ici sur le problème de l'implantation d'un seul dispositif. Ainsi, en avril 2013, le Maire du 18^{ème} arrondissement déclare souhaiter une salle de consommation de crack mise en place après la salle de consommation gare du Nord : « Je pense qu'il faut d'abord mettre sur pied la salle de consommation à moindre risque du côté de la gare du Nord. Mais il conviendrait de réfléchir avec les praticiens à l'ouverture d'une salle pour les consommateurs de crack, sous forme expérimentale.² » L'article précise plus loin : « Si la salle de consommation censée ouvrir avant l'été gare du Nord n'exclut pas à priori les "crackers", les "médecins et personnels qui seront amenés à surveiller les consommateurs considèrent que le mélange des publics n'est pas souhaitable", croit savoir Daniel Vaillant.³ » La coprésence de personnes sous effets sédatifs et d'autres sous effets excitants qui pourrait engendrer des difficultés a été parfois soulignée par des spécialistes. L'installation des postes à inhalation étant en phase 2, on peut penser que cette décision était encore en négociation à l'heure du projet.

Ici, le compromis est délicat et quel qu'il soit, insatisfaisant. En refusant de prendre en charge l'inhalation, Gaïa pourrait engendrer une discrimination entre usagers en refusant les « crackers », ce qui va à l'encontre des principes de la RDR. En installant des postes à inhalation, Gaïa se risque à mélanger des publics sous effets excitants et sédatifs, ce qui n'est

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Propos prêtés à Daniel Vaillant, Maire du 18^{ème} arrondissement, dans un article de *Libération* « Daniel Vaillant pense à une salle de crack », publié le 13 avril 2013, disponible en ligne : <http://www.liberation.fr/>, consulté le 13 juin 2013

³ Article de *Libération* : « Daniel Vaillant pense à une salle de crack », publié le 13 avril 2013, disponible en ligne : <http://www.liberation.fr/>, consulté le 13 juin 2013

pas idéal. Le phasage du projet permet de ne pas trancher définitivement entre les deux solutions.

L'expérimentation, une goutte d'eau dans l'océan ? Les deux tranchants de « l'expérience pilote »

Une autre critique formulée par le directeur de Coordination Toxicomanie porte sur la capacité d'accueil de la future salle, disproportionnée selon lui face aux besoins : « *Penser que la création d'une salle, dans un environnement où l'on recense à travers la fréquentation des différents CAARUD dans le Nord-est parisien, plutôt 5000 personnes qui sont en errance, entre 3000 et 5000, il est complètement ridicule que de penser que l'ouverture d'une salle va concourir de manière significative à la disparition de la visibilité des consommateurs de drogue dans ces moments d'indignité particuliers qui sont se shooter au vu et au su de tout le monde.*¹ » En effet, la salle ne pourrait accueillir, dans sa formulation, qu'environ 150 ou 200 passages d'utilisateurs en une journée d'ouverture.

On peut attacher ce point à la dimension expérimentale du projet. Si cette dimension permet de rendre plus acceptable l'implantation du dispositif, elle en réduit sa marge de manœuvre. C'est ce que constate un chercheur canadien avec l'expérience de Vancouver notamment : « La couverture des SCMR est souvent limitée en comparaison de l'évaluation de la population d'utilisateurs injecteurs provenant de la scène ouverte de la drogue. [...] Ces problèmes sont souvent un reflet du non-engagement des acteurs politiques d'aller au-delà d'expériences pilote, contrôlées et à petite échelle » [Kerr et al., 2007].

L'évaluation et le suivi : une possibilité de recadrage pour de futurs compromis ?

Enfin, une évaluation externe est assortie au projet, comme l'explique la coordonnatrice du comité de pilotage : « *On a mis en place, avec la MILDT, une structure d'évaluation. Une structure plus médicale, et aussi au niveau de la tranquillité publique. Donc les riverains ont été questionnés avant, et normalement seront questionnés après l'installation. Et s'il y avait des problèmes, on leur aurait demandé pour qu'on puisse les traiter. Si, par exemple pendant les horaires d'ouverture, si ça pose question, il y a un certain nombre de choses qu'on peut recalculer. On peut mettre des médiateurs pour l'interface. Enfin il y a plein de choses qui pourraient être faites.*² » Cette évaluation externe était censée permettre un suivi du projet, avec des réorientations et des recadrages sur le fonctionnement

¹ Entretien avec le directeur de l'association Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

de la salle. En cela, elle se serait appuyée sur le comité de suivi. En fait, cette possibilité de recadrage apparaît comme une ouverture permettant la réalisation de futurs compromis, notamment avec les riverains.

Lors de cette épreuve, les acteurs se sont frottés aux contraintes du territoire pour mettre en forme le dispositif. Pour contourner ces contraintes, ils ont réalisé des compromis pouvant éloigner la mise en forme du dispositif de l'idéal souhaité par l'opérateur Gaïa. Certains de ces compromis paraissent satisfaisants (le choix du lieu, le phasage du projet), d'autres non ou pas tout à fait (l'accueil ou non des utilisateurs de crack, les horaires de fonctionnement, le contrôle policier). Les opposants locaux porteront leurs arguments sur ces différentes modalités, qu'elles paraissent ou non satisfaisantes aux porteurs du projet.

Conclusion Troisième partie

Au moment de sa candidature officielle à l'été 2012, la Mairie de Paris utilise l'identité d'action d'autorité locale pour endosser un rôle de pilote de projet. Cette nouvelle position lance l'épreuve du rassemblement des acteurs. En tant que chef de file, la Mairie de Paris regroupe des acteurs divergents mais dont elle a besoin des identités d'action (associations de RDR, Justice, Police, Etat, riverains) au sein des comités de pilotage et de suivi. En se faisant, elle sépare les acteurs selon qu'elle leur attribue un pouvoir décisionnaire ou non. Lorsque la Mairie du 10ème arrondissement se porte candidate, elle prend en partie les identités d'action de la Mairie Centrale, mais elle se situe plus à proximité des acteurs locaux. Le rôle de moteur au niveau national de la Ville de Paris se réactive lorsque celle-ci seulement est autorisée à lancer son projet, lequel acquiert une dimension symbolique et un devoir d'exemplarité pour que l'expérimentation se renouvelle à d'autres endroits en France. La proximité entre la Ville de Paris et gouvernement en place est alors davantage visible.

Les deux associations de RDR, Safe et Gaïa, se servent d'identités d'action différentes lors de la candidature officielle de la Mairie de Paris. Gaïa devient l'opérateur du projet, ce qui lui confère automatiquement une identité d'action de porteur du dispositif, qui va l'éloigner du portage politique et de l'action militante. Safe quant à elle poursuit son soutien politique au projet, et son identité d'action d'experte de terrain lui permet de s'inscrire dans un rôle de justification du besoin à l'aide de Gaïa. La justification du besoin est aussi portée par Coordination Toxicomanie, qui profite de sa position au comité de pilotage pour jouer deux rôles : à la fois porteur allié de Gaïa et critique extérieur.

Les deux associations d'habitants que nous avons analysées, Action Barbès et VGNE, n'ont en commun que l'identité d'action d'habitants s'impliquant dans la vie de quartier. La première, plus proche de la municipalité de l'arrondissement, a demandé l'installation du dispositif et, en correspondance avec son identité d'action d'accompagnateur de la municipalité, porte un soutien inconditionnel au projet. La seconde « *s'est vue rattrapée par le problème de l'installation d'une salle de shoot¹* » : elle n'est en rien demandeur, et en correspondance avec son identité d'action de critique des actions de la municipalité, et veut s'inscrire dans un rôle de remise en cause du projet.

La position de la Police est également éclairante à analyser, indifféremment ici de la Préfecture de Police ou du Commissariat du 10ème arrondissement. Les instances de Police ne sont pas militantes mais jusqu'à maintenant « d'accord pour faire » : elles ne mettent pas

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

d'obstacle au projet et coopèrent avec la Mairie et les associations de RDR. Le Parquet est lui plus réservé. Pourtant, la Police juge correspondre à son identité d'action qui est de faire respecter les lois et règlements, tout comme le Parquet. Deux acteurs mobilisent la même identité d'action mais prennent des positions différentes. On peut supposer que cela provient d'une part de la validité légale floue du dispositif et d'autre part de la proximité plus étroite qu'entretiennent les instances de Police avec le territoire.

Durant la seconde épreuve de cette partie, la Mairie Centrale de Paris s'est quelque peu effacée pour laisser les acteurs qu'elle a rassemblés mettre en forme le projet. Elle a simplement conservé son rôle de pilote du projet. La Mairie du 10^{ème} a eu un rôle plus important, notamment dans le choix de l'emplacement accueillant le dispositif, où elle joue sur son identité d'action de décideur. Les représentants de la Mairie partagent les qualifications établies par les associations de RDR, mise à part le rôle stabilisateur qu'ils attribuent aux dispositifs de RDR. Pour la Mairie du 10^{ème}, si le dispositif doit répondre aux enjeux de santé publique, il doit aussi répondre à ceux de tranquillité publique. Pour cette raison, le dispositif n'est pas implanté en bas d'immeuble. Le dispositif peut répondre à l'enjeu d'image du territoire, notamment en répondant aux besoins de la SNCF, qui s'allie au projet et qui nourrit l'espoir d'apaiser les plaintes des voyageurs.

Plusieurs étapes de l'épreuve de la définition du dispositif ont révélé des divergences entre acteurs. La mise en place du contrôle policier a ravivé l'opposition entre le Parquet et la Préfecture de Police, et le *statu quo* juridique était encore conservé en octobre. La question de la prise en compte de l'inhalation, de la mise en place des horaires de fonctionnement, ou encore de l'évaluation scientifique montre comment le fait d'une unique expérimentation joue sur la mise en forme du projet. Enfin, le refus de l'Assistance Publique d'accueillir la salle rappelle les deux identités d'action différentes entre les services hospitaliers et les associations de RDR : viser le sevrage pour les premiers, réduire les risques pour les seconds. Ce refus rappelle dans le même temps le caractère controversé et clivant du dispositif dont les effets de l'implantation sont sujets à questions.

Ces deux épreuves correspondent à notre hypothèse. Nous avons vu comment s'ouvrait à une pléiade d'acteurs la possibilité de mettre en forme le dispositif, de cette façon les modalités du projet s'ajustent en fonction des intérêts divergents, en plus des contraintes du territoire. L'expertise scientifique sert ici pour créer une base commune de réflexion à travers le diagnostic. Les écarts du projet avec son idéal correspondent à « l'écart entre intention et pratique » observé par Fischer [Fischer, 2004].

Cependant, cette mise en forme n'est pas terminée : les « guides de route » que sont les rapports de l'Inserm et d'ESPT recommandent l'adhésion des riverains au dispositif, or nous n'avons pas encore traité de la confrontation du projet aux riverains. Pour les acteurs, l'adhésion du public est une composante de la mise en forme du dispositif. C'est l'enjeu présenté dans la partie suivante.

4. Conclure la mise en forme du dispositif et le justifier

4.1. L'épreuve de la concertation : comment remporter l'adhésion des riverains

Parallèlement à l'écriture du projet vue dans la troisième partie, les acteurs doivent justifier le dispositif au public, ce qui lie intimement cette partie à la précédente. Il s'agit pour les acteurs de persuader des habitants que le dispositif ne générera pas de nuisances sur le territoire, et ainsi de compléter la mise en forme du projet grâce à leur adhésion. Une partie de ces habitants, non convaincue, fait valoir son avis.

Nous avons séparé l'épreuve de la concertation de celle de la mise en forme du dispositif dans le déroulé de notre exposé pour deux raisons corrélées. D'abord parce que comme nous l'avons vu, le choix du lieu et des modalités du dispositif s'est fait sans l'avis direct des habitants, mais s'est construit dans le cercle réduit du comité de pilotage. Ensuite parce que l'opposition construit son argumentaire à partir des informations qu'elle récolte dans l'épreuve de la concertation et non en amont.

4.1.1. Quelles formes pour la concertation ?

Nous nous interrogeons ici sur les formes de la concertation : de quelle manière les porteurs du projet ont-ils voulu s'adresser aux riverains ? Comme le signale Jacques Noyer et Bruno Raoul, se penchant sur les opérations de renouvellement urbain, la notion de « concertation » est entourée d'un flou juridique et donc d'interprétations dissemblables. En pratique, ils observent que très souvent l'étape de la concertation se transforme en séances « d'information » ou de « communication », et que « l'élaboration concertée » au sens où des habitants auraient effectivement pu influencer concrètement le projet est très rarement trouvée [Noyer et Raoul, 2008].

Pourquoi une concertation ?

Cette question n'est pas anodine : au contraire des projets urbains plus « classiques », l'implantation d'un dispositif de réduction des risques n'oblige pas les élus à engager une procédure de concertation avec les habitants. Il arrive parfois que les projets relevant des politiques de RDR soient lancés sans que les riverains aient été mis au courant [Le Naour, 2009]. Il convient alors de s'interroger sur le « pourquoi » de cette concertation.

Plusieurs facteurs entrent en compte. D'abord, comme nous l'avons signalé plus haut, les recommandations des cautions scientifiques et politiques que nous avons vues en première partie insistent sur le besoin d'impliquer les habitants. Nous pouvons lire dans les

préconisations de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » (ESPT) : « *Une concertation approfondie sera menée dans les instances locales de dialogue spécifiques, avec les habitants et l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux.*¹ » De son côté, l'Inserm écrit ceci : « Pour garantir un fonctionnement adéquat, leur implantation devrait reposer sur un consensus entre les acteurs locaux : santé, police, autorités politiques et administratives, population en général et voisinage immédiat, usagers eux-mêmes. » [Inserm, 2010, p. 224]. Il s'agit donc pour les acteurs de se conformer à ces recommandations. De plus, nous pouvons penser que la mise en place du dispositif est trop médiatisée et controversée pour pouvoir adopter une stratégie qui consiste à la lancer puis la défendre. Enfin, il faut se pencher sur les expériences anciennes du territoire. Le représentant de la Mairie du 10^{ème} arrondissement se souvient : « *Si vous avez fait des recherches sur l'histoire un peu de la prévention des risques dans le 10^{ème}, on a un projet, Charonne-Beaurepaire, à la fin des années 90, qui a aussi fait l'objet d'une grosse contestation, et là c'était pire. [...] On avait eu un conseil d'arrondissement durant lequel on avait du demander l'intervention de la Police, et le Conseil d'arrondissement avait dû se tenir à huis-clos...*² » Le journal *Le Monde* revient sur ces événements dans un article du 28 mars 2013 intitulé « Le traumatisme de la "Boutique", un centre installé sans concertation il y a quinze ans » dans lequel on peut lire : « *L'erreur initiale, reconnue par les protagonistes, repose sur le secret qui a entouré l'arrivée de la structure.*³ » L'histoire du territoire et les souvenirs des acteurs vont dans le sens de cette volonté de concertation. Anne Coppel souligne en effet la reluctance des élus à se lancer dans de nouvelles opérations après cet épisode [Coppel, 2004], ce qui étaye encore la prudence des élus en abordant le sujet.

Concertation... ou information et pédagogie ?

Il s'agit ici de comprendre ce que les acteurs menant le projet entendent par « concertation ». Notre cas est particulier, puisque comme dit plus haut, il n'existe aucune obligation juridique de concertation. Toutefois nous pouvons remarquer que la notion de concertation est largement remplacée par celle d'information, et de façon plus singulière par celle de pédagogie.

Notons en premier lieu cette phrase retrouvée à la suite de l'incitation à une « concertation approfondie » dans les recommandations de l'association ESPT : « *Ces*

¹ Actes du séminaire de l'association ESPT, p. 125

² Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

³ Article paru dans *Le Monde*, « Le traumatisme de la "Boutique", un centre installé sans concertation il y a quinze ans », publié le 28 avril 2013

*initiatives viseront à faire connaître et comprendre les dimensions de ce programme sanitaire et social.*¹ » Les objectifs sont de « faire connaître » et de faire « comprendre » le dispositif, plutôt que de faire participer les riverains à sa mise en forme. Dans les mots du représentant de la Mairie du 10^{ème}, différentes notions se suivent : « *Il y a eu des réunions publiques qui ont été organisées. Il y a eu tout un travail de concertation, d'information, de pédagogie, qu'on mène d'ailleurs depuis plusieurs années mais qui là s'est vraiment intensifié.* »² Les notions de « concertation, information et pédagogie » sont inscrites dans un même élan. La volonté tend davantage à la transmission d'information qu'à l'élaboration avec les riverains du dispositif et de ses modalités.

En ce qui concerne cette transmission d'information, elle se fait en partie sur le site d'Action Barbès, comme nous y renvoie la Mairie d'arrondissement : « *Si vous allez sur le site d'Action Barbès, vous trouverez je pense un mini compte-rendu [de la première réunion de concertation]. [...] Et depuis eux continuent leur travail d'information puisque toutes les semaines, ils publient un article sur le sujet.* »³ Le membre d'Action Barbès interrogé à ce sujet explique : « *J'ai commencé à écrire tout un tas d'articles, qui sont de mon point de vue - on soutient le projet donc on s'en cache pas ! - mais qui sont plus dans la pédagogie, dans l'information des gens, que dans le prosélytisme bête !* »⁴ L'association Action Barbès réalise donc un travail de publication sur son blog, qui aide les porteurs de projet à réaliser la transmission d'information et la pédagogie.

Ce travail d'Action Barbès est à noter. Gwenola Le Naour avait identifié deux positionnements des riverains par rapport aux actions des élus et des associations de RDR : soit « faire faire », soit « faire avec ». Dans le second cas, elle observe l'émergence « d'acteurs intermédiaires » aidant les associations en place [Le Naour, 2010]. Nous pouvons penser que la façon de « faire avec » de l'association Action Barbès consiste à endosser ce rôle d'informateur et de pédagogue.

La Mairie de Paris et les Gaïa participent également à la pédagogie et à l'information, de manière plus directe, avec la publication d'une brochure. La coordonnatrice du projet pour Gaïa le raconte : « *On a créé aussi une brochure d'information, on a fait un flyer, on était aussi sur des éléments, enfin... Des outils d'information pour expliquer ce qu'était une salle de consommation. De manière plus large, qu'est-ce que c'est que la réduction des risques,*

¹ Actes du séminaire de l'association ESPT, p. 125

² Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

³ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

⁴ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

comment on travaille, quels sont nos principes, tout ça.¹ » Une brochure intitulée « La réduction des risques » est ainsi publiée et distribuée par Gaïa, Médecins du Monde et la Mission de Prévention des Toxicomanies de la Mairie de Paris entre autres. Cette brochure se propose d'expliquer les actions de la réduction des risques et de contrecarrer ce qui apparaît comme des « idées reçues ».

Qu'est-ce qui pourrait expliquer l'utilisation de cette notion de « pédagogie » ? Comme nous l'avons vu, les promoteurs du dispositif font appel au « pragmatisme » des chiffres, à la connaissance des actions de la RDR et de son évaluation scientifique. Pour eux, toute opposition au projet se base soit sur une vision morale ou politique du problème, soit sur une certaine ignorance. Nous pouvons émettre l'hypothèse que pour ces acteurs, en se détachant d'une vision morale et en se renseignant sur le dispositif, on ne peut que se convaincre de son bien fondé. D'où l'importance pour ces acteurs de faire acte de « pédagogie ». Preuve que cette démarche fonctionne selon eux, l'idée de l'implantation du dispositif « *fait son chemin*² » comme le formulent le Commissaire de Police et un membre d'Action Barbès.

Cette volonté de pédagogie, ou plus globalement de travail de médiation, n'a rien d'une particularité pour ce type de dispositif : elle rejoint la notion « d'acceptabilité » qui est typique des dispositifs de RDR. En effet, l'implantation des CAARUD demande une certaine démarche analysée par les chercheurs qui doit rendre « acceptable » ces dispositifs aux yeux des riverains [Le Naour *et al.*, 2014]. Il s'agit par exemple d'augmenter « l'acceptabilité » du projet en éduquant et en informant la population habitante.

Les étapes de la concertation : entre réunions publiques et entrevues

Revenons sur les étapes du travail de concertation orchestrées par les promoteurs du dispositif. Le représentant de la mairie du 10^{ème} arrondissement explique : « *Le travail de concertation qu'on a fait, il a été très poussé. Effectivement, on n'a pas fait un courrier de presse à chaque fois qu'on a fait quelque chose, et surtout il a commencé depuis des années, notamment dans les conseils de quartier. [...] Il y a eu des rencontres entre le Maire et les habitants du quartier, des rencontres avec des associations de quartier, donc Vivre Gares du Nord et de l'Est, et aussi Action Barbès, et aussi une autre association de quartier. Voilà il y a eu des tas de choses qu'ont été faites au niveau de la concertation. Dans la presse ils n'ont*

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014, et avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

parlé que des grandes réunions publiques...¹ » Deux réunions publiques ont été tenues, mais le représentant insiste sur les entrevues conduites en dehors de ces réunions, moins médiatisées.

Evoquons ces deux réunions publiques. La première a lieu en mars, lorsque le lieu de la salle n'est pas encore trouvé ou en tout cas pas révélé. La seconde a lieu en juin, une dizaine de jours environ après la révélation de l'emplacement prévu. À propos de ces réunions, une riveraine et future représentante des habitants de la Chapelle juge que la parole n'a pas été suffisamment donnée aux riverains, et que ceux-ci n'ont pas eu de réelles réponses à leurs questions². Pour l'association Gaïa, les réunions furent une tribune laissée aux riverains : *« On est juste sur la tribune, on n'est pas du tout sur l'échange, parce que les réponses qu'on peut apporter, les gens ne les entendent pas du tout. Enfin nous c'est l'impression qu'on a eue, et c'est ce qui est arrivé.³ »* Concernant ce rôle de tribune, la coordonnatrice du comité de pilotage explique : *« Je pense que le principe de ces réunions, c'est de laisser les gens exprimer leurs craintes. [...] Franchement moi je connais bien ces populations et je peux vous dire que les gens racontent n'importe quoi. C'est les craintes, c'est l'ignorance pendant toutes ces réunions. Faut les faire, aujourd'hui on ne peut plus installer n'importe quel équipement sans concerter, sans réunir les riverains.⁴ »* Le rôle de « tribune aux riverains » serait le principe de ces réunions publiques : les habitants peuvent y exprimer leurs craintes auxquelles les réponses n'ont que peu d'effet. De plus, la réunion publique serait un passage obligé de l'implantation de l'équipement.

Il est intéressant de noter que lors de ces réunions publiques, le Commissaire de Police du 10^{ème} arrondissement est présent. Le Commissaire est donc à la table des porteurs du projet et défend le dispositif avec eux : *« Ce n'est pas évident pour un service de police d'aborder la question d'une salle de consommation à moindre risque, mais on s'est rendu compte que nos préoccupations se rejoignent⁵ »* déclare-t-il lors de la réunion de juin selon le journal *Le Monde*. Nous pouvons constater ici un basculement dans la posture de la Police. De « d'accord pour faire », la Police prend un rôle de justification du besoin et de soutien au dispositif, au même titre que les associations de RDR. Son identité d'action de gardienne de la

¹ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

⁵ Citation du Commissaire de Police du 10^{ème} arrondissement, dans un article du journal *Le Monde* : « Dur exercice de pédagogie sur la première "salle de shoot" », publié le 13 juin 2013

sécurité est en effet nécessaire à mobiliser pour les porteurs du projet dans leur argumentaire face aux riverains contestataires.

Le soutien public à la salle de consommation de certaines instances de la Police à Vancouver a été analysé comme aidant à l'implantation puis à l'existence du dispositif [Bayoumi, 2012].

Parallèlement à ces deux réunions publiques, il existe des entrevues entre les différents acteurs sur la période de janvier à juillet 2013. L'association Gaïa rencontre régulièrement VGNE et Action Barbès, de manière séparée, afin d'expliquer le principe de la salle et l'avancement du projet. Le Collectif boulevard de la Chapelle, acteur émergent représentant les riverains du 39 boulevard de la Chapelle s'opposant au projet, bénéficie également de ces rencontres : sa représentante dit avoir rencontré plusieurs fois Gaïa et avoir eu trois réunions avec le Maire du 10^{ème} arrondissement Monsieur Féraud. Ces rencontres permettent une certaine compréhension entre acteurs. Par exemple, l'association VGNE considère mener un travail commun avec Gaïa : « *Nous travaillons de concert avec l'association Gaïa - Médecins du Monde.*¹ » De son côté, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle reconnaît le professionnalisme et le mérite des personnels de Gaïa qu'elle juge convaincus de leur démarche. Ceci ne l'empêche pas de critiquer les responsables politiques avec lesquels elle considère que les tentatives de discussion se sont soldées par des échecs ou des considérations méprisantes². À travers ces entrevues, l'association Gaïa gagne en considération auprès des opposants locaux, ce qui n'est pas le cas des responsables politiques.

Nous avons vu que la concertation se réalise davantage dans une volonté de diffusion d'information, de pédagogie et d'apaisement des craintes, que dans une démarche de co-formulation du dispositif. Cette dernière démarche sera celle souhaitée par des opposants locaux.

L'expertise comme ressource dans le débat

Nous pouvons, au travers d'un exemple, observer comment se déroulent certains de ces échanges. Comme l'explique le directeur de Coordination Toxicomanie, les productions de l'association sont en partie orientées vers les demandes des habitants, par exemple sur la proximité entre enfants et usagers : « *On a essayé aussi de faire quelques cartes qui cherchent à répondre aux arguments des habitants. [...] On a travaillé sur les périmètres scolaires, et*

¹ Entretien avec le président de l'association VGNE, le 4 janvier 2014

² Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

puis le nombre d'enfants qui sont à combien de minutes de la salle de consommation, de manière un peu à dégonfler cet argument.¹ » Il y a donc une réponse, par l'expertise, aux arguments des habitants.

Cet exemple montre comment les pro-dispositifs répondent aux arguments des opposants en s'appuyant sur l'expertise pour donner des contre-arguments rationnels. L'expertise apparaît comme ressource dans le débat, et l'information permet de réguler les opposants en privilégiant la persuasion [Lascoumes, 1998].

4.1.2. *Quelle opposition locale ?*

Une fois l'emplacement révélé fin mai 2013, le Collectif boulevard de la Chapelle émerge et fait entendre sa voix.

Un nouvel acteur, le Collectif boulevard de la Chapelle

Une habitante du 39 boulevard de la Chapelle raconte comment s'est formé le « Collectif Apolitique des Habitants Quartiers La Chapelle » ou plus simplement le « Collectif boulevard de la Chapelle » dont elle est une représentante. Elle raconte que le regroupement s'est fait spontanément, entre habitants du 39 et des immeubles ou des rues avoisinants après que les habitants ont appris que la salle s'installera au 39 boulevard de la Chapelle. Cette habitante se rappelle de la « stupeur » du quartier lorsque quelques-uns de ses habitants ont été mis au courant. Elle précise que les riverains ont appris la nouvelle par hasard et par voie de presse, et raconte qu'elle a elle-même connu l'emplacement lorsqu'une journaliste l'a appelée alors qu'elle sortait de chez elle. Les habitants décident alors de mettre en place une communication entre voisins et un noyau de personnes davantage disponibles se forme².

Émerge donc ici un nouvel acteur, le « Collectif du boulevard de la Chapelle », qui n'a pas de statut d'association. Celui-ci est reconnu comme acteur et comme représentant des riverains du 39 boulevard de la Chapelle. L'association Gaïa explique sa réaction : « *Ensuite, dès que le lieu a été identifié, il y a un collectif qui s'est monté. Donc le Collectif de la Chapelle, et on a rencontré les riverains assez rapidement en fait. On est toujours en contact avec eux, donc eux étaient plus remontés parce que, disons qu'ils avaient appris le lieu par les journalistes, et pas par le maire, et donc je pense qu'ils ont été affectés aussi par ça... Ce*

¹ Entretien avec le directeur de l'association Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

² Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif du boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 mai 2014

qui est compréhensible, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été vraiment informés en amont.¹ » D'une part leur qualité de riverains leur est reconnue et d'autre part, ce qui pourrait être appelé un « préjudice » (avoir été mis au courant par voie de presse) leur est également accordé.

Cette découverte de la localisation du projet par voie de presse provoque chez les habitants une défiance vis-à-vis de la mairie. Ce type d'incident est identifié par Cefaï et Lafaye comme « une rupture de la grammaire de la vie démocratique » ; ce n'est pas la loi mais le bon sens et la morale qui est touchée, et l'incident témoigne aux yeux des habitants d'une certaine forme de mépris à leur égard [Cefaï & Lafaye, 2001].

Le nouveau Collectif ainsi né s'allie rapidement à l'association VGNE dans sa contestation au projet. Cette coalition permet au Collectif de mieux contrer l'effet NIMBY qui va leur être attribué, comme nous allons le voir plus loin. En effet, en reprenant les idées de Lascoumes citées par Trom, on peut constater que l'association VGNE, au contraire du Collectif boulevard de la Chapelle, est plus permanente dans le temps, diversifiée dans ses actions et étendue sur le territoire ; elle apparaît en cela comme plus désintéressé face au projet et davantage tourné vers l'intérêt général et l'altruisme [Lascoumes, 1994, cité par Trom, 1999]. Elle est donc vue comme moins susceptible d'être animée par un mouvement égoïste.

Des opposants en apprentissage

Les opposants réalisent ce qu'on pourrait appeler un « apprentissage » autour du dispositif, et plus globalement autour de la réduction des risques. En témoignent par exemple les nombreuses rencontres de l'association VGNE et du Collectif boulevard de la Chapelle avec la Mairie et les associations de RDR. Notons que cet apprentissage fait écho au mouvement de « pédagogie » des promoteurs du projet. Pour l'association VGNE, il s'agit même d'une formation : « *Pour être formés, nous avons fait appel à l'association Gaïa - Médecins du Monde, en charge justement du CAARUD.*² » La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle insiste elle sur la très large recherche d'information autour du projet réalisée par les membres du collectif, en se posant les questions « pourquoi », « comment », etc. La représentante demandera, à l'occasion d'un voyage, la possibilité de visiter la salle du Quai 9 à Genève, demande à laquelle on lui répondra favorablement. De sa propre initiative,

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

elle fera donc une visite du dispositif suisse¹. Pour le Président de l'association VGNE, cette formation a permis d'aboutir à un changement de positionnement de son association : « *Ils ont expliqué, et là nous sommes devenus assez rapidement pragmatiques. Alors qu'on était opposés, on s'est dit : "Nom d'un chien, ne fermons pas les yeux, nous avons un problème, il est là." On ne va tout de même pas dire : "Ce problème on n'en veut plus on le met ailleurs."* Je trouve que c'est une mauvaise façon de réagir.² » Notons que l'association se prévaut de partager une position « pragmatique » à l'instar des défenseurs du projet. Cette nouvelle position la conduit à souhaiter une action aux abords de la gare du Nord. Cependant, les opposants locaux, s'ils ne remettent pas en cause le principe d'encadrement de l'injection, demandent une autre mise en forme du projet qu'ils jugent bâclé, d'où leurs contestations.

Le fonctionnement des opposants : comment se rendre visible

Les deux acteurs s'opposant au projet que sont l'association VGNE et le Collectif boulevard de la Chapelle vont collaborer, comme le décrit le Président de VGNE : « *Là nous avons manifesté, il y a eu une grande manifestation, on travaillait vraiment en symbiose avec un collectif des habitants du 39 boulevard de la Chapelle, qui était directement... Là ils vivent dessus si vous voulez, les immeubles donnent sur cette salle de shoot !³* » Cette manifestation a lieu le 6 juillet, elle est assortie à une pétition présentée en annexe 2. Ces deux grandes actions sont complétées par des interviews données aux journalistes. Concernant la pétition, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle regrette qu'elle n'ait pas permis une discussion avec la Mairie qui a été silencieuse à partir de fin juillet selon elle. Notons que ces modes de contestation ont pour caractéristique commune de vouloir rendre visible l'opposition.

L'utilisation des médias : une arme à double tranchant

Les promoteurs du projet comme les opposants ont eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer dans les médias.

On peut parfois mesurer un écart entre les revendications portées par les représentants de l'association VGNE et du Collectif boulevard de la Chapelle dans leur pétition commune et certaines déclarations d'habitants interviewés dans la presse. L'exemple le plus probant concerne la localisation de la salle, pour laquelle on trouve des déclarations tous azimuts.

¹ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif du boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 mai 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

Pour illustration, on trouve dans un article de *Libération* l’assertion suivante : « *Qu’ils aillent faire ça dans les quartiers de Blancs.*¹ » Nous pouvons penser que ce genre de déclaration dessert les opposants. Dans ce même article, un autre riverain tente lui de faire valoir que l’opposition n’est pas instrumentalisée : « *La mairie a essayé de faire croire qu’on était des gens un peu bizarres et de droite. Mais on est en désaccord sur le projet lui-même et sur comment il a été pensé : des conditions de bricolage absolu, sans concertation ni budget dédié, sans que le problème de la drogue soit pris en compte dans son ensemble.*² » La prise de parole dans les médias est donc une arme à double tranchant pour les opposants. Elle peut rendre visible leurs revendications, mais peut également les brouiller avec d’autres contestations moins construites. Nous pouvons voir également comment l’opposition réaffirme son apolitisme : il s’agit de paraître neutre et de politiser le camp adverse.

L’association Gaïa revient sur le traitement médiatique des réunions publiques : « *Les journalistes, dès qu’il y a quelqu’un qui crie, ils sont là et ils écoutent. Mais sinon ce n’était pas aussi houleux et aussi compliqué que ça a été dit. En tout cas pour la première.*³ » Les porteurs de projet minimisent, par rapport à ce qu’indique la presse, l’envergure de la contestation qui se joue lors de ces réunions. Dans le même temps, les médias offrent aux porteurs de projet l’occasion de publiciser leur diagnostic de territoire : certaines cartes produites par Coordination Toxicomanie sont publiées dans les journaux *Le Monde* et *Le Figaro*⁴. Ici encore, les médias semblent desservir autant qu’ils servent les promoteurs du projet.

Les médias apportent donc une opportunité à chacun des acteurs de porter son discours. Ils constituent bien des « infrastructure de prises de position et de controverses ». Cependant, la brièveté des articles et du développement des points de vue freinent la production d’une « contrainte de justification, d’argumentation et éventuellement de prise en considération de points de vue développés par d’autres acteurs » autour du projet [Callon et al, 2001].

¹ Citation d’une riveraine dans un article de *Libération* : « Salle de shoot, le retard français », publié le 14 avril 2014

² Citation d’un riverain dans un article de *Libération* : « Salle de shoot, le retard français », publié le 14 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Article du *Figaro* : « La carte des points chauds de la toxicomanie à Paris », publié le 11 octobre 2013, et Article du *Monde* : « A Paris, angoisse et espoir autour de la salle de shoot », publié le 27 mars 2013

4.1.3. L'argumentaire des opposants : un développement en deux phases

Comme nous l'avons vu, les opposants souhaitent une reformulation du projet. Pour cela, ils vont développer leur argumentaire en deux phases. La première phase consiste à démontrer que la mise en forme réalisée par les porteurs du projet a été précipitée et contient des erreurs. Dans la deuxième phase, les opposants s'appuient sur leur propre diagnostic pour écrire un nouveau cahier des charges du dispositif.

Phase 1 : Dénoncer un projet politique et mal géré

Le point de départ de l'argumentaire des opposants locaux, c'est de dire que le projet a été « mal géré », ou du moins « précipité ». C'est ce qu'explique une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle : elle déclare ne pas avoir vu réellement de porteur du projet, mais plutôt un enchevêtrement d'acteurs¹. Un constat que partage en partie l'association Coordination Toxicomanie, qui comme nous l'avons vu plus haut, profite de sa position pour conserver une attitude critique : « *Le synergies ne se sont pas énormément bien faites. [...] C'est comme s'il y avait une répartition des rôles. Il n'y avait pas vraiment une réflexion globale au projet. [...] Chacun restant un peu sur son pré-carré, son quant à soi. [...] Il devait il avoir un portage très important, un pilote, au sein d'un service de l'Etat, donc qui ils veulent ! La Mildt, a priori, semblait être l'organe en interministériel étant le plus à même de le faire. Je pense que ce portage n'a pas été apprécié à sa juste mesure.* »² Ensuite, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle pointe que tous les aspects « normaux » d'un projet n'étaient pas traités, comme par exemple le financement. Tout cela l'a conduit à dire que le projet est seulement « politique »³. Les opposants vont alors s'attaquer à la mise en forme du projet.

Notons que la question du « portage » du projet étaye le cadre d'analyse des politiques de RDR proposé par Jean-Yves Trespos. Ce dernier remarque que ces politiques « semblent bien reposer sur un jeu de mobilisations faibles autour de dispositifs » sachant que « tout le monde semble s'accommoder d'un fonctionnement minimal de ces dispositifs » [Trespos, 2003, p. 93-95]. Si nous n'avons pas emprunté son cadre théorique, remarquons qu'il éclaire la déclaration du directeur de Coordination Toxicomanie, avec l'absence d'un portage fort.

¹ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif du boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 mai 2014

² Entretien avec le directeur de l'association Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

³ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

Le financement de la salle est un sujet sur lequel les opposants jugent qu'il y a dysfonctionnement, mais non pas tant sur le financement en lui-même que sur le retard et l'imprécision de l'explication de ses modalités. La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle pointe le fait que jusqu'à septembre, elle ne pouvait savoir « qui payait quoi »¹. Le directeur de Coordination Toxicomanie va dans ce sens : « *On ne peut pas être en théorie à un ou deux mois de l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque, et ne pas être capable de dire combien d'argent on va mettre pour qu'elle fonctionne. [...] On ne peut pas aller dire dans des réunions publiques, avec des gens qui sont récalcitrants et actifs, ou à des gens qui n'ont pas forcément d'opinion mais qu'il ne faut pas prendre pour des abrutis, à un mois de l'ouverture : "Ça prend entre 500 000 et un million d'euros."* »² L'absence de donnée claire sur le financement du dispositif est utilisée par les opposants pour démontrer l'incohérence du projet.

La non-implication de l'hôpital Lariboisière constitue selon les opposants une faille fondamentale du projet. La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle insiste sur le fait que la toxicomanie a été définie comme un problème de « santé publique ». L'Assistance Publique, en tant qu'organe d'Etat, est alors tout indiquée selon elle pour prendre en charge ce problème. De plus, l'Hôpital Lariboisière étant justement le lieu où se localisent les problèmes spécifiques auxquels le dispositif SCMR doit répondre, et un étant l'un des responsables (selon le diagnostic de VGNE), il deviendrait logique pour elle que celui-ci s'implique. Or celui-ci s'est déchargé du problème, en laissant une association le prendre en charge. Pour la représentante, il s'agit d'un procédé de « sous-traitance »³. Pour VGNE, cette décision ne relèverait pas d'une conséquence de la division des compétences entre Gaïa et les services hospitaliers, mais d'un processus de pression des employés de l'hôpital vers sa tutelle, en la personne de la Ministre de la Santé : « *Elle [Madame Marisol-Touraine] a acquiescé, elle a subi le lobbying des médecins, des chirurgiens, des urgentistes de Lariboisière qui ont dit "non".* »⁴ La non-implication de l'hôpital serait un dysfonctionnement qui ne se justifie pas.

Enfin, c'est le lieu d'implantation du dispositif que les habitants vont particulièrement attaquer. La première offensive se construit autour du « contresens » que constitue selon eux l'installation du dispositif au 39 boulevard de la Chapelle. Pour bâtir cet argument, les opposants reprennent à la fois le diagnostic établi par les acteurs de la RDR et les évaluations

¹ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

² Entretien avec le directeur de l'association Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

³ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 mai 2014

⁴ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

scientifiques : la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle désigne l'intersection entre la rue de Maubeuge et la rue Ambroise-Paré comme le « point névralgique » de la scène ouverte. Or, le 39 boulevard de la Chapelle est « diamétralement opposé » à ce point selon elle, alors que les évaluations scientifiques estiment qu'il faut une installation proche de « spot » de consommation. De plus, les 400 mètres de marche qui séparent les deux points font basculer « d'un quartier à l'autre » de Paris selon elle. En outre, elle rappelle que la rue de Maubeuge est occupée seulement par des cadres de la SNCF dans un bâtiment qui leur est réservé (il s'agit du bâtiment principal dans le « triangle » formé par les rues de Maubeuge, Ambroise-Paré et Saint-Vincent-de-Paul, voir Figure 6), à l'inverse du 39, boulevard de la Chapelle habité par des petits propriétaires¹. Un argument que comprend le directeur de Coordination Toxicomanie : « *On a décidé de l'installer pas rue de Maubeuge, mais au 39 boulevard de la Chapelle, donc, ce que les habitants ne manquent pas de dire, c'est que le spot il n'est pas là.*² » La solution du 39 boulevard de la Chapelle est remise en cause pour sa distance avec le spot de consommation de drogue.

La seconde attaque vise les caractéristiques propres de ce lieu. Le Président de l'association VGNE déclare : « *C'est dans un espace qui est en contrebas, c'est au niveau des voies ferrées. Le boulevard de la Chapelle le surplombe de 15 mètres. Donc c'est une espèce de trou, où ils ont installé un bungalow que la SNCF leur a prêté, pour installer cette salle de consommation. Et là nous disons "non". D'abord parce que le lieu est inhumain. Vous avez l'impression que c'est un... On les a enfermés dans une espèce de truc entouré de grillage pour éviter qu'ils s'échappent ou qu'ils emmerdent le monde.*³ » De la même manière, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle qualifie l'endroit de sordide et crapoteux, et signale qu'il existe un compacteur de déchets géré par la SNCF à proximité⁴. Les opposants argumentent donc sur une qualification négative du lieu d'implantation en raison de sa physionomie.

Le troisième argument prend en compte la dimension de « quartier » du 39 boulevard de la Chapelle. La pétition coéditée par l'association VGNE et le Collectif boulevard de la Chapelle décrit le quartier du 39 boulevard de la Chapelle comme « familial » et « relativement épargné » par les problèmes liés à la drogue (voir annexe 2). Intéressons-nous à la seconde de ces qualifications. La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle

¹ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

² Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

⁴ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

affirme que le quartier n'est pas réellement touché par le problème des drogues, en tout cas beaucoup moins que d'autres quartiers parisiens. Pour le démontrer, elle s'appuie sur des chiffres de Coordination Toxicomanie qu'elle a pu se procurer : les sanisettes publiques installées à proximité du 39 boulevard de la Chapelle reçoivent selon elle seulement 2,5% des seringues usagées retrouvées dans les trois sanisettes entourant l'hôpital Lariboisière. Les opposants locaux se saisissent donc des chiffres, comme leur adversaire, pour fonder leur argumentaire. De plus, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle affirme que les habitants n'ont jamais vu de drogués dans leur immeuble, et insistent sur la faculté des riverains à connaître leur quartier, ceci davantage que le Maire. Cet argument présentant le quartier comme épargné est remis en cause par Gaïa : « *On a des usagers qui passent déjà à cet endroit-là, même si les riverains vont dire le contraire mais c'est pas vrai. Il y a beaucoup d'usagers qui passent là, enfin nous on en voit à chaque fois qu'on y va. [...] Après on peut être dans le déni...*¹ » L'association Gaïa accuse les riverains de porter des propos de « déni », dans un argumentaire « parole contre parole ».

Penchons-nous maintenant sur le caractère « familial » du quartier. Nous avons vu que l'association VGNE qualifie de « populaire » le quartier de la gare du Nord. À une échelle plus fine, la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle insiste sur le caractère populaire et familial du 39 et de ses immeubles avoisinants ; elle remarque en outre que de nombreux enfants et jeunes personnes y habitent. Cette qualification est aussi apparente dans la presse lorsque les riverains sont appelés à s'exprimer : « *Ici, c'est tranquille, familial, comme dans un village, il n'y a pas de drogue.*² » Encore une fois, cet avis n'est pas partagé par la représentante de Gaïa qui réagit à l'article : « *Comment il disait ? C'était "comme un village". La Chapelle. [...] Ça ne ressemble pas trop à un village quand même. Ou village bruyant quand même, très bruyant.*³ » Difficile, sans y habiter ou y effectuer une enquête poussée, de comparer un quartier de ville à un village ou de lui attribuer un caractère familial, élément que seul l'avis forcément subjectif d'un habitant peut évoquer. La visite des lieux offre cependant quelques indices de compréhension. Le boulevard de la Chapelle, sur lequel est installé le métro aérien, et en particulier au niveau du pont franchissant les lignes de voies ferrées partant de la gare du Nord (où donnent les immeubles du 39 et 37), peut effectivement être qualifié de bruyant et ne donne pas à voir un caractère accueillant. La physionomie de la partie haute de la rue du Faubourg Saint-Denis donne une tout autre impression. L'endroit est

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Citation d'une riveraine dans un article de *Libération* : « Salle de shoot, le retard français », publié le 14 avril 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

l'entrée de ce qui est parfois appelé « Little India » car y résident des communautés indiennes, sri-lankaises et pakistanaises. Nombre de magasins indiens (coiffeurs-barbiers, vendeurs de saris, restaurants, poissonneries,...) donnent sur des trottoirs bondés en journée. Une caractéristique qui peut selon les riverains expliquer le caractère épargné du quartier : « *Little India était jusque-là un peu le seul à être épargné par la toxicomanie.*¹ » En quelques pas, les impressions sont donc différentes. Encore une fois, c'est « parole contre parole », ou plutôt « ressenti contre ressenti » entre l'association Gaïa et les riverains.

Dernièrement, c'est sur la situation des plus jeunes du quartier que les opposants vont développer les caractéristiques de dangerosité du dispositif. La pétition précise que le dispositif est à proximité « de cours mitoyennes où jouent des enfants² ». Durant le temps le plus fort de la contestation, une bannière sur le bâtiment du 39 boulevard de la Chapelle indiquait : « Ici 32 enfants : 1 salle de shoot ». Nous pouvons constater que la rencontre entre des enfants en bas-âge et des seringues usagées est un problème symboliquement fort et partagé par plusieurs acteurs, comme Action Barbès : « *Les femmes qui ont des enfants en bas âge, qui voient une seringue dans le bas du caniveau, ... Elles ne sont pas à l'aise !*³ » Enfin, est signalé dans la pétition que le dispositif serait « à moins de 300 mètres de 8 établissements scolaires ou crèches accueillant plus de 1400 enfants⁴ ». Cet argument est contré par Coordination Toxicomanie, qui pour cela dirige son travail sur les « flux d'écoliers » : « *Donc on a travaillé sur les périmètres scolaires, et puis le nombre d'enfants qui sont à combien de minutes de la salle de consommation. Donc de manière un peu à dégonfler cet argument, parce que... À part les gamins en effet, qui sont au 39, grosso modo, il n'y pas des gamins qui vont passer devant cette salle de consommation tous les jours, parce que il n'y a pas des flux d'écoliers qui amènent à ce qu'on passe là de manière particulière*⁵. » Comme nous l'avons déjà vu, il existe ici un jeu de réponse construite de la part des porteurs du projet, qui se mobilisent pour contrecarrer des arguments spécifiques des opposants.

Enfin, c'est à partir de leur propre mouvement de contestation que les riverains veulent prouver la mauvaise gérance du projet. Comme nous l'avons vu plus haut, l'adhésion des riverains au dispositif est considérée par le rapport de l'Inserm comme une condition de la réussite de son implantation, et donc elle est comprise comme une des composantes de la mise en forme du projet. Or les riverains considèrent qu'ils n'ont pas été suffisamment concertés et

¹ Citation d'une riveraine dans un article du journal *Le Monde* : « Dur exercice de pédagogie sur la première "salle de shoot" », publié le 13 juin 2013

² Pétition publiée par VGNE et le Collectif boulevard de la Chapelle (annexe 3)

³ Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 3 janvier 2014

⁴ Pétition publiée par VGNE et le Collectif boulevard de la Chapelle (annexe 3)

⁵ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

entendus, et leur propre opposition rendrait selon eux le projet invalide. Encore une fois, les riverains utilisent les évaluations scientifiques pour bâtir leur argument.

Ce dernier argument entre dans les arguments « classiques » mis en exergue par Danny Trom. En effet, les associations militantes retournent très souvent « l'effet NIMBY » qu'on leur attribue en signalant que la faute vient des autorités, « incapables de procéder à une démocratisation des processus de prise de décision ou de recourir aux outils de concertation, de participation et de codécisions disponibles », pointant de cette manière un « déficit démocratique » [Trom, 1999, p. 47].

Phase 2 : Dresser un nouveau cahier des charges

Les opposants développent un argumentaire complet autour du projet, comme l'affirme le Président de l'association VGNE : « *Nous avons pris en charge cette véritable idée, cette politique du gouvernement de dire : "Il faut une installation de salle de shoot." Mais à condition qu'elle réponde à un problème, à une véritable politique globale de santé publique. [...] Donc on a dit à la Mairie et au gouvernement : "Désolé, vous avez précipité le mouvement, nous sommes contre." Nous sommes pour le principe d'une salle de shoot parce qu'il faut... Il est hors de question de laisser faire, de laisser comme ça là en l'état. Donc nous sommes pour, mais à condition que vous répondiez effectivement à un véritable cahier des charges. Et c'est là-dessus que nous nous opposons.*¹ » Afin de réaliser ce qu'ils nomment la « prise en charge » de l'idée du dispositif, les opposants dressent leur propre « cahier des charges ».

L'association VGNE remet en cause le fait que les personnels de la salle ne distribueront pas de substitut : « *Gaïa disait : "Mais de toute façon nous sommes contre leur donner des substituts, ils se fourniront à l'extérieur." Pour nous, se fournir à l'extérieur, c'est créer un état de deal. Vous pensez bien que les dealers vont se précipiter là où l'on va consommer gratuitement, dans un confort. S'ils n'ont pas de drogue, c'est bien qu'ils vont en acheter.*² » Le Président de VGNE estime que la salle, dans ses modalités, générerait une zone de deal à proximité de son emplacement, car aucun substitut ne sera distribué. C'est un point sur lequel les porteurs du projet ne sont pas d'accord. Ces derniers renvoient alors à l'étude de l'Inserm : dans celle-ci, il est rapporté que le centre étudié de Vancouver ne fournit pas de produits et qu'il n'est pas constaté de concentration particulière et nouvelle de dealers [Inserm, 2010, p. 221].

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

Comme la non-implication de l'hôpital Lariboisière est un dysfonctionnement du projet selon les opposants, son implication est inscrite dans leur cahier des charges. En premier lieu, les terrains de l'hôpital doivent accueillir le dispositif pour le Président de l'association VGNE : « *L'hôpital Lariboisière a un terrain énorme ! Vous avez les bâtiments hospitaliers et puis derrière, vous avez tous les locaux techniques qui n'ont rien à voir avec l'hôpital – qui permettent effectivement d'entretenir les machines etc. – mais un espace relativement important, qui pouvait, côté boulevard de la Chapelle, permettre une installation.*¹ » La présence de la salle sur les terrains de l'hôpital épargne les habitants du 39 boulevard de la Chapelle et permettrait dans le même temps une intervention de spécialistes : « *La proximité de l'hôpital qui permettait de faire intervenir un psychologue ou un toxicologue, et des médecins surtout, et des gens spécialisés.*² » Dans le discours du Président d'association, les « gens spécialisés » s'opposent avec les types de personnel envisagés par les promoteurs du projet : « *Actuellement c'est des infirmières, trois ou quatre infirmières, et puis des accompagnateurs... Des espèces d'animateurs de colonies de vacances quoi.*³ » Cette dernière remarque illustre que pour l'association VGNE, seuls des médecins spécialisés peuvent parvenir à aider les usagers de drogues, signalant un attachement au sevrage.

Tentons de réaliser une synthèse de l'argumentaire des opposants. Cet argumentaire mobilise de multiples dimensions du dispositif et occupe des positions équivoques. Dans un même temps, l'argumentaire s'appuie sur le diagnostic partagé des acteurs de la RDR (la scène ouverte se situe rue de Maubeuge), le remet en cause (leur quartier est épargné par les soucis liés à la drogue) et le complète (leur quartier est familial). Pareillement, les opposants mobilisent l'évaluation scientifique de l'Inserm (pour montrer par exemple que la concertation a été insuffisante) et remettent en cause un des principes des salles de consommation étudiées dans ce rapport (la non-distribution de produits). Leur rapport à la réduction de risques est également équivoque : ils adhèrent au principe de supervision de la consommation mais s'opposent à l'idée que le sevrage ne soit pas la priorité systématique des intervenants de la salle ; ils reconnaissent le travail de l'association Gaïa mais le considèrent comme une « sous-traitance » organisée par l'Assistance Publique. Ces éléments montrent que défenseurs et opposants au projet ne partagent pas le même « pragmatisme », d'où des tensions. Ces tensions proviennent notamment des différences de qualifications vues en partie deux. Par exemple, l'argumentaire des opposants pointe la possibilité d'attaques de

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

³ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

toxicomanes vers les plus jeunes qui sont à l'instar des personnes âgées « *les plus faibles* ». Or ces attaques constituent un point négligeable pour les défenseurs du projet. De même, le risque de transmission de la consommation dans les établissements scolaires via les dealers est seulement soulevé par les opposants, ce n'est pas un risque à prendre en compte pour les porteurs du projet.

Approchons maintenant cet argumentaire à la lumière de « l'approche pragmatique de l'activité revendicative » défendue par Danny Trom lorsqu'il aborde la réfutation de l'effet NIMBY [Trom, 1999]. Trom analyse les militants « soumis à la nécessité de réfuter l'accusation selon laquelle ils ne défendent que des intérêts égoïstes » [p. 31]. Il repère deux types classiques d'argument. Le premier type est « l'effet pervers » selon lequel le projet a « des effets directs qui contredisent les fins poursuivies par la partie adverse » [p. 34]. Dans notre cas, cela s'illustre avec l'accusation selon laquelle la salle de consommation va « *créer un second foyer de toxicomanie* » sans résorber celui existant¹. Le second type est « la thèse de la mise en péril » par laquelle les militants souhaitent « mettre en balance le bénéfice escompté par la réalisation du projet et les inconvénients qu'il entraînera » [p. 35]. Il s'agit par exemple ici des risques pour les enfants engendrés par la salle. La palette d'argument issue de ces deux champs se retrouvent cependant « désordonnée, juxtaposée, intriquée » ce qui rend l'argumentaire « disparate ». De plus, ces types d'argument requièrent « la mobilisation d'un savoir technique complexe » par « le recours aux techniques classiques d'expertises », d'où l'utilisation des expertises scientifiques publiées au sujet des salles de consommation, ce qui reste ici une entreprise compliquée.

Ces derniers points expliquent le recours à un troisième type d'argument qui met cette fois en jeu le caractère strictement territorialisé du conflit : « Les militants devront montrer que les lieux ne sont pas interchangeables et que ce site-là possède des qualités qui le rendent incommensurable à tout autre. Il leur faut donc convertir ce qui est fortement soupçonné d'être un cas de NIMBY en un cas de LULU "Locally Unwanted Land Use" » [p. 39]. Trom se penche dans son article sur la mobilisation du paysage et de la notion esthétique ; mais nous pouvons faire un parallèle (qu'ont également réalisé Céfai et Lahaye) avec les qualités tout aussi intrinsèques et subjectives qui sont attribuées au quartier pour le démarquer, à savoir son caractère « *familial et relativement épargné*² ». Lorsque les habitants déclarent dans la presse : « *Little India était jusque-là un peu le seul à être épargné par la*

¹ Pétition cosignée par VGNE et le Collectif Boulevard de la Chapelle, en annexe 2

² Pétition cosignée par VGNE et le Collectif Boulevard de la Chapelle, en annexe 2

toxicomanie » ou : « *Ici, c'est tranquille, familial, comme dans un village, il n'y a pas de drogue* »¹, ils mettent en avant « une typicité qui prend son sens dans un mouvement de raréfaction qualitative ou d'uniformisation de l'espace » [p.44]. Ce sont des qualités rares et particulières car limitées géographiquement (ce quartier se distingue ainsi des autres quartiers avoisinants) mais à la fois généralisables et partageables (qui ne voudrait pas d'un tel quartier ? qui voudrait y mettre un terme ?) qui permettent la fabrication d'un « singulier général ». Cefaï et Lafaye observe ce même genre de qualificatif dans une autre association d'habitants où « la solidarité » du quartier « populaire et multiethnique » devient « emblématique de l'humanité entière » [Cefaï & Lafaye, 1999, p. 219]. Danny Trom note, à propos de ce type d'argument : « Dire que la population locale organisée en association est irrationnelle (elle manifeste une peur irraisonnée), ignorante (elle méconnaît les faits), ou tout simplement méfiante (elle manque d'informations) est ici inopérant. » C'est la force de cet argument qui n'appartient pas à la base présentée objective du problème mais à une subjectivité revendiquée universelle ; son utilisation démontre que les opposants n'ont pas souhaité s'engager seulement dans une « bataille des chiffres » (trop à l'avantage des promoteurs du projet ?) dans l'objectif de « la mise en forme d'un bien commun universalisable susceptible de concurrencer l'intérêt général défini par les autorités » [p. 40]. En somme, le mot d'ordre serait : le territoire possède une valeur inestimable que les apports chiffrés du projet ne peuvent dépasser.

4.1.4. Trancher pour convaincre les irréductibles

Malgré cet argumentaire, les riverains ne pourront pas faire porter leur revendication puisque les défenseurs du projet ne procéderont pas à une reformulation du projet à partir du cahier des charges des opposants. Les promoteurs du projet vont opérer un processus de minimisation et de disqualification de leurs opposants.

Des irréductibles et des irrationnels

Peu à peu, les défenseurs du projet taxent les opposants d'irréductibles, comme par exemple l'association Coordination Toxicomanie : « *Il reste des irréductibles, il y a toujours des irréductibles, bien évidemment !²* » ou encore l'association Action Barbès : « *Alors il y a des irréductibles, des gens qui habitent au 39 boulevard de la Chapelle, qui font tout un*

¹ Citation d'une riveraine dans un article de *Libération* : « Salle de shoot, le retard français », publié le 14 avril 2014

² Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomane, le 11 avril 2014

tintouin...¹ » Ce terme renvoie à l'idée qu'une certaine part des habitants ne pouvait de toute façon être convaincue, une part qui se retrouve « toujours ». Comme nous l'avons vu plus haut, cette part de la population est considérée comme réduite, elle se distingue seulement parce qu'elle est active, comme l'explique le directeur-adjoint de la mairie lorsqu'il évoque les réunions publiques : « *On sait pertinemment que ce sont les opposants qui se déplacent, et pas les gens qui sont favorables au projet. Les gens qui sont favorables, à moins d'être des militants politiques ou des militants associatifs, les gens qui sont favorables, les citoyens lambda ne se déplacent pas. On savait qu'on aurait que des opposants. On s'attendait vraiment à quelque chose de plus, plus violent².* » La dernière phrase renvoie au sentiment que l'opposition n'est pas considérée comme très forte par les défenseurs du dispositif : les opposants seraient actifs mais peu nombreux. Notons que des militants de l'association Action Barbès se sont également rendus aux réunions et y ont manifesté leur envie de voir aboutir le projet : c'était un moyen pour eux de soutenir le projet en tentant de rééquilibrer le phénomène expliqué par les représentants de la Mairie. Ces derniers associent les revendications des opposants à un « effet Not In My Backyard (NIMBY) ». En effet, on peut trouver ce terme dans les paroles du Maire du 10^{ème} arrondissement rapportées sur le site d'Action Barbès : « *Les gens ont l'impression qu'on amène chez eux un problème qui n'existait pas. Il n'y a pas d'opposition de principe au projet, il n'y a que de l'effet NIMBY. J'essaie de rassurer les gens.³* » La même idée se retrouve chez le Président de l'association ESPT : « *On est toujours d'accord sur le principe, mais c'est toujours mieux chez le voisin.⁴* » Si ce n'est pas un effet NIMBY, les porteurs du projet associent la contestation à une vision appartenant au plan idéologique ou moral comme le défend la représentante de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques⁵. Dans ce cas, les opposants témoignent alors d'un comportement irrationnel comme le pense Action Barbès : « *Dans les gens qui sont opposés à ce projet, il y a beaucoup d'irrationnel. C'est-à-dire que, on est tout de suite dans l'émotionnel, le jugement moral. On n'est pas dans la réflexion.⁶* » Les opposants n'auraient donc pas adhéré à la « réflexion » portée par les pro-dispositifs. Nous pouvons aller plus loin en formulant l'idée que les opposants n'auraient, pour les pro-dispositifs, pas compris la « pédagogie » qui leur a été proposée. Par exemple, le représentant de la Mairie du 10^{ème}

¹ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

² Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

³ Citation de Rémi Féraud, article en ligne « Municipales 2014 : dans le 10^e », blog de l'association Action Barbès, publié le 11 mars 2014, <http://actionbarbes.blogspot.com/>, consulté le 3 juin 2014

⁴ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

⁵ Entretien non enregistré avec une représentante de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, le 18 avril 2014

⁶ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

arrondissement déclare à propos des raisons officielles de la non-implication de l'hôpital Lariboisière : « *Les habitants opposés ne le comprennent pas ou ne veulent pas le comprendre.*¹ » Il y aurait donc un défaut de compréhension de la part des opposants, voulu ou non, des explications qui leur ont été données. Enfin, la coordonnatrice du comité de pilotage observe une instrumentalisation politique : « *Comme il y avait les élections qui se profilaient vous avez aussi une instrumentalisation politique des inquiétudes des gens.*² » Dans ce dernier cas, la contestation proviendrait plus d'une manipulation politique que d'un élan spontané des habitants, ce qui le décrédibilise.

Il existe donc un processus de disqualification des opposants au projet, qui utilise trois différents leviers. Premièrement, les opposants sont vus comme peu nombreux, et même irréductibles, c'est-à-dire qu'ils auraient été présents quoi que les autorités eussent fait. Deuxièmement, les opposants seraient animés d'un mouvement égoïste allant à l'encontre de l'intérêt général et en faveur d'intérêts particuliers. Enfin, ces opposants seraient irrationnels, car défailant à adopter le mode de réflexion scientifique qui est la base de l'argumentaire des pro-dispositifs, et adoptant des modes de représentation archaïques et faussés du problème des drogues. De plus, lorsque la coordonnatrice du comité de pilotage évoque une « *instrumentalisation* », elle politise l'opposition, la démarquant ainsi des promoteurs du projet censés défendre une cause apolitique.

Des opposants effectivement esseulés ?

Plutôt qu'un non catégorique, les opposants locaux répondent par un « oui, mais pas ici et pas de cette manière » aux tenants du projet. Ils ne s'opposent pas au principe du dispositif ; ce positionnement les écarte d'alliés potentiels.

D'abord, les opposants locaux n'ont pas trouvé de relais auprès de l'association « Parents Contre le Drogue » (PCD). Cette association avait porté des actions juridiques à l'encontre du Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayrault, lorsque Matignon avait donné son feu vert à l'expérimentation parisienne. Elle s'oppose farouchement aux actions de réduction des risques et agit à un niveau national et international. Son Président informe qu'il y a bien eu connaissance et rencontre avec les opposants locaux, cependant les deux entités ont divergé. Le Président de PCD explique à propos du dispositif qu'il « n'en veut pas en France » alors que les riverains ont dit « oui, mais pas chez nous »³. De son côté, la

¹ Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 7 avril 2014

³ Entretien téléphonique non enregistré avec le Président de l'association PCD, le 3 mai 2014

représentante du Collectif du boulevard de la Chapelle affirme que le Collectif s'est détourné de l'association PCD car celle-ci était trop marquée politiquement et fondamentalement anti-dispositif.

Cette divergence confirme la thèse que l'on a développée grâce à Danny Trom : les opposants locaux ont voulu transformer l'accusation de NIMBY en un cas LULU « Locally Unwanted Land Use » et non en un cas NOPE « Not On the Planet Earth » qui est un autre type de revendication [Trom, 1999]. En cela, elle ne peut pas récolter de l'appui des partisans de l'abstinence qui ont parfois soutenu les oppositions locales aux projets de RDR [Kubler, 2002]. En contrepartie, nous pouvons estimer que leur accord sur le principe du projet et sur la nécessité d'agir permet à ces opposants d'entrer plus facilement en dialogue avec les autres acteurs, en faisant valoir leur revendication sur un autre registre que celui du refus formel [Cefaï & Lafaye, 2001].

Deuxièmement, les deux opposants ne trouvent pas de relais au niveau politique. D'abord parce que le Collectif se veut apolitique, tout comme VGNE, et en second lieu parce que les leaders de la droite que sont la représentante de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) Déborah Pawlik et le dissident Serge Federbusch sont tous les deux opposés au principe du dispositif. Le 14 avril 2013, Serge Federbusch, conseiller d'arrondissement UMP, avait organisé une « votation populaire » sous la forme d'un référendum « pour ou contre » la salle de shoot. Le résultat est à plus de 90% contre ; la municipalité remet en cause très rapidement cette votation en pointant que la très grande majorité des 300 participants au vote était sympathisants UMP¹. Les opposants locaux n'ont pas utilisé cette votation dans leur argumentaire.

Enfin, les opposants locaux sont considérés comme peu nombreux. Les acteurs pro-dispositifs affirment que la plupart des riverains sont en accord avec le projet, par exemple la directrice de Safe quand on lui demande si elle a rencontré beaucoup d'opposants parmi les riverains : « *Quasi pas. On a même plutôt des gens qui sont plutôt favorables. [...] Au contraire, nous on avait que des gens qui vraiment n'en pouvaient plus, de voir des usagers dans leur cage d'escalier, enfin qui n'attendent que ça ! Donc nous on est plus avec des gens qui pensent que ça va pacifier les relations avec les riverains, que ça va leur faciliter le quotidien.*² » Les opposants apparaissent alors comme une part restreinte des riverains.

¹ Article du journal *Le Monde*, « "Salle de shoot" : la légitimité de la "votation" à Paris contestée », publié le 16 avril 2013

² Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

Le pari de « l'intérêt collectif » sur « l'intérêt individuel » ?

La meilleure façon, selon les pro-dispositifs, de répondre à ces « irréductibles » et de leur prouver le bien fondé du projet, est d'ouvrir la salle comme le pense la coordonnatrice du comité de pilotage : « *Moi l'expérience que j'ai de ce genre de problème c'est que les craintes sont agitées avant qu'on ouvre. Une fois qu'on ouvre tout se passe bien et ça tombe. [...] La démonstration elle se fait dans les faits.*¹ » Cette démonstration dans les faits renvoie à un certain « pari », qui est l'ouverture de la salle avant les élections municipales et malgré les oppositions : « *Notre pari, malheureusement on n'a pas pu le remplir, le pari de Rémi Féraud c'était de dire : "Ecoutez, je le fais, je l'assume, et puis voilà je veillerai à ce que vous n'en ayez pas d'inconvénient. Et je comprends que vous ne fassiez pas confiance a priori mais je vais le faire."*² ». Ce pari est dans le même temps symbolique comme le dit l'association ESPT : « *En plus les élus de Paris étaient prêts à l'ouvrir avant même les élections, avant même les élections municipales, ce qui était quand même particulièrement courageux et symboliquement assez fort.*³ » Enfin, la coordonnatrice du comité de pilotage observe les limites de la concertation et juge que la mise en route concrétise un arbitrage de l'intérêt collectif au-dessus de l'intérêt individuel : « *Donc il y a un moment donné, il faut arbitrer, décider, et essayer de faire au mieux dans l'intérêt collectif. Que les gens défendent leur intérêt individuel je le comprends, il y a un moment où la puissance publique doit, voilà !*⁴ » Il s'agit ici de trancher en faveur de « l'intérêt collectif » face à « l'intérêt individuel ».

Nous pouvons nous demander si nous assistons ici à un basculement dans le mode de démocratie dans laquelle s'inscrit le projet. Jusqu'à présent, nous nous sommes basés, conformément à notre cadrage théorique, sur l'hypothèse d'une « politique procédurale » qui se rapproche de la démocratie dite « participative » où un bien commun territorial émerge d'ajustements entre acteurs [Lascoumes et Le Bourhis, 1998]. Mais les derniers éléments témoignent plutôt d'un retour de la « démocratie représentative » où les représentants élus des citoyens peuvent prendre seuls des décisions au nom de l'intérêt collectif [Callon et al., 2001]. On assiste alors à « l'affirmation officielle d'un intérêt général d'évidence, détenu par l'autorité publique » [Lascoumes & Le Bourhis, 1998]. Pour les promoteurs du projet, ces deux modes ne sont pas contradictoires : la démocratie procédurale ayant été poussée jusqu'à

¹ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

³ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

sa limite (c'est-à-dire, la prise de décision finale et effective), la représentation élue doit prendre le relai pour effectuer ce dernier mouvement. Lequel justifiera a posteriori que la démocratie procédurale a bien été menée jusqu'à son terme. Pour les opposants, il s'agirait d'un projet politique coopté par des élus locaux et nationaux aidés par des associations, et donc d'un abus de la démocratie représentative.

Nous sommes début octobre 2013, à un mois environ de l'ouverture de la salle, mais une décision du Conseil d'Etat va stopper net les acteurs.

4.2. Les deux épreuves des élections municipales et du changement de loi : comment soutenir un projet arrêté

Ces épreuves se déroulent du 8 octobre 2013 à aujourd'hui, après qu'une décision du Conseil d'Etat chamboule fortement le calendrier du projet. Cette décision porte atteinte à la validité juridique du dispositif.

4.2.1. L'avis du Conseil d'Etat ou le retour en force de la question légale

Le 8 octobre 2013, le Conseil d'Etat juge que le projet d'expérimentation n'est pas conforme à la loi de 1970 qui instaure toute consommation de drogue comme prohibé. Il conseille alors au gouvernement « d'inscrire dans la loi le principe de ce dispositif pour plus de garantie juridique ». En conséquence de cet avis, le projet est stoppé net, car les élus ne souhaitent pas aller à l'encontre de l'avis du Conseil d'Etat. Il est alors assez rapidement compris que rien ne se fera avant le résultat des élections municipales. Les porteurs du projet font face à une décision inattendue alors que les travaux d'aménagement allaient être lancés. Ils accusent le coup comme le dit la directrice de Safe : « *Le coup de frein a été brutal, et plutôt démotivant pour beaucoup d'acteurs.*¹ » Cette nouvelle donne une nouvelle temporalité au projet, avec un « coup de frein » et une attente des élections municipales.

L'avis du Conseil d'Etat provoque un retour de la question légale. Les porteurs du projet avaient prévu d'utiliser les lois de santé publique de 2004-2005 instituant les CAARUD. Selon cette loi, les CAARUD peuvent entreprendre toute expérimentation allant dans le sens du référentiel national de la réduction des risques. Mais l'avis du Conseil d'Etat juge cette loi insuffisante pour l'expérimentation du dispositif de SCMR. Cet avis a plusieurs conséquences juridiques. En tant que simple « avis », il n'interdit pas le lancement de l'expérimentation, mais il permettrait au Conseil d'Etat de se constituer partie prenante d'une action en justice à l'encontre des responsables de l'expérimentation. Deuxième conséquence, un décret passé en conseil des ministres ne permet plus de faire la modification légale suffisante, il est maintenant nécessaire de faire réaliser cette modification légale (qui serait un aménagement des lois de 2004-2005 et non une remise en cause de la loi de 1970) par le législateur.

Les interprétations

Les différents acteurs livrent des interprétations diverses de cet avis. D'abord, certains insistent sur le caractère purement juridique et dénué de tout point de vue sur le projet, comme

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

Gaïa : « *Le Conseil d'Etat n'a fait que lire à la lettre la loi actuelle qui est la loi de 1970, ou même la loi de santé publique de 2004, qui effectivement ne précise pas qu'on peut consommer dans un espace. C'est ce qui manque en fait. Ils n'ont pas regardé le projet, ils n'ont pas du tout commenté le projet.*¹ » La coordonnatrice du projet de comité de pilotage rejoint cette analyse : « *Le Conseil d'Etat a un avis juridique : "C'est contraire à la loi, ce n'est pas contraire à la loi."*² » Cette considération permet aux acteurs pro-dispositif tel Action Barbès d'affirmer que, au contraire de ce qu'ont prétendu certains opposants selon eux, le Conseil d'Etat n'a pas jugé le principe du dispositif : « *Il [le Président de l'association PCD] fait comme si le Conseil d'Etat avait porté un jugement définitif sur le truc. Le Conseil d'Etat n'a pas porté un jugement sur le truc ! Il a dit : « En l'état actuel du droit, c'est pas possible. » C'est pas pareil !*³ » Ces acteurs identifient donc le problème comme juridique, ce qui ne remet pas en cause le principe du dispositif.

Cependant, le Président de l'association ESPT interprète autrement cette décision : « *Je considère que c'est un avis politique, pas un avis d'expert.*⁴ » Pour étayer ces propos, le Président d'association affirme que les experts juridiques auxquels il s'était adressé considéraient que la législation existante permettait l'expérimentation : « *Nous on considère que le référentiel RDR de 2004-2005 autorise toutes les expérimentations, que ça n'est qu'une expérimentation, que c'est pas de nature différente comme expérimentation que la mise en vente libre des seringues.*⁵ » En reprenant les premiers pas de la RDR, le Président d'association juge que l'expérimentation n'est pas de nature à sortir de la loi. Il compare également le principe de la salle à celui de l'expérimentation Education aux Risques Liés à l'Injection (ERLI), mise en place par Gaïa et le CAARUD Sida Paroles dont il est responsable, pendant laquelle une personne habilitée éduque un usager à une injection sécurisée, puis encadre cette injection qui peut se faire avec un produit réel amené par l'utilisateur. Avec la salle, « *on ne franchit pas un nouveau pas* » déclare le Président d'ESPT.

Pour les opposants locaux, cet avis du Conseil d'Etat est une démonstration supplémentaire de l'amateurisme et de la précipitation du projet. La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle signale que le caractère illégal du dispositif était connu de tous. Pour preuve, elle pointe les appels de la Mairie de Paris à la Ministre de la Santé, qui demandaient un texte pour autoriser l'ouverture du dispositif. L'aspect juridique finalement non traité est

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

³ Entretien avec un membre de l'association Action Barbès, le 4 janvier 2014

⁴ Entretien avec le président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

⁵ Entretien avec le président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

considéré comme une autre facette du projet qui n'a pas été prise en compte par les porteurs du projet. La position délicate des acteurs de la RDR engendrée par la décision est jugée comme ridicule¹. Brièvement dit, l'avis du Conseil d'Etat fonctionne telle une preuve a posteriori de l'incompétence des porteurs du projet pour la représentante du Collectif boulevard de la Chapelle.

Les questionnements

Les acteurs s'interrogent sur la demande d'avis qui a été réalisée auprès du Conseil d'Etat. En effet, la demande de cet avis n'était nullement obligatoire. Cette demande a été formulée par un acteur gouvernemental, mais dont l'identité reste floue : est-ce la MILDT, un Ministère en particulier (Santé, Intérieur, Justice), ou le cabinet du Premier Ministre ? Dans quel but a été faite cette demande ?

En premier lieu, certains acteurs pro-dispositifs voient dans cette demande d'avis un procédé de protection des personnels de la salle à l'encontre d'action juridique éventuelle, comme le défend la coordonnatrice du comité de pilotage : « *Le cabinet du Premier Ministre a considéré qu'il valait mieux, pour être sûr qu'on ne se mettait pas en difficulté, qu'on ne mettait pas les professionnels qui allaient travailler là, la Ville etc. en difficulté, qu'il fallait un avis du Conseil d'Etat.*² » La demande d'avis au Conseil d'Etat est dans ce cas un moyen de protéger le projet. C'est en quelque sorte la version officielle. Pour certains acteurs comme le Président de l'association ESPT, le flou subsiste quant à savoir qui est derrière la demande : « *C'est marrant parce que moi je n'arrive pas très bien à savoir qui a demandé l'avis du Conseil d'Etat.*³ » Cette assertion traduit un manque de transparence de la part du gouvernement, qui explique pourquoi d'autres pistes d'explication sont exprimées.

En second lieu, c'est la piste d'un « sabotage » qui est évoquée. Le gouvernement, soudainement en doute, aurait demandé cet avis pour saborder le projet de manière consciente. Une idée que la plupart des acteurs ont évoquée mais qu'ils n'ont pas retenue et à laquelle ils ne croient pas. Néanmoins, le représentant de Coordination Toxicomanie maintient cette thèse comme valable : « *Il est pour moi une véritable interrogation de voir que la Mildt a décidé de solliciter le Conseil d'Etat pour un avis. [...] On a cédé à une poignée d'habitants. Ils avaient des raisons parfaitement légitimes de dire qu'ils n'avaient pas envie de l'avoir là. Il ne s'agit pas de remettre ça en cause. Mais par contre, on n'a pas créé un*

¹ Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

³ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

mouvement qui fasse que cette expression de l'égoïsme singulier, particulier, de deux bâtiments et de quelques personnes un peu actives, puissent être noyée dans une approche plus raisonnée où chacun aurait vu qu'il y avait quand même de l'intérêt à ce qu'un dispositif, malgré toutes les imperfections que j'ai soulignées de mon point de vue, puisse se mettre en place, comme une première étape.¹ » Pour Coordination Toxicomanie, le sabotage prendrait source dans la contestation des habitants, qu'un portage plus ample du projet aurait « noyé », et dont le gouvernement aurait finalement craint suffisamment pour tenter de mettre un terme au projet. D'autres acteurs, comme Gaïa, affirment que les riverains n'ont joué aucun rôle dans la demande d'avis au Conseil d'Etat.

Mais la piste la plus appuyée, c'est celle révélant une négligence commise par le gouvernement. Nous avons vu lors de la première partie que la première recommandation de l'association ESPT souhaitait que l'Etat « adopte les dispositifs juridiques » nécessaires. L'Etat n'aurait tout simplement pas rempli son rôle ; il aurait manqué son but en demandant un avis au Conseil d'Etat dont il aurait cru à tort qu'il serait favorable. Ce n'est donc pas un sabotage mais un raté révélateur d'un rôle qui n'aurait pas été assez pris en considération par l'Etat, dont on découvre toute la « frilosité » alors qu'il devait apporter son soutien. D'où l'expression chez certains acteurs d'un certain ressentiment envers les services gouvernementaux, et l'impression d'avoir été « envoyés au casse-pipe »². Ce sont les premiers éléments d'un dérèglement entre les acteurs locaux et nationaux, d'autant que les acteurs de l'échelon national (Jean-Marie Le Guen entre autres) étaient bien au courant des difficultés juridiques de la RDR.

4.2.2. Les élections municipales, un retour à la « démocratie représentative » ?

D'octobre 2013 à mars 2014, la mise en forme du projet est gelée mais les acteurs se positionnent en vue des élections municipales. Ces dernières sont remportées par les socialistes à l'Hôtel de Ville comme dans le 10^{ème} arrondissement, ce qui conserve une possibilité de mise en place du dispositif.

Le maintien des positions

Comme nous l'avons vu plus haut, le report du projet donne une nouvelle temporalité au projet. Pour l'association VGNE, ce nouveau temps est l'occasion de redéfinir le projet selon leur cahier des charges. Son Président explique avec quels mots il s'adresse à la

¹ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

² Ici certains acteurs ont préféré conserver un anonymat complet

municipalité : « *Voilà la liste que nous faisons, les points plus les points moins. S'il-vous-plait essayez de nous résoudre ce problème dans une politique globale. Mais nous estimons que votre opération est une opération précipitée. Profitez de cet instant, de cet espace-temps. Prenez le temps de l'inscrire dans une véritable politique.*¹ » L'association attend donc de la municipalité une reformulation du projet. De son côté, Action Barbès demande au maire sortant de maintenir ses engagements. C'est cette deuxième solution qui est choisie, comme l'explique le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud qui s'exprime à propos du projet de SCMR : « *C'est inscrit noir sur blanc dans le programme du maire sortant.*² » L'installation de la salle apparaît effectivement sur son programme « Le 10^e qui ose », avec le soutien d'Anne Hidalgo candidate PS à la Mairie Centrale³. Et pour la coordonnatrice du comité de pilotage, il n'y a pas de reformulation prévue du projet : « *On a gardé l'emprise, on a tout gelé. Donc si demain le gouvernement l'autorise, si demain il y a une loi qui dit "c'est autorisé", six mois après ou trois mois après on ouvre. Il y a tout, tout est prêt.*⁴ » La demande de reformulation du projet n'est pas prise en compte. La municipalité en place opte pour un statu quo, et se met en position d'attente d'un changement de loi.

La candidate de l'UMP Déborah Pawlik se prononce contre le projet. Cette dernière réalise un score de 21,47% au premier tour, tandis que Rémi Féraud remporte 44,35% des suffrages exprimés. Au second tour, elle est l'unique adversaire de Rémi Féraud qui l'emporte avec 66,04% des suffrages exprimés. En 2008, Rémi Féraud avait gagné au second tour avec un pourcentage de 74,86% face au représentant de l'UMP.

Des interprétations divergentes

Pour les promoteurs du dispositif, ces résultats constituent une preuve de l'adhésion des riverains. Le directeur de Coordination Toxicomanie déclare : « *Si ça avait été un dispositif où il y ait une mobilisation très importante de rejet, Rémi Féraud le maire du 10^{ème}, qui quand même a porté très fortement ces questions-là, il n'aurait pas été réélu avec 64% des voix.*⁵ » La directrice de Safe interprète également ces résultats, et en particulier ceux des bureaux de vote à proximité du 39 boulevard de la Chapelle : « *Personnellement, quand on voit le bureau de vote qu'est à proximité, très en faveur de Rémy Ferraud, ça me conforte*

¹ Entretien avec le Président de l'association VGNE, le 3 janvier 2014

² Entretien avec le directeur-adjoint du cabinet de Rémi Féraud, le 3 mars 2014

³ Programme du Parti Socialiste aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, « Le 10^e qui ose », p. 2

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

⁵ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

dans l'idée que les gens du coin sont plutôt favorables.¹ » L'esseulement des opposants est donc confirmé, pour les promoteurs du projet, par les résultats des élections. La représentante du Collectif boulevard de la Chapelle estime quant à elle que ces résultats s'expliquent par la « culture de gauche » de l'arrondissement mais n'est pas un vote d'adhésion au projet².

La consultation de l'électorat renouvelle la « démocratie représentative » [Callon *et al*, 2001]. Elle réactive la légitimité du Maire sortant à exercer sa fonction de décideur. Pour les promoteurs du projet, ces résultats valident l'adhésion des riverains au dispositif. Ils se saisissent donc, de la même manière qu'au moment de la décision définitive d'expérimentation, des processus de la « démocratie représentative » pour valider la mise en forme procédurale du projet.

4.2.3. Le début d'une nouvelle épreuve : le changement de loi

Supporter un changement de loi...

Nous avons vu que les promoteurs du projet ont analysé le problème actuel comme juridique. Il convient alors, pour faire avancer les choses, de supporter un changement de loi. Ce changement de loi relevant des élus, les défenseurs du projet considèrent le problème uniquement « politique ». Comme le dit Action Barbès : *« La pression est devenue 100% politique. La réalisation du projet aujourd'hui, elle dépend entièrement de la volonté politique, même pas de la Mairie de Paris, en fait du gouvernement.³ »* Cette analyse est rejointe par Gaïa : *« C'est des problèmes de politique... Nous on a décidé de jouer le jeu jusqu'au bout. Et de dire qu'on s'est engagé dans cette histoire-là, et on va aller au bout de ce processus.⁴ »* La tendance est donc à la réaffirmation de l'engagement comme le dit la directrice de Safe : *« On a maintenu, vis-à-vis des partenaires institutionnels, politiques et autres, ce discours très ferme et de vigilance sur la situation.⁵ »* Cette vigilance s'ajoute au maintien et au renouvellement d'une pression, comme pour Action Barbès : *« La seule chose que l'on va faire pour la salle de consommation c'est de mettre la pression.⁶ »* Sur la même tonalité, la directrice de Safe déclare : *« De toute façon on va pousser jusqu'à ce qu'on obtienne gain de cause. Je pense qu'on a quand même un groupe militant assez battant pour faire ce qu'il faut... On va y arriver mais... Nous mettons longtemps. On en est déjà à cinq*

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

² Entretiens téléphoniques non enregistrés avec une représentante du Collectif boulevard de la Chapelle, les 15 et 22 avril 2014

³ Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 4 janvier 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁵ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

⁶ Entretien avec un membre d'Action Barbès, le 4 janvier 2014

ans.¹ » Cette dernière assertion est particulièrement intéressante, puisqu'elle renvoie l'exercice de pression comme un acte militant.

Assiste-t-on finalement à un retour en arrière ? La dernière déclaration de la directrice de Safe peut nous faire penser que oui. Elle fait appel au « groupe militant » et nous renvoie au début du projet, c'est-à-dire à la constitution du Collectif du 19 mai, en 2009. Nous retombons effectivement sur le tableau initial donnant à voir un groupe militant convaincu faisant pression sur des élus. Cependant, le groupe des pro-dispositifs s'est étoffé et diversifié : il comprend non seulement des associations de RDR mais également des riverains, des élus locaux et des autorités comme la Police.

Nous pouvons nous interroger sur la nature du changement de loi demandé : ce changement concerne, comme dit plus haut, le référentiel de RDR et non, comme on l'a dit, la loi de 1970 qui est pourtant à l'origine de l'avis du Conseil d'Etat. Encore une fois, la cadre prohibitionniste n'est pas en remis en cause. Carrier souligne qu'une telle remise en cause ferait perdre un temps précieux aux promoteurs de la RDR, en plus de leur demander une débauche d'énergie bien plus grande et probablement vaine [Carrier, 2003].

Notons enfin que si s'effectue effectivement ce changement de loi, donnant naissance ensuite à plusieurs projets de SCMR, on assisterait alors à un mouvement contraire à ce qu'il a été observé pour les autres dispositifs de RDR. En effet, pour l'une des premières fois, une base légale relativement forte serait accordée à un nouveau dispositif avant que celui-ci ne voit le jour (à l'inverse des programmes d'échange de seringues par exemple).

... ou passer outre ?

Faudrait-il, en lieu et place de supporter un changement de loi, passer outre ? C'est ce que souhaiterait le Président de l'association ESPT. Ce dernier explique ce souhait : « *La question qui se pose aux associations et à la Ville de Paris, c'est : est-ce qu'on passe outre la décision du Conseil d'Etat ? [...] Moi ma position c'est qu'il faut y aller ! C'est qu'il faut y aller, on en ouvre une et puis voilà ! Et puis on verra bien, on verra bien ce qu'il se passe, si le nouveau Ministre de l'Intérieur vient mettre les gens de Gaïa, de Sida Paroles, en prison. Je suis convaincu que non.*² » Le Président d'association juge que l'ouverture de la salle n'aboutirait à aucune décision juridique en défaveur des porteurs du projet, mais seulement à une réprobation légère et sans conséquence de la part des représentants du gouvernement. Il considère également que les acteurs sont suffisamment regroupés : « *On a des élus, a des*

¹ Entretien avec la directrice de Safe, le 7 avril 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

associations, on a l'AFR, on a l'ARS.¹ » Le Président de l'association ESPT s'appuie donc sur le rassemblement des acteurs et sur le consensus local pour justifier une ouverture de la salle.

Pour le Président, l'initiative d'une ouverture sans changement de loi serait un retour au caractère militant des associations : *« Donc maintenant c'est un peu une question de lobbying des associations. [...] D'une manière générale, la réduction des risques, elle a commencé évidemment chaque fois au-delà de la ligne. C'est aussi ça qui est intéressant dans ce mouvement, dans ce qu'il a encore aujourd'hui de militant. [...] C'est un mouvement militant, comme tous les mouvements qui s'intéressent aux populations de la rue, aux populations exclues. [...] On est clairement dans ce champ-là. Et il faut que la RDR y reste tant qu'elle n'a pas poussé la dernière frontière.² »* Pour le Président, l'ouverture permettrait de concrétiser une nouvelle étape dans la réduction des risques : *« La prise en charge des toxicomanes s'est progressivement construite, toujours, en poussant le bouchon au-delà de la ligne. Là la ligne elle est clairement, la ligne, c'est le sujet que vous abordez, les salles de consommation, et donc il faut absolument pousser le bouchon au-delà de la ligne. Et donc arriver à ça. Et pour ça, on est forcément à la limite de la légalité !³ »* Comme dans la volonté de « pression » envers les élus pour un changement de loi, nous retrouvons dans le discours du Président d'ESPT le même souhait d'un retour à la fibre militante des associations de RDR, aidées de leurs nouveaux alliés.

L'incertitude

En avril 2014, les acteurs sont mitigés dans leurs prévisions : jusqu'à quand l'ouverture de la salle est-elle repoussée ? Va-t-elle enfin voir jour ? La coordonatrice du comité de pilotage examine : *« Compte-tenu des difficultés politiques dans lequel est le gouvernement actuel, compte-tenu du positionnement, que je comprends, de Valls et de Hollande, qui consiste à dire que les sujets de société on ne veut plus parce qu'avec le mariage pour tous, "on a donné c'est bon". Moi, à titre personnel, bien qu'on me dise le contraire, je suis convaincue que ce projet ne se fera pas dans les mois, dans l'année 2014...⁴ »* C'est à peu près le même constat pour le directeur de Coordination Toxicomanie : *« Depuis le mariage pour tous, je n'ai pas l'impression qu'il y aura une grande*

¹ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

² Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

³ Entretien avec le Président de l'association ESPT, le 7 mai 2014

⁴ Entretien avec la coordonatrice du comité de pilotage, le 11 avril 2014

enthousiasme, énergie, à développer ces réformes sociétales !¹ » L'accent est posé sur la prudence du gouvernement.

En premier lieu, l'incertitude montre que les acteurs ont quelque peu perdu confiance dans les déclarations gouvernementales. Ensuite, l'évocation du « mariage pour tous » nous renseigne de plusieurs façons. D'abord, la comparaison nous fait penser que certains acteurs associent bien la création des SCMR avec une mesure sociétale, qui suscite donc « la morale » et l'organisation de la société, et justifie donc le processus de dépolitisation censée restreindre cette dimension puisqu'elle est la plus sensible. De plus, le gouvernement ayant « laissé des plumes » lors de cette controverse, il est considéré comme plus frileux pour faire avancer ce genre de mesures. Tout se passe comme si avec l'affaiblissement du gouvernement en place, la « fenêtre d'opportunité » ouverte pour les pro-dispositifs s'était réduite.

En août 2014, on en sait un peu plus quant à la suite du projet. Le 27 janvier 2014, la présentation du plan d'action 2013-2015 prévoit l'ouverture de 3 salles dont 2 en Province². Le 19 juin 2014, la ministre de la Santé déclare dans sa présentation des orientations de la future loi de Santé : « *Il conviendra de définir le cadre de l'expérimentation* » des SCMR³. Dans une interview accordée au *Journal Du Dimanche* en juin 2014, Rémi Féraud ne voit pas une implantation du dispositif avant 2016, le temps de l'adoption de la loi de Santé⁴.

4.2.4. Que reste-t-il de la mise en forme du projet ?

Malgré son arrêt, la mise en forme du projet a cependant changé certaines relations et certaines actions sur le territoire, notamment avec la mise en place d'une nouvelle brigade de police.

La Brigade Spécialisée de Terrain : quel changement pour le territoire ?

La mise en place de cette Brigade Spécialisée de Terrain (BST) constitue le seul changement concret sur le territoire de la gare du Nord. Cette BST agit sur une emprise territoriale centrée sur la gare du Nord, comme le dit le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement qui précise son rôle : « *Une Police très concrète et très pratique, qui est implantée, qui connaît le territoire, qui s'implique, qui s'approprie la population du*

¹ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

² Discours de Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Cérémonie des vœux aux partenaires et à la presse, lundi 27 janvier 2014

³ « Marisol Touraine présente les orientations de la loi de santé », disponible sur <http://www.sante.gouv.fr/>, le 19 juin 2014

⁴ « Féraud : "On peut envisager l'ouverture d'une salle de shoot à Paris en 2016" », dans Le Journal Du Dimanche en ligne, <http://www.lejdd.fr/>, publié le 19 juin 2014

territoire, qui s'approprie les problèmes, et qui a la capacité à la fois d'être sympa, c'est-à-dire d'aller voir les gens, de discuter avec eux, et en même temps d'être assez énergique, assez dissuasive avec les délinquants qui empiètent sur la voie publique.¹ » Cette brigade permet selon le Commissaire de fournir des informations aux acteurs de la RDR : « Il y a un système d'échange asymétrique : donc nous on leur donne de l'info mais on n'en reçoit pas.² » La représentante de Gaïa revient sur la formation à la RDR de ces officiers : « On a ça, 25 policiers que nous on a vus, dont on a fait une sensibilisation à la réduction des risques, qu'on a vus qu'on voit sur le terrain.³ » Elle en observe quelques conséquences positives : « On a pu faire pas mal de séances qui ont des répercussions assez positives et assez rapides sur le terrain. Avec des policiers qui sont venus nous trouver sur le camion, avec une autre démarche, en disant que ça n'avait pas de sens d'arrêter les gens.⁴ » Mais cette présence policière « casse plutôt le lien qu'on met en place plutôt que ça ne le renforce » selon elle. Les effets se mesurent sur la récupération des seringues pour Coordination Toxicomanie : « On est à 6% de récupération sur cet automate [rue de Maubeuge] qui, dans les bonnes périodes, récupère 30% de matériel.⁵ » Pour autant, le directeur de Coordination Toxicomanie n'incrimine pas la brigade mais identifie plutôt un effet mécanique de la présence policière sur cette baisse de récupération.

Ce changement a donc deux effets quelque peu contradictoires. D'un côté, la BST concrétise et institue le rapprochement des services de Police avec les associations de RDR, notamment dans son fonctionnement sur le territoire. De l'autre, elle freine « mécaniquement », et on peut le penser « contre son gré », les actions de ces mêmes associations de RDR. D'autres effets escomptés, sur la tranquillité publique par exemple, ne peuvent pas encore être mesurés.

Quels changements relationnels durables ?

Tentons d'identifier ce que sont les changements relationnels induits par le travail que nous avons relaté. Premièrement, nous pouvons constater un rapprochement entre les associations de RDR et la municipalité PS de la Ville de Paris, en particulier la Mairie du 10^{ème} arrondissement. Ce rapprochement s'est affirmé grâce à leur travail commun, mais également à la position du maire Rémi Féraud qui a maintenu ses positions lors de la

¹ Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

² Entretien avec le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement, le 7 mai 2014

³ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁴ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

⁵ Entretien avec le directeur de Coordination Toxicomanie, le 14 avril 2014

campagne municipale. Cette position lui permet de récolter la confiance des associations, qui ont apprécié son engagement.

Mais ce travail commun peut également constituer une gêne, comme l'exprime la coordonnatrice du projet pour Gaïa : « *On s'est sentis entre deux nous parce qu'on a été proches avec la Mairie de fait, puisqu'on devait monter le projet avec eux. Du coup, assez proches de certains enjeux politiques, sans être dedans non plus du tout, enfin... Là pour le coup ce n'est pas notre truc et on n'est pas compétents là-dessus et on essaie de rester extérieur à ça. Même si on se sent un peu instrumentalisés parfois.*¹ » Le rapprochement des associations de RDR avec des enjeux politiques est quelque chose de peu souhaité par ces associations, dans la crainte d'une « instrumentalisation ».

Deuxièmement, il s'agit du rapprochement entre les associations de RDR et la Police, malgré des actions à effets concurrents sur le territoire. Les deux types de personnel se rencontrent plus régulièrement, le Commissaire intérimaire du 10^{ème} arrondissement admet que la dimension « de projet » de la mise en forme du dispositif a obligé à un travail commun. La représentante de Gaïa évalue une amélioration des relations et de la compréhension des rôles de chacun.

Il est assez difficile de juger d'un rapprochement entre les habitants et la municipalité. Dans le cas d'Action Barbès, la continuité des bonnes relations avec la Maire du 10^{ème} arrondissement est évidente. En ce qui concerne les opposants, en particulier le Collectif boulevard de la Chapelle, on observe plutôt une incompréhension et donc une cassure avec leur Mairie.

En troisième lieu, il y a eu un rapprochement entre les habitants et les associations de RDR. D'abord, nous pouvons affirmer que la médiatisation du projet ou les nombreuses rencontres entre porteurs du projet et habitants ont conduit à une meilleure connaissance de ces derniers vis-à-vis des actions de réduction des risques. En outre, les représentants de ces associations continuent à se rencontrer comme l'explique la coordonnatrice du projet pour Gaïa : « *On a des liens, et on les a recontactés récemment. La directrice a vu le Collectif début février avec mon collègue. On voit le Président de Gares de Nord et de l'Est à la fin du mois. Donc on se revoit pour faire le point.*² » Un dialogue s'est donc établi entre les associations de RDR et les habitants. Les acteurs notent également une évolution des opinions à propos de la RDR en termes d'acceptabilité et de compréhension.

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

² Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

Il est à noter que ces rencontres se font davantage lorsqu'un changement de position gouvernemental se fait entendre : « *En fait ils sont venus vers nous parce qu'en janvier, lors des vœux de la Mildt, la Présidente a redit effectivement qu'elle voulait qu'une salle de consommation ouvre d'ici la fin de l'année, du coup ça les réactive un petit peu en se disant : "Qu'est-ce qui s'est passé ?" Nous, concrètement, rien.¹* » Cette dernière assertion pointe ce que l'on peut considérer comme un dérèglement entre les porteurs du projet et les instances gouvernementales. Le manque de transparence et d'information venant de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) renforce le flou et l'incertitude à son égard qui avaient été mis à nus lors de l'avis du Conseil d'Etat. Les acteurs locaux, opposants ou non, sont réduits à la simple formulation de conjectures pour juger de l'avenir du projet.

Il y a eu donc bien des « changements de relation entre les acteurs impliqués », accompagné d'un « processus d'apprentissage », ce qui montre, selon Lascoumes, qu'il y a bien eu production d'un nouveau bien commun à travers le tournoi. « Les divergences, voire les oppositions passées demeurent mais elles sont contournées ou canalisées dans un nouveau chaînage d'intérêts et de positions où chacun conserve sa spécificité tout en ayant acquis un nouveau mode d'échange avec les autres » [Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p.56]. Les acteurs ont su malgré leurs oppositions construire un même objet et cette construction a permis une meilleure compréhension de leurs pratiques respectives et des intérêts de chacun.

¹ Entretien avec la coordonnatrice du projet pour Gaïa, le 16 avril 2014

Conclusion Troisième partie

La première épreuve est celle de la recherche de l'adhésion des riverains au projet. Cette adhésion fait partie de la mise en forme du projet. Pour la construire, les défenseurs du projet font bloc, s'inscrivent dans une démarche qu'ils considèrent comme pédagogique et s'appuient sur les identités d'action de chacun. La Mairie fait appel à son identité d'action de collectivité locale pour se positionner en meneur de concertation et l'organiser. L'identité d'action d'expert de terrain des associations de RDR est appelée pour expliquer le principe du dispositif et faire partager leur diagnostic, c'est-à-dire pour unir les qualifications considérées comme concurrentes. Ici, l'on a vu que l'expertise était utilisée pour répondre directement aux arguments des riverains. L'identité d'action de gardien de la sécurité de la Police est elle aussi invoquée pour être garante de l'encadrement du dispositif. L'association Action Barbès joue sur son identité d'action de représentant des habitants pour montrer une adhésion au projet, en même temps qu'elle accompagne la démarche d'information et de pédagogie.

L'association VGNE et le Collectif boulevard de la Chapelle refusent de donner leur adhésion au projet. L'association VGNE utilise son identité d'action de critique et d'alerteur pour organiser la contestation et la communiquer. Le Collectif boulevard de la Chapelle utilise son identité d'action de riverains du dispositif pour être reconnue. Ensemble, ils font valoir des qualifications concurrentes à celles des porteurs de projet, et demandent une reformulation du dispositif. Une relation de dialogue s'ouvre entre ces opposants et l'association Gaïa, dans une moindre mesure avec la Mairie d'arrondissement.

Les porteurs du projet disqualifient le mouvement de deux façons. D'une part, ils utilisent le travail de qualification effectué en amont pour mettre en valeur leur « pragmatisme » et renvoient donc les opposants à une vision non-pragmatique, donc non-rationnelle. D'autre part, ils utilisent la mise en forme du projet pour qualifier de NIMBY le mouvement des opposants locaux. Parallèlement, ils minimisent le mouvement en l'attribuant à un groupe de personnes peu nombreuses mais actives. Enfin, ils en appellent à l'identité d'action de décideurs de la Mairie pour faire valoir « l'intérêt collectif ».

La décision du Conseil d'Etat, en instaurant un retour en force de la question légale, pourrait mettre à mal la mise en forme du dispositif. C'est pourquoi les porteurs du projet insistent sur la portée uniquement juridique de l'avis et réfutent que l'avis ait été porté sur le principe même du dispositif.

Lors de l'épreuve des élections municipales, l'identité d'action de décideur des représentants de la Mairie est remise en question, mais temporairement seulement. Les

résultats des élections leur confèrent de nouveau cette identité. Pour les porteurs du projet, ces résultats prouvent le caractère réduit de l'opposition locale.

Dans la nouvelle épreuve qui se dessine, celle du changement de loi (ou de son contournement), la réactivation de l'identité d'action militante des associations de réduction des risques semble apparaître. De plus, c'est à la scène locale de faire pression à nouveau sur les acteurs nationaux.

Conclusion générale

Revenons à notre question centrale : comment un dispositif peu connu, controversé, sans assise légale et accusé par certains acteurs de générer des nuisances parvient-il néanmoins à prendre forme localement ? Notre hypothèse était que cette mise en forme emprunte les modalités de la construction du bien commun et qu'elle s'appuie principalement sur un processus de dépolitisation permettant de mettre d'accord les acteurs nécessaires et de contrecarrer les opposants.

Même si l'on en constatera également les limites, on peut affirmer que la mise en forme du projet s'est bien faite dans un processus délibératif où une multiplicité d'acteurs ont été amenés à prendre part à la mise en forme du projet, que ce soit depuis les premiers actes militants et politiques faisant de Paris une ville candidate jusqu'aux choix des modalités du dispositif en passant par sa justification auprès des habitants. Durant ces épreuves, chaque acteur a mobilisé une ou plusieurs de ses identités d'action. Cette mise en forme a demandé une unification, dans une certaine mesure car certaines divergences ont subsisté, des qualifications du territoire, à laquelle a contribué grandement l'expertise des associations de RDR. De plus, le « tournoi » a bien contribué à changer certaines relations d'acteurs, à en élargir le cercle et à modifier les modes d'échange.

On peut suggérer plusieurs pistes expliquant pourquoi ce mode délibératif a été dominant. D'abord, notons que l'implantation du dispositif nécessite, techniquement parlant, de multiples acteurs dont chacun utilise une ou plusieurs de ses compétences. En outre, nous avons souligné l'importance des « guides » dans la mise en forme du dispositif ; or ces guides exigent cette multiplicité d'acteurs et ce mode partenarial, en s'appuyant sur les expériences passées. Parallèlement, plus la coalition ainsi formée est large, plus elle permet de faire front aux contestations, et donc d'en faire un dispositif moins controversé. Enfin, les acteurs peuvent voir dans le projet des intérêts personnels (grâce aux nombreux attraits des SCMR) ou des menaces (à cause de leur caractère controversé) et donc ont tout intérêt à participer à sa formulation.

Ce processus conduit, progressivement et « naturellement », a transformé le projet puisque celui-ci doit s'ajuster aux intérêts et aux craintes de chacun, en plus de devoir s'adapter au territoire dont on a vu les besoins et les contraintes. De cette manière, on voit comment le projet mis en forme en octobre 2013 est différent de celui idéal voulu par les promoteurs initiaux. C'est par ses ajustements par exemple que grandit l'objectif de

tranquillité publique et la réaffirmation de mesures plus sécuritaires, validant ainsi la thèse que les SCMR ne remettent pas en cause voire renforce l'approche prohibitionnisme.

Nous avons vu comment les procédés de « dépolitisation » par l'expertise ont aidé les promoteurs du dispositif. D'une part, elle permet d'unir les qualifications du territoire et de donner une définition du problème qui soit en correspondance avec l'idée et le principe du dispositif, en plus d'en garantir une publicité efficace. Elle permet également de donner une base d'entente entre les acteurs sur la mise en forme du dispositif, et de contrecarrer les arguments des opposants dans un dernier temps.

Le dispositif s'en retrouve davantage connu, moins controversé car se sont ralliés à son soutien de nombreux d'acteurs dont beaucoup sont convaincus qu'il n'aurait pas, dans sa mise en forme, généré de nuisances.

Quelques limites toutefois sont à signaler.

Premièrement, le report inattendu du projet traduit un manque ou un raté, à un moment donné, dans la mise en forme du dispositif. C'est vraisemblablement au niveau de l'Etat que l'ajustement juridique a été sous-estimé ou n'a pas été fait, conduisant au report du projet. En considérant l'Etat comme un acteur, il y a donc eu échec dans le processus délibératif. Il y a eu défaillance dans le non-traitement de l'assise légale floue.

La seconde limite concerne la mobilisation des habitants s'opposant au projet. Ces associations riveraines seraient-elles ces « minorités qui, monopolisant par des coups de force médiatiques (pétitions, manifestations) un espace social laissé vacant, empêchent tout dialogue » ? [Reynaud, 2001, p.4]. On peut penser que non car un dialogue s'est bel et bien établi. Pourtant ces opposants n'ont pas réellement eu l'opportunité d'apporter directement des ajustements au projet. En plus de la plus traditionnelle accusation d'égoïsme, la dépolitisation appuyée par l'expertise qui guide les tenants du projet a cette conséquence qu'elle permet l'accusation de l'opposition comme « irrationnelle » et donc non apte à entrer dans le débat, quand bien même certains arguments de cette opposition auraient toute place à entrer dans le tournoi afin d'ajuster eux aussi le projet.

Le projet n'est pas abandonné et les mois ou années qui viennent verront peut-être la salle de consommation ouvrir ses portes. Une nouvelle analyse de sa mise en forme, jointe à celle de son fonctionnement, pourrait offrir de nouvelles réponses à nos questions.

Bibliographie

Méthodologie

BEAUD S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, p. 226-257.

BECKER H. S., *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, Paris, 2002, 352 p.

PETONNET C., « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme*, volume 22, n°4, 1982, p. 37-47.

Construction du raisonnement scientifique

LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol.11, n°42, 1998, p. 37-66.

Dépolitisation, expertise, instruments de l'action publique

CARRIER N., « Une dépolitisation hygiénique : les lieux d'injection de drogues illicites comme stratégie de réduction des méfaits. », *Déviance et Société*, vol.27, n°1, 2003, p. 59-76.

CARRIER N., QUIRION B., « Les logiques de contrôle de l'usage des drogues illicites : La réduction des méfaits et l'efficacité du langage de la périllisation », *Drogues, santé et société*, vol. 2, n° 1, 2003.

CRESPIN R., « Quand l'instrument définit le problème. Le cas du dépistage de drogues dans l'emploi aux Etats-Unis », in GILBERT C., HENRY H., *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, La Découverte, Paris, 2009, p. 215-236.

LASCOUMES P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 229.

LASCOUMES P., « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, n°103, 2002, p. 369-377.

LASCOUMES P., « Gouverner par les cartes », *Genèses*, n° 68, 2007/3, p. 2-3.

LASCOUMES P., LE GALÈS P., « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in LASCOUMES P., LE GALÈS P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po « Académique », 2005, p. 11-44.

Analyse des politiques publiques, formes de la démocratie

BARTHE Y., CALLON M., LASCOUMES P., *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001, 357 p.

KINGDON J., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Longman, 2^e édition, 2003.

Politiques publiques en matière de drogue

CHAPPARD P., COUTERON J.-P., *Salle de shoot. Les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La Découverte, Paris, 2013, 201 p.

JAUFFRET-ROUSTIDE M. et al., « Supervised consumption rooms: The French Paradox », *International Journal of Drug Policy*, vol. 24, n°6, 2013, p. 628-630.

KUBLER D., « Les acteurs associatifs dans l'*advocacy coalition framework* : application aux politiques publiques de lutte contre la drogue en Suisse. », *Pyramides*, n°6, 2002, p.83-102.

LE NAOUR G., *Drogues, sida et action publique. Une très discrète politique de réduction des risques*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 274 p.

REYNAUD J., « Réduction des risques, représentations sociales et élus locaux », *Swaps*, n°21, 2001, p. 15-17.

TRESPOS J.-Y., « La force des dispositifs faibles : la politique de réduction des risques en matière de drogues », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°114, 2003, p. 93-108.

Implication citoyenne et concertation

CEFAI D., LAFAYE C., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier » in CEFAI D., TROM D., (dir.), *Les formes de l'action collective*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, p. 995-228.

COPPEL A., « Le panel citoyen dans le quartier de Stalingrad à Paris. Une expérience de démocratie locale », in *Cosmopolitiques, Aïmons la ville*, Editions de l'aube, n°8, 2004, 9 p.

NOYER J., RAOUL B., « Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Études de communication*, 2010.

TROM D., « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49^e année, n°1, 1999. p. 31-50.

Intégration dans les villes

LE NAOUR G., HAMANT C., CHAMARD-COQUAZ N., *Faire accepter les lieux de réduction des risques : un enjeu quotidien*, CERPE, DGS, Lyon, 2014, 100 p.

La gare du Nord et ses alentours

KLEINMAN J., « The Gare du Nord: Parisian Topographies of Exchange », *Ethnologie française*, vol.42, 2012, p. 567-576.

LESCROEL F., « Vie de quartier et toxicomanie », in *La vie de quartier à la Goutte d'Or. Perceptions et représentations des habitants*, Association Coordination Toxicomanies, Salle Saint-Bruno, MUSOJ, 2006, p. 67-80.

REYNAUD-MAURUPT C., AMAOUCHE M., HALFEN S., RIMBERT G., *Conduites addictives, errance, prostitution à l'intérieur et aux abords des gares du Nord et de l'Est, Paris, 10^e arrondissement. Etude ethnographique et qualitative. Etats des lieux, besoins et ressources en 2008*, Groupe de recherche sur la vulnérabilité sociale et Observatoire régional de santé Ile-de-France, Paris, 2009, 123 p.

Perception des acteurs

BAYOUMI A., KOLLA G., WATSON T. M., et al. « Police perceptions of supervised consumption sites (SCSs): a qualitative study » *USA, Information Healthcare, Substance Use & Misuse*, n°47, 2012, p. 364-374.

Eclairage sur les salles de consommation de drogues

BELLO P.-Y. et al. (dir), « Les centres d'injection supervisés », p. 209-229, in *Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues*, Les éditions Inserm, Paris, 2010, 572 p.

JAUFFRET-ROUSTIDE M., « Les salles de consommation de drogues, entre santé et sécurité publique. », *Métropolitiques*, 2011, 1 p.

Scènes ouvertes, visibilité, ordre urbain

BETIN C., MARTINAIS E., RENARD M.-C., « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et Société*, n°27, 2003, p. 3-24.

DARKE S., KAYE S., ROSS J., « Geographical injecting locations among injecting drug users in Sydney, Australia », *Addiction*, n°96, 2001, p. 241-246.

FISCHER B., TURNBULL T., POLAND B., HAYDON E., « Drug use, risk and urban order: examining supervised injection sites (SISs) as 'governmentality' », *International Journal of Drug Policy*, n°15, 2004, p. 357-365.

KERR T., RHODES T., SMALL W., WOOD E., « Public injection settings in Vancouver Physical environment, social context and risk », *International Journal of Drug Policy*, n°18, 2007, p. 27-36.

TOUFIK A., « La scène ouverte au temps du sida : logique sécuritaire versus logique sanitaire », *Transcriptases*, n°36, 1995.

Sociologie de la drogue

BECKER H. S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985, 247 p.

BERGERON H., « Sociologie de la déviance, usages de drogues et toxicomanie », in *Sociologie de la drogue*, La Découverte, Paris, 2009, p. 31-58.

CASTEL R., « Les sorties de la toxicomanie », in OGIEN A., MIGNON P., *La demande sociale de drogues*, Paris, La documentation française, 1994, p. 23-30.

CASTEL R., COPPEL A., « Les contrôles de la toxicomanie » in EHRENBERG A. (dir.), *Individus sous influence : drogues, alcools, médicaments psychotropes*, Esprit, Paris, 1991.

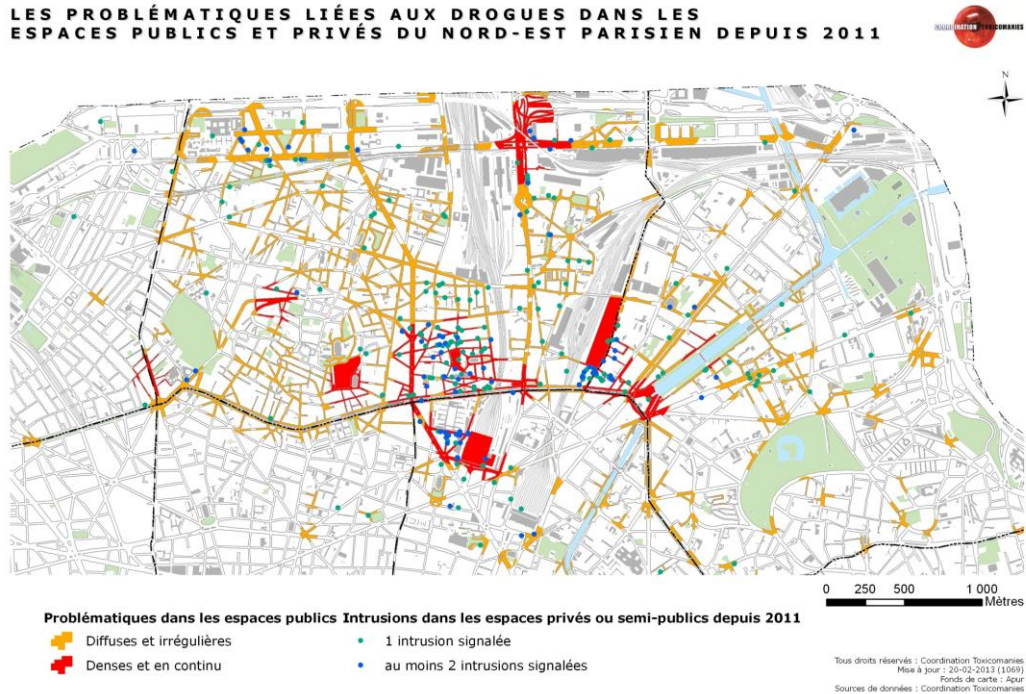
JAUFFRET-ROUSTIDE M., *Les drogues. Approche sociologique, politique et économique*, La Documentation française, Paris, 2004, 156 p.

JAUFFRET-ROUSTIDE M., « Un regard sociologique sur les drogues : décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux », *La revue lacanienne*, n°5, 2009, p. 109-118.

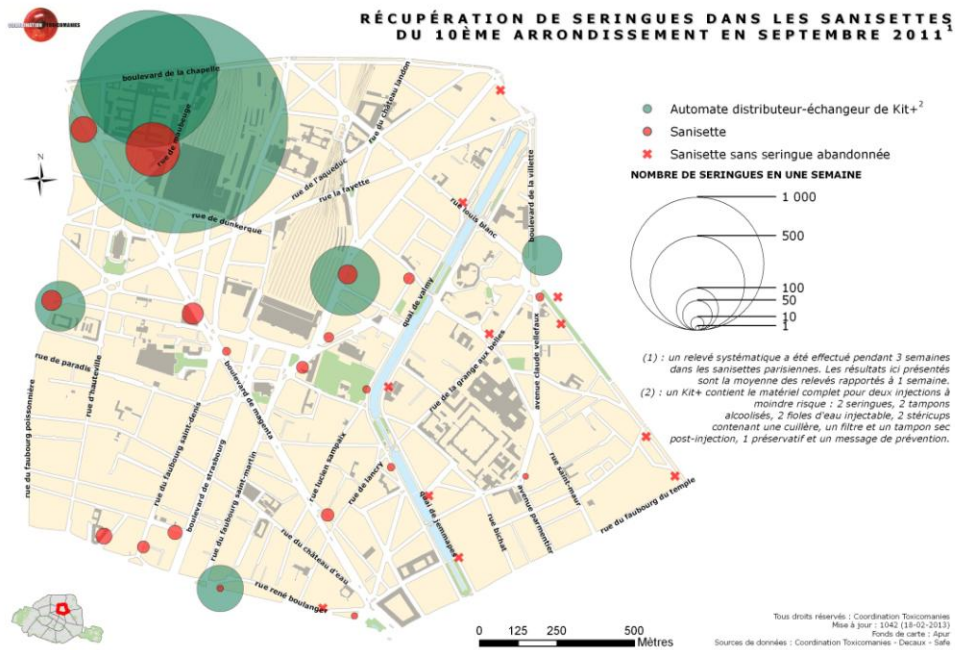
Annexes

Annexe 1 : Cartes produites par Coordination Toxicomanie

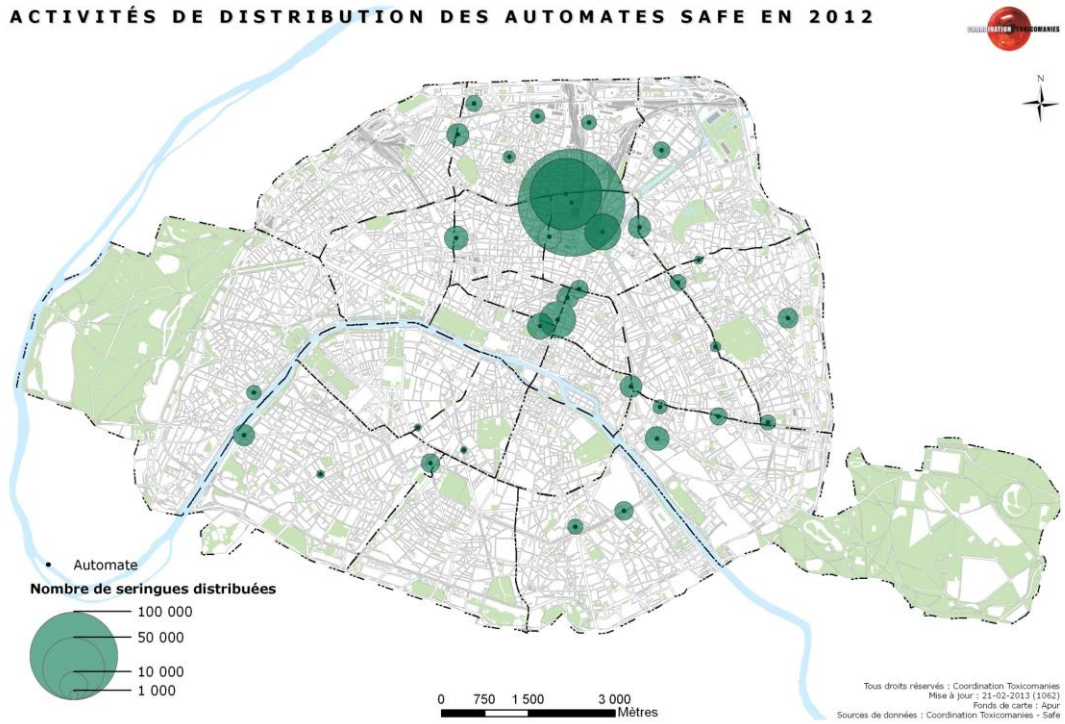
Carte 1



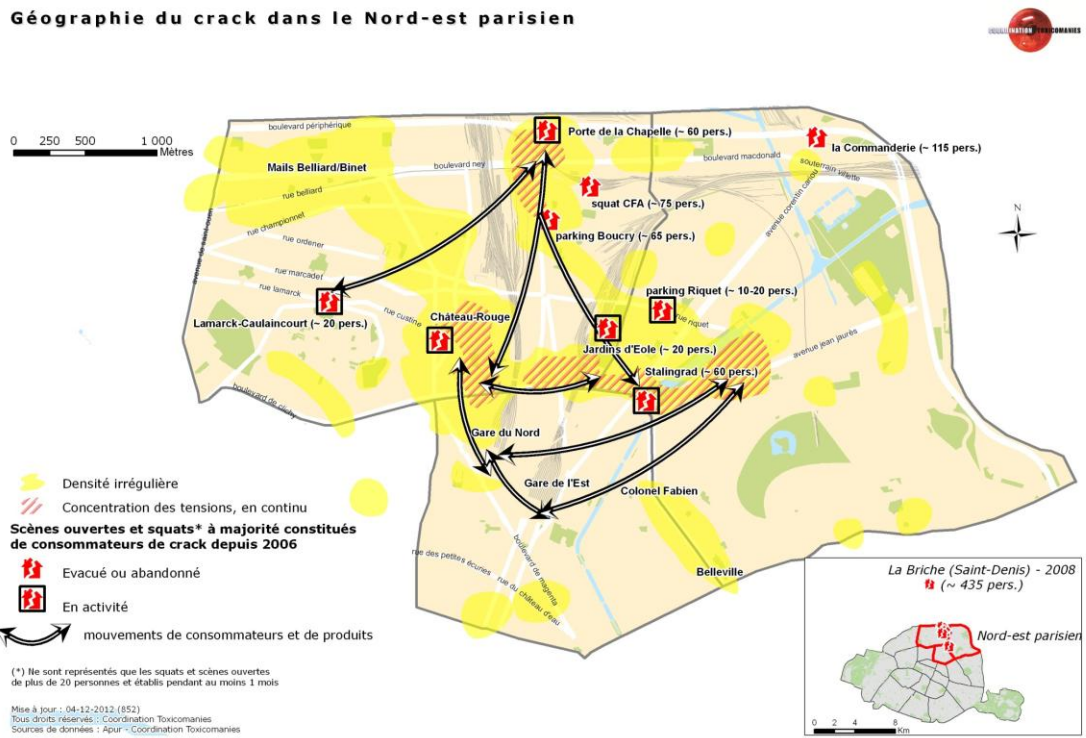
Carte 2



Carte 3



Carte 4



MANIFESTATION

Samedi 6 Juillet à 11 h au 39 bd de la Chapelle

CONTRE UNE SALLE DE SHOOT* AU RABAIS

NOUS REFUSONS :

- **Une salle de shoot** prévue au 39 Bd de la Chapelle dans le quartier Chapelle/Gare du Nord:
 - à **moins de 300 mètres** de **8 établissements scolaires** ou **crèches** accueillant plus de 1400 enfants
 - à **proximité immédiate d'habitations** et de cours mitoyennes où jouent des enfants.
- **Une salle de shoot** qui crée, dans un quartier familial relativement épargné, un **second foyer de toxicomanie** proche de la Gare du Nord sans pour autant résorber celui de Lariboisière.
- **Une salle de shoot** qui aggrave l'**insécurité** liée à la drogue :
 - par la présence de toxicomanes désœuvrés
 - et de dealers suivant leur clientèle, cette salle ne fournissant ni drogue ni substitut.
- **Une salle de shoot** ne **proposant pas une aide systématique** à la sortie de la dépendance aux drogues.
- **Une salle de shoot** mettant en évidence le **désengagement de l'Etat**, qui délègue à une association un grave problème de santé publique.

NOUS EXIGEONS :

- **Une structure intégrée aux locaux de l'Hôpital Lariboisière** autour duquel gravitent déjà les toxicomanes.
- **Une structure médicale et sociale** qui accompagne systématiquement les toxicomanes vers la sortie de la dépendance.
- **Une structure** qui sonne le glas du **désengagement de l'État** et **s'inscrit dans un programme ambitieux à la hauteur de ce grave problème de santé publique.**
- **Une lutte véritable** contre le trafic de drogue.

Collectif Apolitique des Habitants Quartiers La Chapelle
Association Vivre Gares du Nord & Est



Signez la pétition en ligne sur :
www.quartiers-lachapelle.fr

Mail : nonalalledeshoot@gmail.com



* Salle de consommation de drogues